VENDREDI 23 FÉVRIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1771
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Comme le lait sur le feu !



Caisse de résonance médiatique du monde agricole, le Salon international de l'Agriculture va faire l'objet d'une attention toute particulière cette année. Les tensions qui s'expriment, en France et en Europe, depuis plusieurs semaines, loin d'être apaisées, n'attendent qu'une étincelle pour redémarrer. Annonces gouvernementales et visites des politiques seront les éléments qui décideront du visage final de ce qui reste comme la plus belle vitrine du monde agricole en Europe. *PAGES 02, 03, 06 ET 07*



P.07
ACTUALITÉS
Gaec des Aubus (58) // La toute première fois au Salon



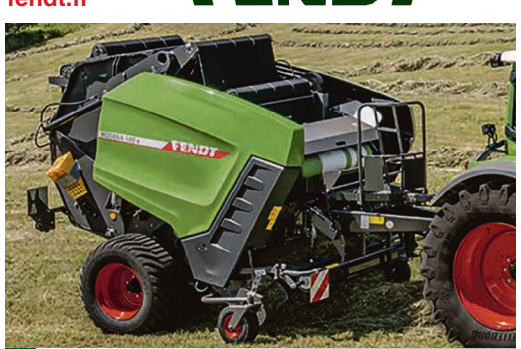
P.15
PRODUCTIONS
Élevage bovin // Race Galloway : une association va voir le jour



Amazone

P.18
DOSSIER
Pulvérisateurs // Éviter les mauvaises surprises au contrôle technique

Encart : De Bruin - Semaine de l'occasion

fendt.fr
FENDT

FINANCEMENT EXCEPTIONNEL
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
FINANCEMENT
à partir de 1,99%*
Jusqu'au 15 mars 2024
* Sous réserves d'acceptation du dossier
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS



// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SYNDICALISME : LE MONDE PAYSAN S'IMPATIENTE

.05 ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES : LE RIDICULE TUE L'ICHN

.06 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : LES GOUGÈRES AUX MULTIPLES SAVEUR D'AYMERIC LUCZKIEWICZ

.07 SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE : TOUTE PREMIÈRE FOIS

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE - ALYSÉ : LES JPO BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE, DES JOURNÉES REMPLIES D'IDÉES

.09 CHAMBRE D'AGRICULTURE : UN NOUVEAU « QUATUOR » EN RENFORT DE L'ÉQUIPE VITI

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.10 CHÂTILLON-SUR-SEINE : UN DRIVE FERMIER SE PRÉPARE

.11 POINT DE VUE : RECHERCHE, L'AUTRE CAUSE DU MARASME AGRICOLE ?

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 LE CHANVRE : UNE PLANTE AUX MULTIPLES ATOUTS

.13 COLZA : FAIRE LE DIAGNOSTIC DES PARCELLES APRÈS LES PLUIES HIVERNALES

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 CONGRÈS DE LA FNB : LEVER LES INCOHÉRENCES SUR L'ÉLEVAGE

.15 RACE GALLOWAY : UNE ASSOCIATION VA VOIR LE JOUR

PRODUCTIONS // VIGNE

.16 ÉCONOMIE : LA STRATÉGIE DE MONTÉE EN GAMME S'AVÈRE PAYANTE

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.17 MARAÎCHAGE : LANCEMENT DE L'ESPACE TEST DE LUZY

DOSSIER // MACHINISME

.18 SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.26 PROJET D'INITIATIVE ET COMMUNICATION : PAR ET POUR LES JEUNES

.27 EAU : UN TRANSFERT DE COMPÉTENCES EN ATTENTE

.28 SOLIDARITÉ : LA MSA TRAVAILLE SUR LA MOBILITÉ DANS L'YONNE

SERVICES

.29 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.30 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.32 PETITES ANNONCES

.34 ANNONCES LÉGALES

.38 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.39 RÉSEAUX SOCIAUX : ZOOM SUR GORAN, LE PERMACULTEUR

.40 CHIENS TRUFFIERS : DU FLAIR ET UN CARACTÈRE DÉVOUÉE



// LE DESSIN

// EN BREF

Versement des aides Pac
Inquiétude des fonctionnaires pour tenir le délai du 15 mars

Dans une lettre ouverte adressée au ministre de l'Agriculture le 8 février, une large intersyndicale regroupant l'ensemble des syndicats de fonctionnaires du ministère s'inquiète après l'annonce du Premier ministre, le 1er février, d'un *« versement des aides de la Pac d'ici au 15 mars »*. Cette promesse *« suscite de fortes inquiétudes dans certains services qui, faute de moyens adaptés, ne seraient pas en mesure de tenir le délai »*, rapportent les syndicats. Pour sa première année de programmation, la nouvelle Pac 2024-2027 a connu un retard à l'allumage, avec un taux de traitement inférieur à celui habituellement tenu à l'automne dans le versement des avances d'aides découplées 2023 - la campagne de versement s'achève traditionnellement en mars avec les aides du second pilier (MAEC, bio). *« Quand les instructions de dossiers ne sont pas encore ouvertes, comment annoncer que les dossiers seront payés, puisque cela dépend du taux d'instruction ? Et que cela implique des documents supplémentaires »*, s'étranglent les fonctionnaires. Et de rappeler que *« toute erreur faite dans la gestion de ces aides se paie comptant (refus d'apurement européen) sur le budget de l'État français, d'où la vigilance quant à la pression mise sur les personnels les obligeants à travailler dans l'urgence et donc avec un risque de moindre sécurisation du processus »*. Les refus d'apurement de Bruxelles avaient atteint 1,1 milliard d'euros sur l'exercice 2008-2012.

Salon de l'agriculture
Marc Fesneau se prépare à une édition *« pas forcément »* sereine

Le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a défendu le 18 février les mesures d'urgence du gouvernement pour les agriculteurs en colère, tout en reconnaissant que la *« sérénité »* ne serait *« pas forcément »* au rendez-vous lors du salon de la profession à Paris à partir du 24 février. *« Quand on est responsable public, il faut accepter aussi de se confronter à ce que sont parfois des querelles et des gens qui viennent nous rappeler à des promesses ou nous rappeler à des exigences »*, a déclaré M. Fesneau lors de l'émission Questions politiques sur France Inter, où il était interrogé sur l'éventualité de se faire *« chahuter »*. *« Je ne dis pas forcément que le salon va se passer dans des conditions de sérénité »*, a-t-il affirmé, après avoir défendu les réponses apportées par le gouvernement après les 10 jours de crise agricole et de blocages qui ont traversé la France début février. *« Nous avons singulièrement accéléré »* et *« mis en œuvre les annonces qui avaient été faites par Gabriel Attal, les mesures d'urgence »*, a justifié le ministre, citant les fonds créés ou abondés pour alléger la fiscalité des éleveurs, aider ceux de bovins touchés par la maladie hémorragique épizootique, la viticulture, la culture bio, etc.

Saisonniers
Les ETA reviennent à la charge sur le TO-DE, jugeant *« légitime »* d'y avoir accès

Privées depuis de nombreuses années de l'allègement de charges Travailleurs occasionnels-Demandeurs d'emploi (TO-DE), les entreprises de travaux agricoles jugent *« légitime »* d'y avoir accès, sachant qu'une pérennisation du dispositif a été annoncée en réponse aux manifestations agricoles. *« L'agriculteur bénéficiant du TO-DE peut faire le même travail que nous avec un coût salarial moindre »*, a dénoncé le 16 février Gérard Napias, président de leur fédération, en congrès à Épinal. La FNEDT prévoit d'aborder le sujet avec le directeur de cabinet du ministre de l'Agriculture, le 21 février lors d'une réunion. *« Il serait légitime que nos entreprises puissent être éligibles »* au TO-DE, a renchéri le premier vice-président délégué Philippe Largeau. *« Cela éviterait une concurrence déloyale »*, d'après lui, l'allègement de charges pouvant atteindre *« jusqu'à 2 € brut de l'heure »*. Le 1er février, Marc Fesneau avait annoncé la pérennisation du TO-DE et l'augmentation du plafond de 1,2 à 1,25 Smic. Depuis sa création en 2010, ce dispositif d'exonération est régulièrement reconduit de manière temporaire. Les ETA en sont écartés depuis la loi de finances de 2015.

// EN IMAGE

Un salon sous haute tension ?

Il ne fait pas de doute que la fête sera au rendez-vous de la 60e édition du Salon international de l'agriculture qui se tient du 24 février au 3 mars. Ce sera même une *« belle fête »*, ont assuré ses organisateurs. Faire la fête n'est pas un exutoire des problèmes quotidiens. L'un n'empêche pas l'autre. Dans ce registre, les agriculteurs scrutent avec impatience les avancées du gouvernement sur de nombreux dossiers. *« L'attente est forte »*, a rappelé Arnaud Rousseau le président de la FNSEA. *« La colère est toujours là. Ce n'est pas parce que les agriculteurs sont repartis sur les exploitations que le sujet est terminé »*, a-t-il ajouté, envoyant un signal au Gouvernement pour qu'il accélère le travail dans ses administrations. De leur côté, les syndicats ont émis leurs propositions et attendent le retour du gouvernement. Si le gouvernement venait à ne pas être au rendez-vous, *« les agriculteurs feront alors le constat qu'on se moque d'eux, et j'imagine que les actions reprendront »*, a prévenu Arnaud Rousseau. Emmanuel Macron qui inaugurera le SIA le 24 février ne pourra pas dire qu'il n'aura pas été prévenu.



SIA - P. Parchet

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

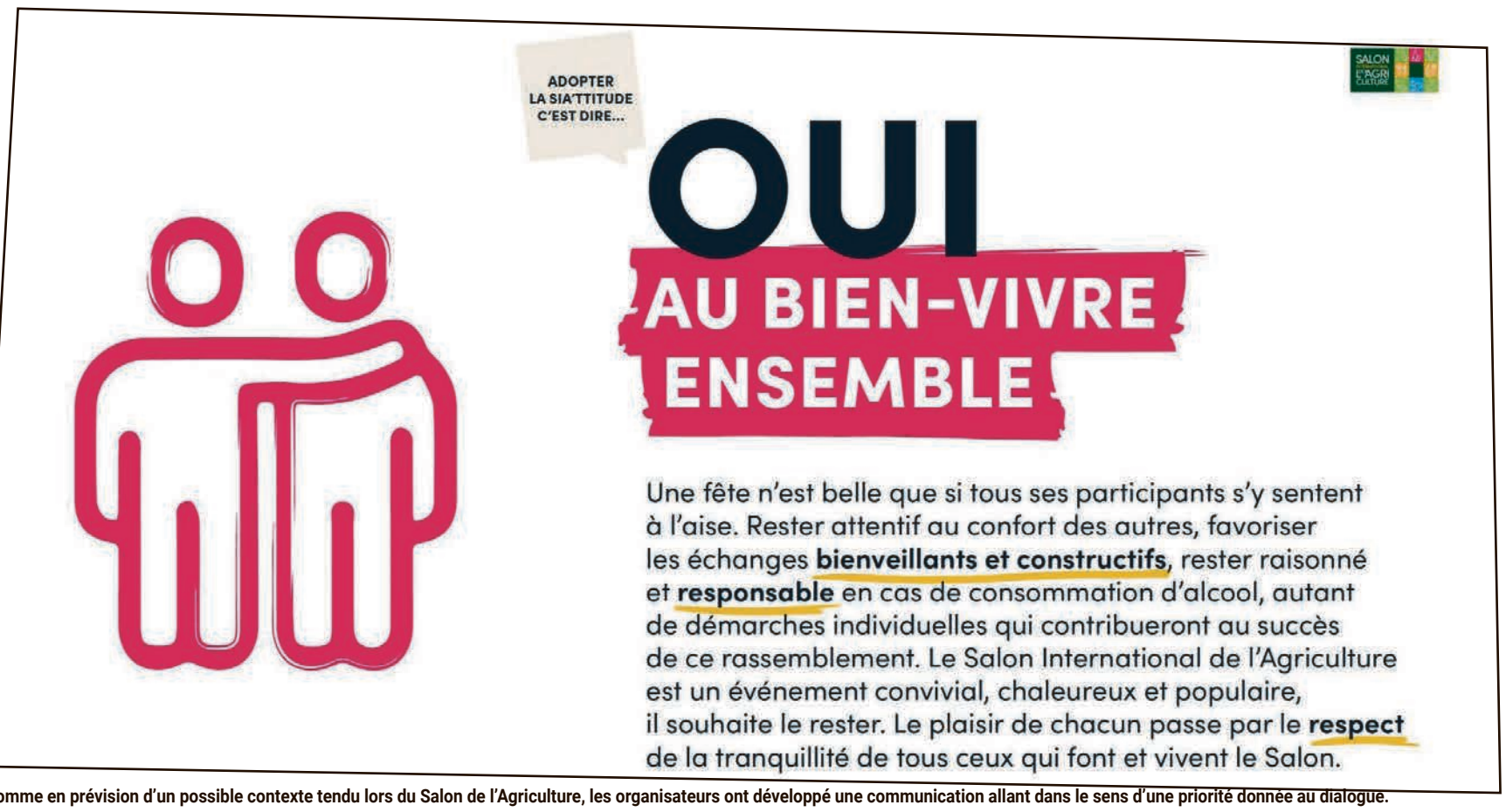
LE TRI + FACILE BAC DE TRI

NATIONAL

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

Au-delà de la fête, une exigence élevée

Dans le contexte de fortes tensions agricoles de ces dernières semaines, en France et en Europe, le Salon de l'Agriculture, qui ouvre ses portes le 24 février à Paris tiendra, plus que jamais, son rôle de chambre d'échos médiatiques. La vitrine que représente l'évènement aura du mal à dissimuler le niveau d'attente du monde paysan.



Comme en prévision d'un possible contexte tendu lors du Salon de l'Agriculture, les organisateurs ont développé une communication allant dans le sens d'une priorité donnée au dialogue.

La 60e édition du Salon international de l'Agriculture qui va se tenir à Paris, Porte de Versailles, du 24 février au 3 mars, se revendique comme la grande fête de l'agriculture et il le sera encore cette année. Mais l'évènement est aussi une extraordinaire chambre d'écho médiatique. Ce sera plus que jamais le cas pour cette édition qu'on devine soumise à de fortes tensions. Les agriculteurs scrutent avec impatience les avancées du Gouvernement sur de nombreux dossiers : la simplification législative et réglementaire, le Plan Élevage (lire encadré), Écophyto, et bien d'autres. *« L'attente est forte »*, a rappelé le 19 février au micro d'Europe 1/CNews, Arnaud Rousseau le président de la FNSEA. *« La colère est toujours là. Ce n'est pas parce que les agriculteurs sont repartis sur les exploitations que le sujet est terminé »*, a-t-il ajouté, envoyant un signal au Gouvernement pour qu'il accélère le travail dans ses administrations, notamment au sein des ministères de l'Économie, de l'Agriculture, de la Transition écologique pour réussir la simplification promise et tant attendue.

Risque de reprise des actions

De leur côté, les syndicats ont émis leurs propositions et attendent le retour du Gouvernement. Si ce dernier n'est pas au rendez-vous, *« les agriculteurs feront alors le constat qu'on se moque d'eux, et j'imagine que les actions reprendront »*, a prévenu Arnaud Rousseau. Sur le terrain, les tensions restent toujours vives car de nombreux secteurs d'activité agricole souffrent aujourd'hui d'une crise économique sévère : la viticulture où les ouvertures de guichet se multiplient, les fruits, légumes et céréales avec les impasses techniques et la chute des cours ; l'élevage *« où la situation est explosive »*, remarquent quatre associations d'éleveurs, qui estiment que *« les pouvoirs publics ne donnent pas de réels signaux d'aboutissement suffisants »*. Les trésoreries sont exsangues, et pour beaucoup *« le compte n'y est pas »*. C'est le message que les présidents de la FNSEA et des JA, Arnaud Rousseau et Arnaud Gaillot ont fait passer au chef de l'État le 20 février à l'Élysée. Le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, sera au rendez-vous. Emmanuel Macron, qui inaugurera le SIA le 24 février ne pourra pas dire qu'il n'a pas été prévenu. *« C'est un salon où le Président de la République devra d'abord dire ce qu'il entend faire, entendre l'agacement […] et personne n'imagine qu'il puisse, comme tous les ans, défiler dans les allées sans avoir eu un propos fort, clair et être à l'écoute du monde agricole »*, a affirmé Arnaud Rousseau le 19 février sur Europe 1.

Moment politique attendu

Pour ce dernier, il ne faut pas confondre *« ce qui est la vie du Salon, la mise en valeur de nos produits et de nos animaux, avec ce qu'est le moment politique qui est attendu, qui ne sera pas un moment comme les autres et sur lequel il y a un niveau d'exigence élevé. On attend des réponses très concrètes »*. Autrement dit, le Salon de l'Agriculture sera une fête même si *« ça ne sera pas un salon de l'agriculture comme les autres, c'est évident »*, a concédé Arnaud Rousseau. Des manifestations pourraient, selon certaines sources, se tenir à proximité de la Porte de Versailles, la veille et le jour même de l'inauguration du Salon. En attendant, le Premier ministre, Gabriel Attal, a tenu une conférence de presse le 21 février, uniquement consacrée à la crise agricole afin de répondre (en partie) aux revendications des agriculteurs.

Berty Robert

L'impatience des éleveurs

Dans un communiqué commun, les éleveurs bovins, ovins et caprins, regrettent que le Gouvernement n'ait pas encore clarifié les grandes orientations du futur plan de souveraineté de l'élevage. *« Un cap clair doit être donné »* au travers de ce plan qui doit traduire *« des décisions nettes, des moyens forts et un changement de logiciel »*, ont indiqué la FNB, la FNPL, la FNO et la FNEC le 19 février dans un communiqué commun. Les quatre associations spécialisées de la FNSEA ont fait part de leurs propositions. L'objectif est de *« redonner une perspective, enrayer la décapitalisation, restaurer une dynamique de renouvellement »*. Ce qui passe en particulier par *« une ne juste rémunération, fondée sur des lois Égalim contrôlées et renforcées, pour un prix sur la base du coût de production, la mise en avant de la production française, des mesures de soutien public efficientes et des réglementations cohérentes »*.



// SYNDICALISME

Le monde paysan s'impatiente

Trois semaines après les dernières actions syndicales, Jacques de Loisy, le président de la FDSEA de Côte-d'Or, dresse un état des lieux de la situation.

La mobilisation agricole de fin janvier - début février, qualifiée de *« magnifique »* par Jacques de Loisy, n'est pas terminée : *« Elle est juste suspendue. La pression, elle, est constante »*. Le président de la FDSEA de Côte-d'Or n'exclut pas de nouvelles actions syndicales si les mesures annoncées par le Gouvernement ne se concrétisent pas plus vite sur le terrain : *« à notre niveau, nous enchaînons les réunions avec le préfet, celui-ci semble volontaire sur un tas de sujets. Mais cela semble coincer plus bas, au niveau des administrations, et nous ne savons pas pourquoi… En conséquence, tout le monde s'impatiente sur le terrain… Il serait regrettable que notre action syndicale reprenne de plus belle, avec une plus grande ampleur : cela voudrait dire que les propos du Premier ministre n'ont pas été suivis de faits, dans des délais raisonnables »*. Jacques de Loisy déplore un certain « militantisme » au sein de l'administration : *« ce n'est pas la première fois que nous le constatons. Les personnes concernées devraient être, avant toute chose, au service de l'agriculture et du développement agricole, sachant que plus de 85 % de la population est en accord avec notre mouvement. Les réticences auxquelles nous faisons face, notamment sur les moyens de production, n'ont pas lieu d'être. Il serait bon que les choses évoluent enfin dans le bon sens, afin de retrouver de l'activité économique »*.



« Il ne faudrait pas que les administrations centrales ou locales freinent les promesses du Premier ministre. Ce serait un mauvais signal pour la démocratie », prévient Jacques de Loisy.

Plus vite !

« Beaucoup de travail reste à faire », souligne le responsable syndical : *« plus de 2000 points administratifs sont à réviser en France si nous voulons retrouver une réelle capacité de production… Certaines choses sont très simples à mettre en place mais rien n'avance. La constitution française permet au chef de l'État et au Premier ministre de gouverner par ordonnances, il faut aussi le rappeler… Les mesures annoncées devraient donc se concrétiser beaucoup plus vite »*. Jacques de Loisy liste plusieurs exemples : *« le curage des fossés est toujours très compliqué en France, alors qu'il est obligatoire en Belgique ou au Pays-Bas… Un autre point : nous ne voulons plus que les agents de l'OFB viennent armés dans nos fermes. Nous avons l'impression que cette demande est extraordinaire voire inconcevable car nous ne sommes pas entendus… Les agents des contrôles sanitaires opèrent, eux, avec une petite valise ou un attaché-case quand ils se rendent dans un restaurant : pourquoi des armes pour leurs homologues de l'OFB ? »*. Jacques de Loisy enchaîne avec la loi Égalim : *« un accord aurait été signé entre les industriels et les grandes surfaces pour passer des hausses entre 2 et 3 %, mais je ne suis pas sûr que les considérations du monde agricole aient été prises en compte… La grande distribution doit jouer le jeu, rapidement et concrètement. Nous ne voulons plus de camions de viande polonaise en Bourgogne Franche-Comté, comme celui que nous avons contrôlé en janvier. Dans la Nièvre, un camion de lait bio italien a été arrêté : nous n'en voulons plus non plus, cela n'a pas de sens »*. Le *« curseur »* a été mis *« bien trop loin »* selon Jacques de Loisy, qui a désormais les yeux rivés sur le salon de l'agriculture : *« beaucoup de politiques vont s'y rendre dès samedi. Nous souhaitons qu'ils remettent de l'ordre dans un certain nombre d'administrations car il y en a besoin. Assouplir des réglementations est une autre priorité pour que les agriculteurs retravaillent sereinement et retrouvent une rémunération digne de ce nom. Tous les systèmes de production sont concernés. En effet, regardez la bio : elle n'a pas eu les mesures structurelles dont elle a besoin pour sortir de l'ornière »*.

Propos recueillis par AG

// FDSEA/JA

Pascal Jan répond présent

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, s'est rendu, le mardi 13 février, sur une exploitation à Athie, à la rencontre des agriculteurs, dans le but d'activer les leviers locaux en matière de simplification et de réduction de leur temps administratif.



JA 89

Pascal Jan, préfet de l'Yonne, a rencontré des agriculteurs, le mardi 13 février, dans l'Avallonnais.

Suite aux récentes annonces du premier ministre, Gabriel Attal, invitant les préfets à mener des travaux au niveau de leurs départements, pour soutenir l'agriculture, le préfet de l'Yonne, Pascal Jan, a répondu à une invitation de la FDSEA de l'Yonne et des JA 89 en se rendant, le mardi 13 février, sur une exploitation à Athie (chez Cédric Dondaine, dans l'Avallonnais), à la rencontre des agriculteurs, dans le but d'activer les leviers locaux en matière de simplification et de réduction de leur temps administratif.

L'objectif pour les agriculteurs était de faire part, au préfet de l'Yonne et aux représentants des services de l'État, de toutes les difficultés rencontrées dans leur quotidien.

Plusieurs sujets ont été abordés : les versements des aides PCAE et DJA, l'application de la loi Égalim, les difficultés liées à la Pac, la surcharge administrative, la fin des plafonnements en élevage (ICHN, aide animal, MAE), ou encore l'agrivoltaïsme… Autant de sujets où le préfet et les représentants des services de l'État se sont montrés à l'écoute.

Les services de l'État dans l'Yonne travaillent déjà dans l'optique de répondre au mieux aux attentes du monde agricole à l'échelon local.

C. L. avec les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne



JA 89

Les services de l'État étaient aussi présents à cette rencontre organisée par la FDSEA de l'Yonne et les JA 89.

DÉPARTEMENTS

// ZONES DÉFAVORISÉES SIMPLES

21 Le ridicule tue l'ICHN

Le Côte-d'orien Laurent Brocard, éleveur à Chaudenay-le-Château, apporte son témoignage sur l'indemnité compensatoire de handicaps naturels qu'il ne perçoit plus depuis un an.

Il ne sait pas s'il doit en rire ou en pleurer. Concerné par la révision des Zones défavorisées simples, Laurent Brocard ne touche plus l'ICHN depuis 2023. *« La baisse avait été amorcée dès 2020, avec une diminution progressive des versements. Depuis la dernière campagne, mon exploitation ne perçoit plus rien. La somme représentait 8 000 euros à l'année. Pour rappel, la présence de vignes à plusieurs kilomètres d'ici faussait les calculs des revenus agricoles »*, indique l'éleveur de 80 vaches allaitantes.



Le siège social et près des trois quarts de la surface de l'exploitation sont situés en ZDS. Mais l'aide n'est toujours pas d'actualité.

Et pourtant

Terres de Bourgogne l'a relayé plusieurs fois dans ses colonnes : après un rude combat syndical mené par la FDSEA21, la réintégration en ZDS de 18 communes a été prononcée en fin d'année 2021. De nombreux éleveurs côte-d'oriens ont de nouveau perçu l'ICHN, y compris toutes les sommes non réglées depuis 2020. Le village de Laurent Brocard n'est jamais sorti des ZDS, mais son *« problème »* n'est pas résolu pour autant : *« j'exploite 61 ha sur la commune voisine de Crugey, qui n'a pas été réintégrée en ZDS, tout comme Veuvey. Personne ne sait pourquoi la situation de ces deux villages n'a pas bougé, toutes les communes aux alentours sont pourtant de nouveau en zones défavorisées simples… Il est impossible d'avoir la moindre explication sur le sujet. Il n'y a pourtant pas de vignoble là-bas, les terres sont pauvres et en pentes, comme l'exigent les critères des ZDS. Personne, y compris les politiques, ne trouve cette situation normale, mais rien ne bouge ».*

Des réflexions

Pour percevoir l'ICHN, Laurent Brocard doit avoir au moins 80 % de sa surface sur une commune classée en ZDS : *« je suis actuellement à 72 %. Alors, je fais des simulations… Si j'avais 20 ha en moins à Crugey, je dépasserais ce seuil de 80 % et tout serait ok. J'en suis même à me demander s'il ne faut pas délaisser ces terres… Avoir ce type de réflexion est ridicule, mais on en est là… Dois-je vraiment les abandonner ? Ce ne serait peut-être pas la meilleure des solutions, car mon fils Baptiste, actuellement en BTS Acse à Pouilly-en-Auxois, envisage de s'installer en 2025 ou 2026. Il serait dommage de ne plus avoir ces 20 ha, surtout que nous n'aurons pas assez de terres à deux… D'un autre côté, c'est certain : nous ne pourrons pas nous passer de deux ICHN quand il sera là ! »*. Trouver de la surface supplémentaire sur une commune classée ZDS permettrait à l'exploitation d'attendre ce seuil de 80 % : *« c'est une autre solution et sans doute la meilleure, notamment pour la nourriture du cheptel. Dans tous les cas, nous marchons vraiment sur la tête : le slogan des jeunes agriculteurs est parfaitement illustré ici… Il n'y a aucune logique ».*

AG

// JEUNES AGRICULTEURS

21 Un joli bond pour la DJA

Le président des Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or évoque plusieurs avancées concernant les futurs installés. La DJA grimpe à 40 000 euros.



Baptiste Colson se félicite de l'augmentation de 6 000 euros de la dotation Jeunes Agriculteurs.

Les agriculteurs se montrent impatients sur le terrain, certains bruits de couloir les renvoient rapidement en manifestation si rien de concret ne *« sort »* avant le Sia.

Plusieurs avancées sont néanmoins observées, notamment en direction des JA. Baptiste Colson revient ici sur une récente réunion avec le préfet, la présidente du Conseil régional et les représentants du monde agricole : *« La prochaine DJA aura désormais un montant moyen de 40 000 euros. Certains seront au-dessus de cette somme, d'autres un peu en dessous, ce sera fonction des modulations qu'ils obtiendront. En Côte-d'Or, cela représente une augmentation moyenne d'environ 6 000 euros, ce n'est pas rien, la pression syndicale a fini par payer ».* Un autre point positif est relayé par le président de JA21 : *« toujours dans ce même dossier de la DJA, nous allons pouvoir utiliser l'enveloppe actuelle un peu plus longtemps, nous avons réussi à repousser certaines échéances. L'idée est qu'aucun euro ne remonte à Bruxelles ».* Baptiste Colson cite dans la foulée une nouveauté dans le parcours à l'installation : *« le passage devant la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) n'est plus d'actualité. Dans ce contexte, JA demandait depuis deux ans la mise en place d'une autre commission pour accompagner les futurs installés. Nous avons été entendus : ce dispositif va être mis en application. Contrairement à ce que nous voulions initialement, cette démarche n'a pas été rendue obligatoire, mais celle-ci sera très incitative car elle donnera droit à une modulation de la DJA. En conséquence, de nombreux jeunes passeront par cette étape ».*

AG

Grand Jeu Concours
Pour les salariés de la production agricole

Tentez votre chance
avant le 29 février 2024 !

Créez ou renouvelez votre compte en renseignant le numéro inscrit sur votre carte 2024.

Rendez vous sur : www.carte-campagne.fr

carte CAMPAGNE
des services à tout bout de champs !

À gagner :

Disneyland Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Parc Astérix Paris — 1 SÉJOUR D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Puy du Fou — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES
Zoo Parc Beauval — 2 SÉJOURS D'UNE JOURNÉE POUR 4 PERSONNES

Et bien d'autres lots...

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

89 Les gougères aux multiples saveur d'Aymeric Luczkiewicz

Le SIA ouvre ses portes ce samedi 24 février. Du côté des producteurs et artisans icaunais, un petit nouveau sera de la partie : Aymeric Luczkiewicz, qui propose des gougères, fabriquées avec la méthode traditionnelle.



Aymeric Luczkiewicz, créateur et gérant de Pyneau Prunutz, sera au salon de l'agriculture cette année.

Cette année, au salon de l'agriculture, il y aura un petit nouveau au pavillon 3, celui des producteurs et artisans. Il s'agit d'Aymeric Luczkiewicz, créateur et gérant de Pyneau Prunutz (créée en 2017), basé à Auxerre, qui propose des gougères aux multiples saveurs. Celui-ci partagera un stand avec d'autres producteurs icaunais, dont les brasseurs de la brasserie Grand Duc, située à Sormery. Un challenge pour Aymeric Luczkiewicz, qui sera présent du mercredi 28 février au dimanche 3 mars. Ses gougères seront aussi à retrouver durant la totalité du salon sur le stand de la Région.

Sur la trentaine de variété de gougères qu'il propose habituellement, Aymeric Luczkiewicz proposera neuf saveurs au salon. « *Il y aura la classique, au comté, la recette au chèvre, celle au beurre d'escargot, au piment d'Espelette, au jambon persillé, à l'andouillette de Chablis, au chorizo, à la graine de courge et aux algues Wakamé. Le but est de montrer une diversité de produits que je fais, des choses très locales et des choses plus originales* », détaille-t-il.

Une histoire de famille

Mais pourquoi avoir choisi de se lancer dans la production de gougères ? Derrière cette idée se cache une histoire de famille. « *Je suis parti de l'idée du macaron, que l'on consomme en dessert et qui se décline à l'infini. Et je me suis dit qu'en apéritif, il y a ce produit, qui était bloqué dans sa recette initiale, mais qui, selon moi, pouvait également se décliner à travers diverses recettes. Mes parents étaient boulangers à Chablis et proposaient déjà des gougères à l'andouillette à l'époque. Moi, je les aidais à les vendre sur les marchés. Cette idée de décliner la gougère avec différentes recettes me trottait déjà dans la tête à cette période. Je voulais aller encore plus loin* », sourit-il. « *J'ai alors repris la recette de mes parents et je l'ai revisité* ».

Pour fabriquer ses gougères, Aymeric Luczkiewicz travaille avec des produits nobles, comme de la farine bio, des œufs pleins air, ou du beurre de Bresse. Et le produit final est dressé, par ses soins, à la cuillère, à l'ancienne. « *Je trouve que cela donne une autre forme que le dressage à la poche. Je préfère les travailler comme cela, même si c'est plus long, car j'ai envie qu'on retrouve ce côté artisanal poussé dans mes gougères* ».

Depuis 1571

D'où vient le nom de son entreprise, Pyneau Prunutz ? « *J'ai fait des recherches sur l'origine de la gougère, pour savoir d'où venait ce produit. Je suis tombé sur un très vieux document, qui était aux archives de l'Yonne, où le mot gougère semble être apparu pour la première fois en 1571. C'est en tout cas la plus vieille trace écrite retrouvée à ce jour. Dans ce document, deux messieurs, Pyneau et Prunutz, qui étaient des traiteurs rôtisseurs associés dans le Sénonais, ont utilisé ce nom de gougère pour la première fois dans un menu d'un mariage. La gougère apparaissant plutôt en fin de repas, avant les desserts. À l'époque, elle se présentait plutôt sous forme de tarte au fromage. La recette a évolué avec le temps et moi je continue de la faire évoluer avec les saveurs* », raconte Aymeric Luczkiewicz.

Au salon de l'agriculture, vous pourrez découvrir ou redécouvrir les gougères de Pyneau et Prunutz. Et comme il le dit lui-même, « *elles se marient très bien avec un verre de vin blanc* ». Autant vous dire qu'au salon, vous n'aurez que l'embarras du choix de ce côté-là.

Christopher Levé

Des pâtons surgelés

Afin d'avoir une si grande variété de gougères, Aymeric Luczkiewicz les fabrique dans un premier temps en petits pâtons surgelés. « *Je les vends prêts à cuire directement auprès des professionnels (bars à vin, restaurants, chambres d'hôtes, domaines viticoles). Au salon de l'agriculture, je voudrais lancer ce produit pour les particuliers, pour qu'ils puissent commander en ligne et se faire livrer chez eux des gougères à cuire eux-mêmes, à la maison. C'est la même fabrication, les mêmes recettes, sauf que je viens les bloquer à – 20 degrés à cœur en moins de 2 heures avec un surgélateur. Les personnes vont pouvoir ensuite les cuire à la demande. C'est de la vraie cuisson, ce n'est pas du réchauffé, je vends de la pâte crue qu'il faut ensuite cuire 30 minutes au four, sans décongeler au préalable. On est sur du surgelé artisanal* », sourit-il.

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

21 Le marathon des prélèvements

Événement organisé dans le cadre du Salon de l'Agriculture, le Concours général agricole fonctionne grâce à des prélèvements de produits dans toutes les régions de France. Une véritable course de vitesse impliquant des agents de Chambres d'agriculture. Exemple en Côte-d'Or.

À quelques jours de l'ouverture du Salon de l'Agriculture, c'est une course de vitesse qui se joue dans les Chambres d'agriculture avec les opérations de prélèvement des produits candidats au Concours général agricole. Tous les candidats se sont inscrits sur le site internet du concours (www.concours-général-agricole.fr). À l'issue de la période d'inscription des produits (entre mi-décembre et fin décembre), les services des Chambres d'agriculture dédiés aux prélèvements des produits entrent alors dans la danse. « *Nous regardons l'ensemble des produits présentés au concours,* précise Sophie Hanesse, sous-directrice de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, *et nous organisons la collecte, la mise sous scellés et l'envoi des produits pour leur présence en finale à Paris à la date prévue* ». En 2024, les 68 produits collectés en Côte-d'Or sont répartis en huit catégories. Chacune fait l'objet d'un cahier des charges de prélèvement spécifique. Il y a des variations, notamment, sur les quantités collectées, en fonction de leur nature.



Sur le site internet du Concours général, tous les protocoles de prélèvement sont précisément détaillés. « *Par exemple,* détaille Sophie Hanesse, *pour les apéritifs, on nous demande de prélever deux bouteilles d'au moins 70 centilitres (cl), pour les bières, ce sont trois bouteilles de 75 cl, pour l'eau-de-vie, il faudra deux bouteilles de 35 cl, pour les jus de fruits, deux unités identiques d'un litre au plus, pour la confiture, on réclame deux unités minimum de 250 grammes… »*

Protocole précis

Quatre personnes sont chargées des prélèvements, en Côte-d'Or. Ils et elles sont conseillers de la Chambre d'agriculture, souvent déjà en lien, dans le cadre de leurs activités professionnelles, avec les filières concernées. Ils sont dotés d'une pochette comprenant les étiquettes de prélèvement qui doivent être apposées sur les produits, le protocole qu'ils doivent appliquer, et les scellés. Une fois étiquetés et scellés, les produits sont laissés chez les producteurs qui doivent eux-mêmes les envoyer à Paris.

Le producteur signe aussi un document attestant que le prélèvement a bien été effectué par un agent de la Chambre. Il y a parfois quelques subtilités, par exemple, pour le miel, qui doit passer par un laboratoire pour y subir des analyses : « *pour ces produits, le prélèvement doit donc intervenir plus tôt, vers la fin décembre, pour laisser le temps de ce travail d'analyses. C'est ensuite le laboratoire qui envoie le produit à Paris* ». À la fin du processus, la Chambre d'agriculture reçoit l'information des éventuels lauréats du concours.

Berty Robert



Les fameux scellés apposés sur les produits et dont les agents préleveurs sont dotés.

// SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE

58

Toute première fois

Le Salon international de l'agriculture aura lieu du 24 février au 3 mars à Paris Expo (Porte de Versailles). À cette occasion, le Gaec des Aubus ira représenter la Nièvre, pour la première fois, avec deux béliers Berrichon du Cher.

« Nous sommes fiers » réagissent humblement Véronique et Rodolphe Clément de Givry suite à leur sélection pour participer à la 60e édition du Salon international de l'agriculture (SIA – du 24 février au 3 mars) dans la catégorie ovins Berrichon du Cher. Installés respectivement en 1998 et 1989, Véronique et Rodolphe iront à ce rendez-vous pour la première fois : *« c'est une satisfaction de voir qu'il y a une certaine reconnaissance de notre travail »*. Ils poursuivent : *« Il est indéniable que le salon est une belle vitrine de l'agriculture pour le grand public et c'est l'occasion idéale de rappeler que sans agriculteurs, il n'y a pas de nourriture. Au vu des événements récents, et de l'intérêt que les gens y ont porté, il semble que nos problématiques ont été comprises par une majorité de la population. Après des années à avoir été attaqués sur nos pratiques, cela fait du bien de voir l'agriculture reprendre sa vraie place dans le cœur du public »*. Outre cela, et plus personnellement, ils évoquent le SIA comme une belle opportunité : *« Nous avons beaucoup échangé avec les autres éleveurs de Berrichon du Cher et il semble que le SIA soit le moment parfait pour élargir sa clientèle étrangère, et ce même si le salon n'est pas aussi professionnel que Cournon »*.



Le Gaec des Aubus (Maison Gaulon à Germenay) participera au SIA dans la catégorie ovins Berrichon du Cher avec un tondu (2 ans) et non tondu (1 an). Ici de gauche à droite : Rodolphe, Véronique et Perrine Clément de Givry.

Un choix réfléchi

Sélectionnés dans la catégorie Ovins Berrichon du Cher, les deux associés précisent les raisons du choix de cette race pour leur cheptel : *« Elle est rustique, prolifique et offre de belles qualités maternelles. En plus, elle se désaisonne très bien ce qui est parfait pour notre activité »*. Ils développent : *« Nous avons des agnelages en septembre (inscrites), en novembre (non inscrites) et en février (agnelles) ce qui permet une bonne répartition du travail d'autant plus que nos vêlages se déroulent en novembre et décembre. De plus, cet étalement permet de lisser les revenus sur une certaine période puisque nous pouvons gérer les ventes sur divers mois. En parallèle, nous procédons à du commerce de reproducteurs et d'agnelles. Cette diversification et l'alliance bovins-ovins nous semblent complémentaires et nous conviennent, même si cela demande un gros investissement en temps – comme tous les éleveurs d'ailleurs »*. Si pour Véronique et Rodolphe l'animal parfait n'existe pas, ils travaillent pourtant sur l'évolution de leur troupeau avec la génétique : *« nous avons un intérêt particulier pour les qualités laitières (car sans lait pas de vie) et pour les qualités maternelles bien évidemment. Et, aujourd'hui, nous dirigeons nos choix afin de remettre un peu de conformation. L'avenir nous dira si notre sélection sera la bonne, mais en attendant, le concours du Salon pourra nous donner une idée de notre positionnement par rapport aux autres élevages. Cela étant dit, nous avons encore beaucoup à faire avant Paris »*.

Avant et pendant

En effet, pour eux la participation au SIA est une véritable aventure demandant énormément d'organisation et de préparation : *« Pour les deux béliers, nous avons adapté leurs rations, afin qu'ils soient les plus beaux possible lors de l'événement. Mais, il est clair qu'ils reviendront à une alimentation normale à l'issue car ils doivent tout de même assurer leur travail de reproducteurs. De plus, nous sommes un peu stressés car ils n'ont pas forcément l'habitude du bruit ou des personnes extérieures au Gaec et même s'ils sont assez dociles, ils ont leur caractère. Pour les préparer à divers sons, nous allons leur mettre de la musique dans leur tunnel »*. Une fois à la Porte de Versailles, et durant la durée du salon, les béliers seront surveillés par leur fils. Véronique et Rodolphe précisent : *« Comme nous avons d'autres animaux à panser, nous serons présents uniquement le mardi pour le concours. Ainsi, accompagnés par notre fille, Perrine, nous retrouverons Louis à Paris »*. Au-delà du concours et des éventuels échanges professionnels, les associés comptent bien profiter de ce moment particulier : *« nous allons visiter le salon car il regroupe de nombreuses races que nous ne connaissons pas. L'élevage français est haut en couleur et en qualité, alors autant apprécier le travail de tous les collègues qui seront réunis à Paris »*. Pour plus de renseignements sur le SIA 2024 : https://www.salon-agriculture.com/

Chloé Monget

D'autres participants pour la Nièvre

Outre le Gaec des Aubus, d'autres participants sont sélectionnés pour aller au Salon international de l'agriculture. Voici la liste des éleveurs bovins Charolais et leurs animaux : EARL de Beaumont (Guenot) avec Venus et Souche, EARL Guenot Nicolas avec Vanille, Ortense et Rafaello, Gaec Savre avec Sylvanie et Verone, Rosanne Lemaitre avec Redoutable. Canins Laika de Iakoutie : Emma Gallou avec Not Fancy Peak. Ovins Berrichon du Cher : Gaec des Aubus. Ovin Mouton Charollais : Michel Clément, Gaec Michel et Mikaël et Laure Rogemont.

// CONCOURS DES FROMAGES FERMIERS DE BOURGOGNE

89

Rencontre avec la marraine de l'événement

Virginie Dubois-Dhorne a été choisie pour être la marraine du 24e concours régional de fromages fermiers de Bourgogne, qui se déroulera le samedi 25 mai prochain, à Auxerre. Rencontre avec celle qui fut championne du monde des fromagers en 2021.

Virginie Dubois-Dhorne, qu'est-ce que cela représente pour vous d'être marraine de cet événement ?
Virginie Dubois-Dhorne : *« D'abord, c'est un honneur. Les fromages de Bourgogne sont des fromages que j'aime beaucoup, surtout les fromages de chèvres. C'est la première fois que je suis marraine d'un concours, même si j'ai déjà été jurée d'autres événements »*.

Que va être votre rôle pendant l'événement ?
VDD : *« Outre le fait d'être marraine, je ferai également partie du jury qui dégustera les fromages. J'ai reçu le cahier des charges des fromages. Je vais devoir travailler un peu avant car il y en a que je ne connais pas »*.

Vous, qui avez l'habitude des concours et qui êtes championne du monde (2021), quel conseil donneriez-vous aux participants de ce concours ?
VDD : *« Ce qui va être mis à l'honneur dans ce concours, c'est la qualité du fromage. Ce que j'ai envie de dire aux participants c'est : Si vous travaillez bien, continuez à bien le faire. Lors de ce concours, il y aura très certainement de nombreux fromages haut de gamme mais tous ne seront pas primés. Cela ne voudra pas dire que les fromages qui n'auront pas de prix seront mauvais. Il faut donc continuer de travailler avec humilité »*.

Vous avez touché le Graal avec ce titre de championne du monde des fromagers en 2021, qu'est-ce que cela représente pour vous ?
VDD : *« Le concours mondial réunissait tout ce qu'il y avait de plus magique, pour moi, dans notre profession. C'est-à-dire de travailler un fromage et réussir à le mettre en valeur, que ce soit dans la sculpture, dans la cuisine, dans la présentation, dans l'association avec tout ce que l'on peut trouver au niveau des confitures, des sels, des poivres, des baies, etc. C'est le concours que je souhaitais gagner. J'ai d'abord été vice-championne du monde en 2019 avant d'être championne du monde en 2021. Depuis, les choses ont changé puisque je suis passée de l'autre côté de la barrière en faisant partie de beaucoup de jury »*.

Comment vous voyez ce nouveau statut de juré ?
VDD : *« C'est une reconnaissance de mes pairs qui, pour beaucoup, étaient meilleurs ouvriers de France et m'ont jugé. Ils ont estimé que j'étais apte à être moi-même jurée. Le fait de passer de l'autre côté c'est un honneur. Je suis encore impressionné aujourd'hui d'être jurée aux côtés de personnes que j'ai admiré et admire encore aujourd'hui. Travailler à leurs côtés est une chance inouïe »*.

En tant que jurée, qu'attendez-vous des fromages que vous allez déguster lors de ce concours, à Auxerre ?
VDD : *« Je serai forcément surprise car il y aura des fromages que je ne connais pas. J'aimerais bien me régaler, et découvrir des pépites, des choses que je n'ai jamais vues ailleurs, découvrir des « petits fromages », de « petits producteurs », qui deviendront très grands»*.

Propos recueillis par Christopher Levé

Pour faire partie du jury, il suffit de scanner le flash code présent sur l'affiche. N'attendez pas !



// CHAMBRE D'AGRICULTURE - ALYSÉ

Les JPO bâtiments d'élevage, des journées remplies d'idées

Les journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage ont eu lieu du 13 au 16 février, dans l'Yonne. Trois élevages ont ouvert les portes de leurs exploitations à d'autres éleveurs pour mettre en avant un ou des bâtiments innovants, avec l'objectif de donner quelques bonnes idées à des porteurs de projets.

Comme le rappelle Nadine Darlot, élue à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, « *ces journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage entrent dans le cadre des journées Innov'action, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, avec Alysé pour cet événement. Dans cette démarche, l'idée est que des éleveurs témoignent face à d'autres éleveurs ou futurs éleveurs, qu'ils partagent avec eux leurs expériences, leurs démarches, pour créer un échange entre toutes les parties* ».

On le sait, créer un bâtiment est rarement quelque chose de simple pour un éleveur, qui doit réfléchir à divers critères, notamment en ce qui concerne la simplification de son travail au quotidien, avant de se lancer. « *Bien souvent, on organise ces journées portes ouvertes chez des éleveurs qui viennent de créer un bâtiment, après qu'ils se sont eux-mêmes enrichis d'expériences d'autres éleveurs lors des éditions précédentes. Il est là le but de cet événement, de s'enrichir des expériences des autres pour créer son propre projet* », assure Nadine Darlot.



Une quinzaine d'éleveurs étaient présents à la JPO bâtiments d'élevage du 14 février, à la ferme des Abry.

Un bâtiment à leur image

C'est d'ailleurs ce qu'on fait Océane et Mallorie Abry, de la ferme des Abry, à Leugny, qui ont ouvert les portes de leur exploitation le mercredi 14 février. Les deux sœurs ont créé un bâtiment pour accueillir des brebis laitières, lorsque la cadette, Mallorie, a rejoint sa sœur sur l'exploitation en 2022. « *Participer à ces journées dans le passé nous a donné quelques idées* », affirme Océane Abry. « *Aussi, on a toutes les deux fait des études et des stages un peu partout en France et à l'étranger. On en a profité pour voir ce qui se faisait ailleurs, afin de le mettre en application sur notre ferme et créer un bâtiment à notre image* », ajoute Mallorie Abry.

Concernant ce bâtiment, qui accueille pour l'heure 70 brebis laitières, l'idée pour les sœurs était « *d'avoir la bergerie, la salle de traite et la fromagerie attenantes, pour avoir le minimum de manutention possible et optimiser le temps de travail dans un espace réduit* », explique Océane Abry. « *On a adapté ce bâtiment, de 1 350 m² (comprenant la bergerie, le stockage, qui a également été créé pour le fourrage des brebis et des vaches sur la ferme, et la fromagerie), à notre façon de travailler. On est parties de nos différentes expériences pour imaginer ce bâtiment et on s'est appuyées des conseils d'entreprises dans le bâtiment* », poursuit-elle. Ceci pour un projet total de 400 000 euros avec environ 100 000 euros d'aide provenant du PCAE.

Désormais, Océane et Mallorie Abry ont pour projet d'augmenter la troupe de brebis laitières afin d'augmenter la production. « *On devrait passer à 100 brebis rapidement, dans l'année* », confie Océane Abry. « *L'autre projet que l'on commence à étudier est la mise en place d'un tracker solaire pour être indépendant en électricité. C'est un panneau solaire situé sur un poteau qui s'oriente en fonction de la position du soleil. Cela sert à produire de l'électricité pour l'autoconsommation de la ferme* », dit-elle.

Pour rappel, outre la journée à la ferme des Abry, les deux autres journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage ont eu lieu au Gaec Joffrin, à Villiers-Vineux (bovins lait), le mardi 13 janvier, et à la Scea de Tameron, à Montillot (bovins viandes), le vendredi 16 février.

À noter que ces journées sont mises en place grâce au soutien de financeurs particuliers : le Casdar (compte d'affectation spécial développement agricole et rural) du programme régional de développement agricole et rural de Bourgogne Franche-Comté, qui permet d'accompagner les Chambres d'agriculture dans la mise en place des actions de communication, et le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté.

Christopher Levé



Mallorie (à gauche) et Océane Abry (à droite), lors des JPO bâtiments d'élevage.



Mallorie Abry a fait visiter la salle de traite aux éleveurs présents.

// JA DE CORBIGNY

Nouveau bureau

Le 9 février, les JA de Corbigny ont tenu leur assemblée cantonale. Un nouveau bureau a été élu.

Le 9 février, dans les locaux de la Sicagemac à Corbigny, les JA de Corbigny ont tenu leur assemblée cantonale. Durant l'événement, un nouveau bureau a été élu et se compose de : Paul Hétroy, président ; Charles Perreau, vice-président ; Jean-Baptiste Bouché-Pillon, trésorier ; Thomas Bertin, trésorier adjoint ; Johnny Delaurent, secrétaire ; administrateurs : Kévin Aulard, Mathis Guillaudat, Denis Guillien. Paul Hétroy, 23 ans et JA depuis deux ans environ, développe : « *Nous sommes environ 20 JA dans le canton avec une moyenne d'âge d'environ 19 ans. C'est inédit pour notre groupe et j'espère que nous mènerons à bien tous les défis qui nous attendent pour 2024 et 2025* ». Parmi ces derniers, il évoque : « *le comice du canton. C'est un gros événement qui va demander l'engagement de tous et une certaine organisation, mais je ne doute pas que nous parviendrons à mettre sur pied un beau rendez-vous* ». Pour sa présidence, il envisage une véritable cohésion de groupe, notamment avec Charles Perreau, son vice-président : « *nous avons des caractères différents et je pense que nous nous complétons parfaitement pour prendre les décisions futures* ». Selon Paul Hétroy, les JA sont une force indéniable : « *nous sommes le premier maillon de la chaîne de la profession agricole. Et, au vu des récentes manifestations, nous avons tout à fait notre rôle à jouer pour rendre visible nos filières* ». Il conclut : « *Les JA se rassemblent aussi tout au long de l'année, toujours de manière conviviale, afin de partager des situations qu'elles soient bonnes ou non, car, pour moi, le but de ce groupement est l'entraide par la cohésion ; plus nous serons nombreux, plus nous aurons une vision précise de notre territoire* ». Pour contacter les JA de Corbigny : jadecorbigny@gmail.com ou 07 85 74 55 10 (Paul Hétroy)

Chloé Monget



JA 58

Rang du haut, de gauche à droite : Kévin Aulard (administrateur), Paul Hétroy (président), Charles Perreau (vice-président), Thomas Bertin (trésorier adjoint), Jean-Baptiste Bouché-Pillon (trésorier). Rang du bas, de gauche à droite : Mathis Guillaudat (administrateur), Johnny Delaurent (secrétaire), Denis Guillien (administrateur).

89 21 58

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

21

Un nouveau « quatuor » en renfort de l'équipe viti

Quatre nouveaux conseillers viticoles sont arrivés à Bretenière ces six derniers mois.

Ils répondent aux noms de Thibault Desbois, Léa Ballorin, Claire Gilbert et Laurence Goudal. Leur point commun ? Ils sont tous les quatre conseillers viticoles à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, depuis quelques semaines ou quelques mois. *« La moitié de notre équipe viti est renouvelée car notre effectif est composé de huit conseillers »*, présente Sophie Hanesse, chef de service.

En plus de travaux communs relatifs au conseil, à l'accompagnement technique et à l'acquisition de références, chacun assure des missions spécifiques pouvant s'intéresser au choix du matériel végétal, à l'environnement, à la thématique de l'eau ou encore à la vitiforesterie.

Différents horizons

« Thibault est un jeune diplômé, Léa vient de la Chambre d'agriculture de Charentes, Claire a fait ses armes à la Chambre d'Alsace et Laurence était responsable d'exploitation dans un domaine viticole du Rhône. Leurs profils et parcours sont très différents, cette complémentarité est une richesse », souligne Sophie Hanesse. Lucien Rocault, viticulteur à Saint-Romain et président du service, affiche lui aussi sa satisfaction : *« Ces conseillers arrivent chez nous avec des bagages importants, nous montons en gamme au niveau des compétences, c'est très bien. Le service viti profite de ces quatre changements coup sur coup pour donner une nouvelle orientation politique à ses actions »*.

Beaucoup de contacts

La Chambre d'agriculture travaille chaque année avec plus de la moitié des 1 000 domaines viticoles de Côte-d'Or : plus de 400 professionnels sont notamment abonnés à son bulletin technique et près de 300 stagiaires participent à des formations. Le pôle viticulture, créé en 2000, répond aux nombreuses attentes du terrain, comme le souligne Lucien Rocault : *« nos travaux sont pleinement en phase avec les enjeux de la filière, les interactions sont permanentes avec la CAVB et le BIVB. Nous suivons les orientations politiques de ces deux instances. De nouvelles thématiques se sont développées ces dernières années au sein de notre service : la mise en place de nombreux essais pour faire face au changement climatique en est un exemple. Les formations destinées à l'ensemble des acteurs de la viticulture représente une grande partie de notre activité »*. L'actualité du service est à retrouver sur la page Facebook « CA21-Viti ».

AG



Léa Ballorin



Thibault Desbois



Claire Gilbert



Laurence Goudal.

// LOUP

89

Les zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux

Au travers d'un arrêté, en date du 26 janvier, le préfet de l'Yonne a délimité des zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup, pour cette année 2024.

Sur proposition du comité départemental de suivi du loup, et après l'avis du préfet coordonnateur du plan national d'actions sur le loup, trois zones ont été définies (cercles 1, 2 et 3), en ce qui concerne l'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup, pour l'année 2024. Celles-ci « *tiennent compte du risque de prédation et de la récurrence des attaques constatées dans le département en 2022 et 2023* », comme nous pouvons le lire dans un communiqué de la préfecture de l'Yonne.

Un arrêté préfectoral, en date du 26 janvier, permet aux éleveurs d'obtenir des subventions pour mettre en œuvre des mesures de protection de leurs troupeaux soumis au risque de prédation par le loup selon le cerclage de leurs communes, financées à hauteur de 80 à 100 %.

Dans l'ensemble du département de l'Yonne, selon le classement de la commune, les mesures suivantes peuvent être financées : gardiennage ou surveillance renforcée, chiens de protection (entretien, acquisition, stérilisation, test de comportement), investissements matériels (parcs électrifiés), analyse de vulnérabilité, accompagnement technique.

Les éleveurs peuvent déposer leur dossier de demande d'aide à la DDT de l'Yonne jusqu'au 31 juillet 2024, ainsi qu'en ligne sur le téléservice Safran.

C. L. d'après communiqué



P.Massit/ONCFS - Réseau Loup Lynx

Les zones d'éligibilité aux mesures de protection des troupeaux contre la prédation du loup, pour cette année 2024, ont été définies par arrêté préfectoral, dans l'Yonne.

NOTE : Le lien vers la carte définissant les zones de cerclage est à retrouver sur notre site internet agribourgogne.fr. Celui donnant accès aux dépôts des dossiers en ligne sur le téléservice Safran y est également à retrouver.

// APPEL À CANDIDATURES

21

Des louvetiers sont recherchés

La préfecture recrute des lieutenants de louveterie. Un dossier est à remplir et envoyer jusqu'à dimanche.

La préfecture de la Côte-d'Or procède au recrutement de lieutenants de louveterie, qui interviendront en suppléance ou en appui des 16 lieutenants de louveterie déjà nommés, sur l'ensemble du département. Le mandat des nouveaux lieutenants, comme celui des 16 lieutenants actuels, arrivera à terme au 31 décembre 2024. Un lieutenant de louveterie concourt, sous l'autorité du préfet, à la régulation et à la destruction des animaux susceptibles d'occasionner des dégâts. Conseiller technique de l'administration sur les problèmes particuliers et ponctuels posés par la gestion de la faune sauvage, il dirige les interventions et battues administratives (préfectorales ou municipales) et en assure la responsabilité technique. Il est également mobilisé pour la prévention des dommages causés par le loup sur les troupeaux domestiques (notamment mise en œuvre de tirs de défense en soirée ou à l'aube) et en appui à la politique de prévention de la propagation de la tuberculose bovine.

Ses fonctions, exercées dans l'intérêt général, sont bénévoles. De ce fait, il doit avoir la capacité à assumer matériellement et financièrement les charges qui y sont liées (matériel, déplacements) et faire preuve de disponibilité. Dans le cadre de ce recrutement, tout candidat intéressé est invité à transmettre un dossier complet de candidature, jusqu'au dimanche 25 février 2024, à la DDT. Soit par voie postale : DDT de la Côte-d'Or, service préservation et aménagement de l'espace, bureau chasse forêt, 57 rue de Mulhouse - BP 53317 - 21033 Dijon Cedex. Soit par mail, avec l'objet « candidature louveterie 2024 » : ddt-cf-spae@cote-dor.gouv.fr. La note d'information relative à ce recrutement et le dossier de candidature sont téléchargeables sur le site internet départemental des services de l'État : https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l- Etat/Environnement/Chasse/Louveterie/Lieutenants-de-louveterie-appel-a-candidatures

Communiqué



// CHÂTILLON-SUR-SEINE

21

Un drive fermier se prépare

Des jeunes de la Barotte organisent un drive fermier éphémère le 9 mars dans le cadre des portes ouvertes du lycée. De bons produits locaux et en circuits courts sont à commander et à venir chercher.



La classe de CGEA 1 en première ligne.

Comme des pros ! Des élèves de la Barotte sont en train de monter un bien joli projet avec un drive fermier éphémère. Celui-ci est organisé en parallèle de la journée porte ouverte de leur établissement, samedi 9 mars. Les consommateurs sont invités à commander en amont le ou les produits alimentaires de leur choix sur un site internet construit à cette occasion (https://drive-fermier labarotte.fr/). Ces produits proviennent de plusieurs exploitations agricoles préalablement contactées par les élèves. Les commandes seront à retirer le jour J entre 9 heures et 17 heures à la Barotte.

Et aussi une tombola

Ce travail s'intègre dans la formation CGEA (Conduite et gestion d'une entreprise agricole). L'équipe est composée de sept élèves de première année : Frédéric Regley (Les Riceys), Kylian Cartier-Boyaux (Chemin d'Aisey), Nathan Ormancey (Saint- Broing-les-Moines), Augustin Projet (Les Goulles), Julie Chamielec (Marey-sur-Tille), Paul Chauvirey (Vitry-en-Montagne) et Mathis Coquinot (Missery). Ces derniers sont actifs sur les réseaux sociaux pour faire connaître leur évènement (drive-fermierlabarotte sur Facebook, drive_ fermier_labarotte sur Instagram). Des flyers ont été édités avec un QR code donnant directement accès au site. Ces futurs agriculteurs préparent également une tombola, avec deux lots de 150 euros en produits locaux à remporter le jour J ! La découverte du marché de gros de Rungis pourrait être proposée aux élèves fin mai, avec les recettes de cette journée.

AG

// LEGTA DE COSNE-SUR-LOIRE

58

Portes ouvertes le samedi 16 mars

Le samedi 16 mars, de 9 h à 17 h, s'organise au Lycée Agricole et Viticole de Cosne-sur-Loire l'annuelle journée portes ouvertes.

L'occasion pour le Lycée ainsi que pour le Centre de Formation pour Adultes de Nevers-Cosne-Plagny de faire découvrir leurs formations allant de la quatrième de l'enseignement agricole jusqu'au BTS Viticulture-Œnologie. Au programme de la journée : ateliers de présentation des filières axées sur la polyculture élevage et la viticulture-œnologie, rencontres avec les enseignants et les élèves ainsi que visite de l'établissement et de ses installations. Un marché de producteur prendra place dans le chai pédagogique et les concessionnaires et partenaires locaux viendront exposer leur matériel agricole. Des ateliers pratiques vous expliqueront le travail réalisé sur le bétail (caprins, ovins, bovins). Vous pourrez également venir tester le simulateur et les casques de réalité virtuelle pour découvrir la conduite d'un enjambeur.



Legta de Cosne

Le Legta de Cosne ouvre ses portes le 16 mars.

La boutique Domaine des Athénées ouvrira également ses portes pour l'occasion. Renseignements : 03 86 26 67 67. (D'après communiqué).

D'après communiqué



// RENDEZ-VOUS

21

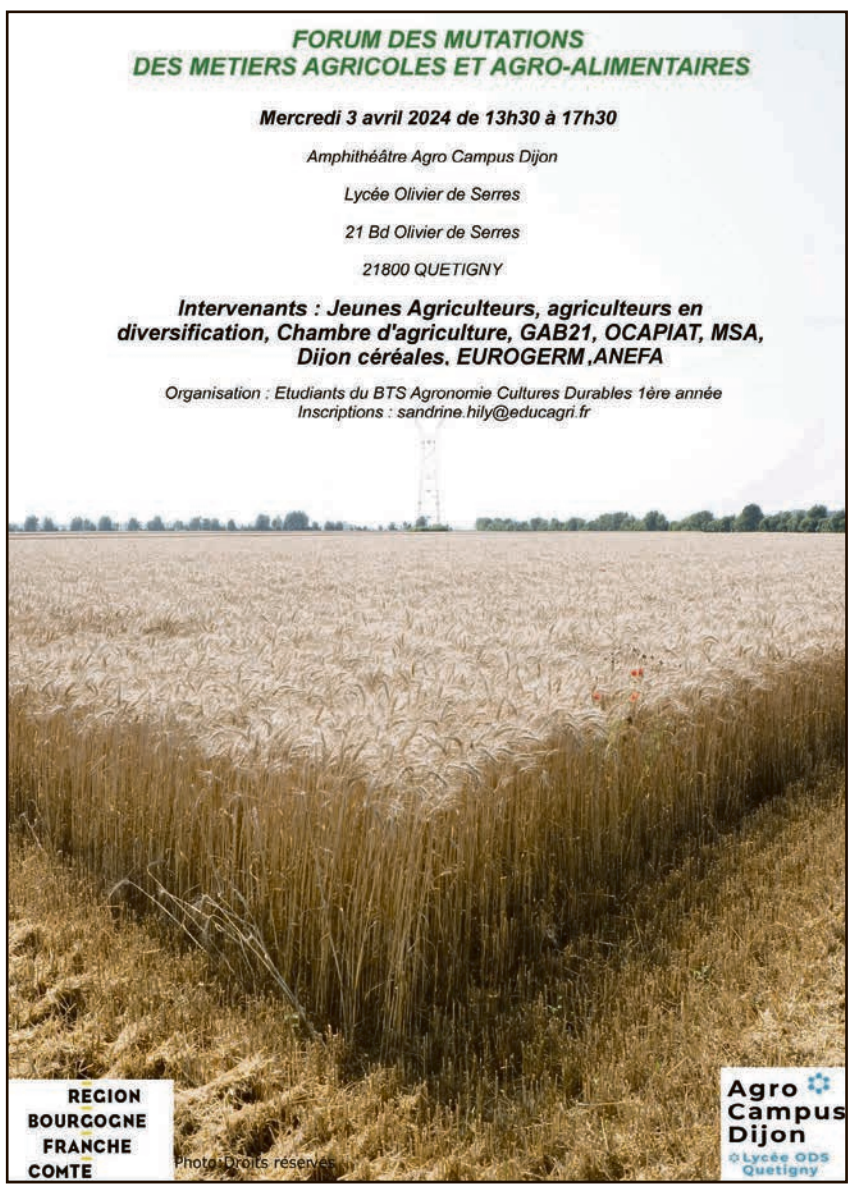
Quels métiers, demain en agriculture ?

Début avril, des étudiants de BTS organisent, au lycée agricole de Quetigny, près de Dijon, un forum consacré aux mutations des métiers agricoles et agroalimentaires.

Face aux mutations qui touchent, et qui vont toucher, les univers agricoles et agroalimentaires, des étudiants en première année de BTS Agronomie Cultures Durables (ACD) du lycée agricole Olivier-de-Serres de Quetigny organisent un forum qui va se tenir le 3 avril. Il se déroulera sur l'après-midi, de 13 h 30 à 17 h 30 dans l'amphithéâtre du lycée. Lors de ce forum, des échanges auront lieu entre les étudiants et les responsables des organismes et des entreprises présents. Des mini-conférences auront lieu tout au long de l'après-midi avec les intervenants suivants : Jeunes Agriculteurs de Côte-d'Or, deux agriculteurs en diversification, des représentants de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, de l'Anefa, de la MSA, d'Ocapiat (opérateur de compétences pour l'agriculture), de la coopérative Dijon Céréales, de l'entreprise Eurogerm, à Saint-Apollinaire, et du Groupement des agriculteurs bios de Côte-d'Or (GAB21). Chacune de ces mini-conférences durera 10 minutes qui seront suivies d'échanges avec la salle pendant cinq à dix minutes. Chacun développera ainsi des points de vue différents sur les mutations des métiers agricoles et agroalimentaires. Ils présenteront leurs organisations ou leurs entreprises et développeront ensuite leur vision de l'avenir de ces métiers, dans le contexte des transitions agroécologiques, sociétales, et des innovations technologiques.

Berty Robert, avec communiqué

Pour assister au forum, inscription obligatoire par mail : sandrine.hily@educagri.fr



L'affiche du forum, que l'on doit à l'un des étudiants du BTS ACD qui organisent cet événement.

RÉGION

// POINT DE VUE

Recherche : l'autre cause du marasme agricole français ?

Vincent Chaplot, agriculteur de Côte-d'Or et directeur de recherche à l'IRD, livre un point de vue par lequel il établit un lien entre les problématiques actuelles exprimées par le monde agricole et l'état de la recherche en France dans ce domaine.

Deuxième exportateur mondial dans les années 1980, l'agriculture française qui assurait non seulement la sécurité alimentaire mais aussi le dynamisme économique, la cohésion sociale et la beauté des paysages, est à l'heure actuelle dans le désarroi et si rien n'est fait, elle disparaîtra, tel est le constat actuellement fait par le monde agricole.

Il existe, en plus des causes du déclin agricole français énoncées ces dernières semaines (normes injustifiées, charges qui explosent, concurrence déloyale de pays comme l'Ukraine et autres accords de libre-échange…) un mal beaucoup plus profond et sournois : la recherche, qui est le moteur du développement, a progressivement délaissé, en France, les questions agricoles. Dans un pays partiellement détruit par la Seconde guerre mondiale et terrifié par le spectre des rationnements alimentaires, la promotion des engrais minéraux, ainsi que de variétés et de pratiques agricoles améliorées par la recherche agronomique, a permis d'accroître de façon spectaculaire la production agricole française, ce dont l'économie et la société ont bénéficié. L'Inra, (aujourd'hui Inrae) qui était dans les années 1960 le moteur du développement agricole est devenu, suite à une décision ministérielle de 1984, un institut de recherche fondamentale. Sa renommée et l'avancement de ses chercheurs (des professionnels ayant bac + 8) ont été progressivement liés à la quantité d'articles scientifiques publiés dans des journaux scientifiques de langue anglaise, plutôt qu'à leurs innovations agricoles. Aujourd'hui, l'Inrae s'intéresse largement aux questions environnementales et de santé.

« Prendre une autre route »

Dans le même temps, les instituts de recherche agronomiques de nos principaux concurrents comme le Brésil et l'Afrique du Sud, montaient en puissance. Par exemple, l'Empresa brasileira de pesquisa agropecuaria (Embrapa), entreprise brésilienne de recherche agricole, créée en 1973 a permis en 20 ans d'augmenter la fertilité des bovins de 100 % grâce à des innovations sur les races, les pratiques d'élevage et la création de variétés de graminées améliorées, de maïs et de soja adaptées aux conditions locales. Le bon sens paysan veut que nous nous préparions au pire en espérant le meilleur et il est encore temps de faire marche arrière pour prendre une autre route.

Il est tout d'abord urgent de retisser le lien entre recherche et agriculture. Développer les systèmes agraires de demain ayant pour objectif la production d'aliments de qualité et rémunérés au juste prix, respecter la condition animale et la préservation de l'environnement, sont des objectifs réalisables et doivent devenir la priorité nationale. Cela doit donc être aussi celle de l'Inrae, appuyé par les universités, les instituts techniques, de formation et de développement agricole locaux. Les agriculteurs seuls ne sont pas armés pour relever de tels défis. Il faudra ensuite que les gouvernants acceptent de donner les clés de l'Inrae à des chercheurs expérimentés, comme ce qui a prévalu, jusqu'à la période récente, en lieu et place de politiciens. Ensuite, il est essentiel que les problématiques agricoles remontent au cœur des instituts de recherche pour devenir des priorités d'action. Enfin, il faudra s'assurer que tous les chercheurs français bénéficient des conditions matérielles et humaines nécessaires à l'expression de leur plein potentiel.



La recherche agronomique en France pourrait-elle plus contribuer à atténuer le malaise agricole qui s'exprime actuellement ? C'est en tout cas le point de vue défendu par Vincent Chaplot.

Vincent Chaplot

// ÉLEVAGES LAITIERS

Un grand week-end en perspective

Les quatre races laitières de Côte-d'Or ont rendez-vous les 6 et 7 avril au pôle de Créancey.



Une fois n'est pas coutume, le pôle agricole de Créancey va accueillir des races laitières en concours. Quatre, en l'occurrence, avec la Brune, la Montbéliarde, la Prim'Holstein et la Simmental, qui se réuniront samedi 6 et dimanche 7 avril pour différentes épreuves. *« Les infrastructures de Créancey conviennent parfaitement à cet événement inédit dans le département. L'espace est important, le bâtiment est conçu pour recevoir des animaux, il y a déjà des gradins et la proximité de l'autoroute profitera aux éleveurs qui viendront du Grand-Est »*, indique Laurette Millot, animatrice des syndicats des quatre races laitières de Côte-d'Or. Vous l'aurez compris, il n'y aura pas que des *« locaux »* durant ce grand week-end. *« En effet, le concours Simmental aura une dimension interrégionale, contrairement aux autres, qui seront départementaux »*, précise la salariée d'Alysé, fille d'éleveurs à Argilly.

120 laitières attendues

Les inscriptions ont été envoyées par courrier ces tout derniers jours et se clôtureront début mars : *« nous attendons 120 vaches au total, dont près de 50 en Simmental. Tous les animaux resteront les deux jours sur place. Un concours de jeunes présentateurs ainsi qu'un défilé d'enfants avec leurs petits veaux sont également au programme »*.

Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois proposeront une buvette et une restauration rapide. Les syndicats prépareront une soirée entre éleveurs le samedi, sur réservation. *« Tout se présente très bien pour le moment. Il y a une belle entente et une belle dynamique entre les quatre syndicats. Les sponsors répondent aussi présent, merci à eux ! »*, ajoute Laurette Millot. Avant ce week-end très attendu, les syndicats tiennent leurs assemblées générales respectives.

La Simmental avait rendez-vous ce mardi 13 février. La Montbéliarde et la Prim'Holstein sont *« convoquées »* les 7 et 14 mars. La Brune, elle, se réunira courant mai, juste avant les Journées Châtillonnaises.

AG



// DIVERSIFIER SES ASSOLEMENTS

Le chanvre : une plante aux multiples atouts

Le chanvre est doté d'un itinéraire technique simple qui présente des débouchés de plus en plus variés. Terres Inovia fait le point sur cette plante de diversification attrayante.



Legros

Depuis décembre 2021, le cadre légal a évolué et autorise la récolte de la fleur, ce qui a permis de développer le marché du CBD.



L.Jung

La culture de chanvre n'a besoin d'aucun traitement phytosanitaire en végétation.

Le chanvre est doté d'un itinéraire technique simple et présente des débouchés de plus en plus variés. Cette plante de diversification attrayante s'intègre très bien dans une rotation. Culture de printemps, il offre une opportunité de diversifier les assolements.

Des performances agronomiques pour l'exploitation

En semant en avril et en récoltant vers septembre, le chanvre libère le sol tôt pour permettre une bonne implantation de la culture suivante, souvent un blé. Le chanvre laisse le sol propre, en étouffant les mauvaises herbes, et meuble, grâce à son pivot profond et fasciculé. Son système racinaire assure également une bonne résistance à la sécheresse.

L'absence d'intervention entre le semis et la récolte permet de répartir la charge de travail. Cependant la récolte nécessite une organisation importante des opérations sur le terrain.

Des ressources environnementales

Aucun traitement phytosanitaire n'est utilisé en végétation. Actuellement, environ 15 % des producteurs de chanvre bénéficient du label AB.

En captant 15 t de CO_2/ha soit autant qu'un hectare de forêt, la culture de chanvre est considérée comme un puits de carbone. Dans un bâtiment construit en béton de chanvre, 1m² de mur emmagasine 48 kg d'équivalent CO_2 sur 100 ans.

Une parcelle de chanvre constitue également un véritable réservoir de biodiversité. Comparativement au colza et au tournesol, le chanvre abrite la plus grande quantité et/ou activité d'arthropodes prédateurs (araignées, carabidés). Grâce à son couvert haut et dense, les araignées sont deux à trois fois plus nombreuses.

Des atouts économiques associés à des débouchés diversifiés

Il existe une aide couplée à la culture du chanvre financée par une enveloppe de 1.6 millions d'euros. Son objectif est de maintenir la production de chanvre et de soutenir la filière. Ainsi en 2023 le montant indicatif de cette aide serait d'environ 98 €/ha.

Toutes les parties aériennes de cette plante fibreuse et oléagineuse sont exploitées et bénéficient d'une large gamme de débouchés.

La paille se décompose en chènevotte et en fibre. La chènevotte est utilisée comme litière végétale, mais peut également être transformée en béton végétal. Les isolants biosourcés produits à base de chanvre connaissent actuellement un essor important.

La fibre connaît un renouveau dans le secteur du textile. On la retrouve également dans le domaine de la construction et de la plasturgie.

Les graines de chanvre, ou chènevis, restent largement utilisées en oisellerie et pour la pêche. Cependant, elles sont désormais également exploitées dans l'alimentation humaine en raison de leurs qualités nutritionnelles exceptionnelles, ainsi qu'en cosmétique.

Depuis décembre 2021, le cadre légal a évolué en autorisant la récolte de la fleur, ce qui a permis de développer le marché moléculaire du CBD.

Pour assurer la traçabilité des productions, trois labels de qualité nationaux ont été mis en place, chacun avec son propre cahier des charges :
- isolant à base de chanvre ;
- label granulat chanvre pour le bâtiment ;
- label chènevis français.

Le chanvre, est soumis aux réglementations européenne et française. Par conséquent, les semences utilisées doivent être certifiées et inscrites au catalogue. Pour se conformer aux règles de la Politique Agricole Commune, qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2023, la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) des plantes de chanvre est passée de 0,2 % à 0,3 % en France.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia

// CULTURE DU CHANVRE

L'implantation conditionne 70 % de la réussite

Le chanvre est une espèce à cycle court, toute rupture de croissance doit être évitée une fois le semis réalisé.

Bien que le chanvre dispose d'un système racinaire pivotant et de fortes capacités de compensation, il demeure très sensible à tout défaut de structure du sol. La préparation du sol doit donc favoriser :
- en profondeur, un enracinement de qualité afin de permettre au pivot d'extraire l'eau et les éléments minéraux ;
- en surface, la création d'un lit de semences fin, aéré et suffisamment réchauffé pour assurer une levée rapide et homogène.

Une bonne structure pour une levée rapide

Pour prévenir les tassements du sol préjudiciables au système racinaire, il est recommandé d'utiliser des trains d'outils pour limiter le nombre de passages sur la parcelle et/ou des équipements tels que des roues jumelées ou des pneus basse pression. Si le chanvre ne recouvre pas le sol 15 à 20 jours après la levée en raison de problème de structure ou d'éléments ralentissant sa croissance, les adventices peuvent rapidement proliférer et prendre le dessus. De plus, le chanvre est très sensible au phénomène d'hydromorphie en début de cycle. La présence de semelles de labour ou de zones compactées qui entravent une bonne circulation de l'eau, entraîne une asphyxie racinaire extrêmement préjudiciable à l'implantation du chanvre.

Un faux semis pour optimiser le lit de semences

Après un labour d'hiver ou de printemps, il est possible de préparer le sol en passant un outil à dents pour ameublir la terre, favoriser la pénétration des futures racines, faciliter le réchauffement du lit de semences et éviter le dessèchement du sol. Cette pratique présente également l'avantage de faire germer les adventices (technique du faux semis), qui seront ensuite idéalement éliminées par des moyens mécaniques.

Semer dans de bonnes conditions

La phase de levée du chanvre (4 à 10 jours après le semis) représente la période la plus délicate de la culture. Pendant cette étape, le chanvre, particulièrement sensible aux conditions de sol, doit avoir une levée rapide et homogène. Ainsi, un semis régulier à une profondeur de 2 à 3 cm dans un sol bien structuré, parfaitement drainé et réchauffé (à 10-12 °C), est crucial. Le semis sera réalisé en ligne à l'aide d'un semoir à céréales classique à socs, de 9 à 17 cm d'écartements. Il est recommandé de privilégier les écartements réduits, car ils réduisent le nombre de plantes sur la ligne de semis limitant ainsi la concurrence entre plantes qui génère des pieds morts en fin de cycle.

Les semis s'effectuent généralement de fin mars à début mai. En cas de conditions difficiles, il est envisageable de retarder le semis jusqu'au début juin, mais cela peut entraîner une diminution du rendement en paille.

La densité de semis doit être comprise entre 45 et 50 kg/ha pour obtenir le meilleur compromis entre le rendement en paille et le rendement en chènevis, avec quelques exceptions possibles. Par exemple, pour la variété EARLINA 8FC, exclusivement destinée à la graine, afin d'optimiser son rendement, la densité de semis doit se situer entre 25 et 30 kg/ha au maximum. De même, pour les parcelles destinées au débouché textile, les densités recommandées se situent autour de 70 à 75 kg/ha.

Après le semis, il peut être nécessaire d'effectuer un roulage afin de favoriser la germination des graines en permettant la remontée capillaire de l'humidité, de limiter la présence de cailloux, de niveler le terrain et de garantir de bonnes conditions pour la récolte.

Louis-Marie Allard, Terres Inovia



Lorsque l'implantation du chanvre est réussie, il couvre rapidement le sol et étouffe les adventices.



Chanvre en zone hydromorphe.

// COLZA

Faire le diagnostic des parcelles après les pluies hivernales

Même si la pluviométrie de l'hiver est dans la moyenne, c'est la répartition des pluies qui a été le plus problématique. Elles ont fortement pénalisé les chantiers de semis, les interventions culturales et potentiellement l'état sanitaire du colza.

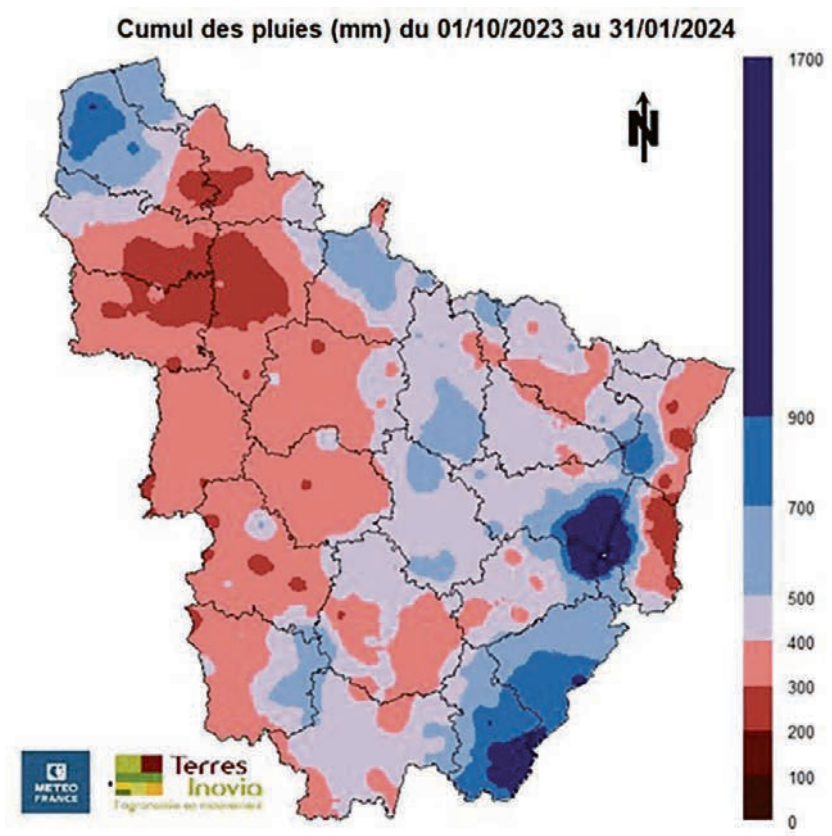
Même si la pluviométrie moyenne de l'année 2023 est dans la moyenne, c'est la répartition des pluies qui fut le plus problématique (+40 % de pluviométrie annuelle sur les 3 derniers mois !). Localement, le cumul de pluie a dépassé les 400 mm, voire 600 mm dans les Hauts-de-France !

Ces précipitations ont fortement pénalisé les chantiers de semis, les interventions culturales et potentiellement l'état sanitaire du colza.

En effet, l'excès d'eau impacte le fonctionnement du colza à plusieurs niveaux :

- Lorsque l'oxygène du sol passe en dessous de 10 %, l'absorption d'azote est bloquée. Les sols saturés en eau ont pénalisé l'alimentation azotée de la plante et donc leur croissance,
- En présence prolongée d'eau, la racine de colza fermente (décomposition et odeur désagréable), ce qui entraîne une accumulation d'éthanol dans les feuilles. Avec l'accumulation, la photosynthèse est impactée (la feuille prend une couleur brune à rouge) ainsi que la croissance. Si l'accumulation est trop importante, des pertes de pieds sont observées.

Les symptômes de ces excès d'eau sont aujourd'hui visibles et de nombreuses questions se posent sur les diagnostics parcellaires : le potentiel est-il impacté, la plante va-t-elle repartir ? Faut-il retourner la parcelle ? Un apport d'azote est-il nécessaire ?



La conduite à tenir

La prise de décision doit tenir compte de plusieurs paramètres :

• Le peuplement : en dessous de 10 pieds/m² bien répartis, le retournement de la parcelle est conseillé,

• L'état sanitaire de la racine : pour observer les nécroses racinaires, il faut prélever des racines et les couper longitudinalement pour bien identifier les zones touchées. Si les nécroses racinaires sont trop importantes, la survie de la plante est fortement compromise. Nous attirons votre attention sur le caractère évolutif des nécroses. En effet, en fonction des conditions climatiques (notamment le retour d'une période pluvieuse), les nécroses peuvent évoluer, c'est pourquoi, dans les parcelles présentant des nécroses modérées, il est conseillé de vérifier régulièrement la progression ou la stagnation des nécroses pour confirmer le diagnostic.

• Le pourcentage de la parcelle concerné par les dégâts. Pour envisager un retournement, la surface concernée par de fortes nécroses doit être suffisante pour justifier de nouvelles dépenses (charges opérationnelles et coûts de passage). Si la surface touchée ne représente que quelques pourcents de la parcelle, le maintien de la culture dans la zone sera décidé, il conviendra alors d'être vigilant sur le salissement en fin de cycle, notamment en graminées. La gestion des adventices devra être envisagée en interculture et dans la culture suivante.



Il faut couper longitudinalement la racine pour évaluer l'importance des nécroses racinaires (racine intacte en haut / racine très impactée en bas).



Terres Inovia

Dans cette situation, la défoliation aura plutôt pour origine, un épisode de froid, plutôt qu'un excès d'eau.

• Le niveau d'infestation en larves de grosses altises ou de charançons du bourgeon terminal. Il intervient en facteur aggravant de la présence de nécroses racinaires.

Attention, le niveau de défoliation ou le rougissement de la végétation ne sont pas des critères suffisants car même en cas de forte défoliation, si la racine est intacte ou très peu touchée, la plante pourra repartir en végétation et maintenir son potentiel. Dans cette situation, la défoliation aura plutôt pour origine, un épisode de froid, plutôt qu'un excès d'eau.

En conclusion, faire un diagnostic dans les parcelles suite aux fortes précipitations n'est pas aisé. Si la décision est simple dans les parcelles extrêmes (parcelle intacte ou au contraire présentant de fortes nécroses racinaires), elle est beaucoup plus délicate dans les situations intermédiaires en fonction du pourcentage de la parcelle concerné et surtout de l'évolution des symptômes. Dans ces situations, une observation régulière est conseillée. Une adaptation de la stratégie en 3 apports d'azote est à envisager avec un premier apport modéré de 40u dès la reprise de végétation et quand les conditions le permettront pour permettre à la plante de soutenir sa croissance (en cas de retournement ultérieur, la dépense sera modérée). Réserver un apport de 40u sera à prévoir au stade E. Le solde sera apporté au stade D2.

Michael Geloen, Terres Inovia

Les couverts végétaux : ça vous parle ?

À l'occasion du **nouveau partenariat** entre

VÄDERSTAD et CLAAS BOURGOGNE

Rencontrez **Michael Geloen de Terres Inovia** qui interviendra sur le thème :

Maximiser les bénéfices agronomiques des couverts végétaux dans la gestion des adventices et des ravageurs



Bases de Varois (21) et Autun (71)

Le mercredi 6 mars à 17h
CLAAS BOURGOGNE
Route de Gray
21490 Varois-et-Chaignot

La soirée se clôturera par un cocktail dinatoire.

Inscription obligatoire avant le vendredi 1er mars 2024
au 03.80.68.07.83 ou sur
contact.bourgogne@claas.com

ÉLEVAGE

// CONGRÈS DE LA FNB

Lever les incohérences sur l'élevage

La colère des manifestations agricoles des dernières semaines n'a pas semblé s'éteindre au cours du congrès de la FNB, les 7 et 8 février à Vichy, dans l'Allier. Au cours de la table ronde qui réunissait les congressistes la dernière matinée, des cris du cœur ont permis de faire passer le message.

Les nombreuses injonctions contradictoires et les incohérences d'un système ont été au cœur de la table ronde marquant la fin du congrès de la Fédération national bovine (FNB), organisé les 7 et 8 février dans l'Allier, à Vichy. De nombreux participants ont exprimé leur exaspération : *« Une norme supplémentaire, c'est une taxe en plus et du revenu en moins »* ; *« Quand on sort le tracteur pour curer les fossés, on est pris pour des criminels »* ; *« Avec le Green Deal, on perd 15 % de production et dans le même temps, on vient nous parler de souveraineté alimentaire »*… Antoine Pellion, Secrétaire général à la planification écologique (SGPE), un organisme placé sous l'autorité du Premier ministre, n'a pu faire qu'amende honorable et convenir que ces incohérences existent. *« Il serait difficile de dire l'inverse »*, a-t-il concédé.

Tous les intervenants s'accordent à vouloir conserver l'élevage, notamment bovin, en France et en Europe. *« Pour moi, il n'y a pas de débat entre prairies et élevage »*, a souligné Antoine Pellion, quand Aurélie Catallo, directrice de l'agriculture à l'Institut du développement durable et des relations internationales (Iddri), a ouvertement milité pour *« prendre en compte toutes les externalités positives des prairies »*.

Mauvais exemple de l'État

Tous ont aussi remarqué que l'agriculture, dont l'élevage, doit s'inscrire dans une démarche de transition agroécologique et donc réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES). Il est possible, à volume de cheptel constant, de réduire ces GES de 30 % à l'horizon 2040-2050, a estimé, Grégoire Leroy, chargé des ressources zoogénétiques à la Food and agriculture organization, ou organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). *« À condition que nos efforts soient inclus dans le coût de production et donc nos revenus »*, ont plaidé les congressistes invités à réagir. Or, la décapitalisation en France (-1 million de bovins en sept ans) entame sérieusement le potentiel de production.

À cela s'ajoute une *« écologie punitive »* dénoncée par Dominique Fayel, éleveur dans l'Aveyron et président de la section bovine du Comité des organisations professionnelles agricoles de l'Union européenne (Copa) ainsi que le mauvais exemple de l'État et des collectivités locales qui ne respectent pas les lois Égalim. Au 1er janvier 2022, tous les restaurants collectifs devaient servir au moins 50 % de « produits durables et de qualité », dont au moins 20 % de produits bios. On en est loin. Il faut aussi compter que 16 % de la viande consommée en France provient de pays tiers (hors UE).

« Un pacte agricole européen »

Dominique Fayel demande que chacun, (surtout les politiques) ait conscience des réalités. Pour lui, les dividendes de la paix et la stabilité de nos systèmes (économiques, sociaux…) n'existent plus. *« L'Europe a été naïve »* de prendre ce postulat comme définitif. C'est pourquoi elle doit changer de paradigme et *« revoir ses stratégies, redéfinir ses objectifs en matière de défense, d'industrie, d'agriculture »*, a défendu l'éleveur aveyronnais. Pour redresser la barre et attirer de jeunes éleveurs, *« il faudrait un pacte agricole européen comme on a eu un pacte vert (Green Deal). Il faudrait aussi un choc de simplification de la PAC »*, a plaidé la députée européenne Anne Sander. Quant à la réciprocité des normes, *« prenons exemple sur ce qui se fait dans d'autres domaines, comme la voiture. Qu'elles soient chinoises, américaines, japonaises, italiennes ou françaises, toutes les voitures doivent répondre aux mêmes normes européennes. Appliquons les mêmes règles pour l'agriculture et l'alimentation »*, a suggéré l'administrateur du Copa.



Arnaud Rousseau, le président de la FNSEA, est venu apporter son soutien au monde de l'élevage.

Le président de la FNSEA en soutien

Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, s'est rendu au congrès de la FNB pour porter un message de total soutien aux éleveurs. *« Il y a urgence à renforcer et mettre en place le plan de souveraineté pour l'élevage »*, a-t-il annoncé, estimant que la déduction fiscale pour les éleveurs était *« un élément de compétitivité »*. Pour avoir des prix rémunérateurs, il faut *« que les négociations entre organisations de producteurs et industriels interviennent avant que ces derniers ne négocient avec la grande distribution »*, a-t-il plaidé. *« Il faut toujours continuer à produire parce que la demande est là et aussi parce que nous avons besoin de conserver les outils de proximité »*. *« Soyez fiers de ce que vous faites »*, a-t-il lancé aux congressistes. Sur le dossier du bio, il a souligné qu'en moins de dix mois, le secteur avait reçu 144 millions d'euros et que la crise traversée était avant tout un problème de marchés, de débouchés. *« Le consommateur ne consent plus au paiement »*, a-t-il expliqué. Arnaud Rousseau a enfin annoncé qu'il devrait voir très prochainement le commissaire européen à l'agriculture, le Polonais Janusz Wojciechowski.

Les éleveurs pas convaincus

Les congressistes de la FNB qui s'étaient réunis à Vichy sont visiblement restés sur leur faim. Dans un communiqué du 9 février, leurs dirigeants ont dénoncé *« une posture floue du ministre de l'Agriculture »*. Ils ont été *« sidérés par un ministre qui ne leur a accordé qu'une prise de parole à distance, et surtout qui a survolé les sujets en n'apportant que de très maigres explications sur la concrétisation des engagements, et en semant le doute par le flou sur l'ensemble d'autres points ! »*. Leur président, Patrick Bénézit a averti : *« Si une méthode de travail n'est pas mise en place par le ministre avec eux très vite, et si les choses n'ont pas évolué concrètement dans les jours qui viennent, les éleveurs se mobiliseront en amont et pendant le Salon de l'Agriculture ! »*

Christophe Soulard

// SANTÉ ANIMALE

21 Les vertus du vinaigre de cidre

Un éleveur du canton d'Arnay-le-Duc utilise du vinaigre de cidre pour se prémunir de la coccidiose. Les résultats sont très encourageants.



Benoît Dureuil avec l'un de ses jeunes veaux charolais, à Magnien.

Plusieurs de ses confrères utilisaient la technique depuis un petit moment, il a voulu lui-même essayer. *« J'entendais dire le plus grand bien du vinaigre de cidre… L'idée de ne plus utiliser les produits anticoccidiens habituels, qui coûtent cher, m'a alors tenté. J'ai fait un premier essai sur 25 veaux durant l'hiver 2022 »*, indique l'éleveur du Gaec du Puiset, à Magnien.

Les veaux, puis les vaches

Six millilitres de vinaigre ont été administrés pendant trois jours à chaque bovin âgé de quatre semaines. *« L'opération a été renouvelée une deuxième fois, trois semaines plus tard. La manipulation des animaux est ensuite devenue difficile car à partir de trois mois, leur gabarit n'est plus le même : j'ai alors utilisé un pulvérisateur pour asperger leur foin, mais aussi leurs granulés et leur argile pour un total de 10 ml. J'ai renouvelé l'opération pratiquement jusqu'à la mise à l'herbe »*, relaye l'éleveur. Ravi des résultats obtenus, Benoît Dureuil a généralisé cette pratique à l'ensemble des 180 veaux de l'exploitation durant l'hiver 2023 : *« tout s'est également très bien passé, avec les mêmes résultats qu'avec nos anciens produits. Précisons bien qu'il s'agit du préventif et non du curatif ! Cet hiver, nous avons décidé que tout le monde allait y passer ! Les vaches reçoivent 60 ml par jour pendant une semaine, j'utilise une pompe doseuse. Le vinaigre de cidre est aussi connu pour ses propriétés hépatiques, cela ne coûte pas bien cher d'essayer. Il nous faudra un peu plus de recul pour voir si les effets sont positifs sur ces animaux adultes »*.

Économie et santé

Plus aucun produit autre que le vinaigre de cidre n'est désormais utilisé par l'éleveur pour se prémunir de la coccidiose : *« cela représente une économie annuelle de 1 200 euros. Pour l'ensemble des veaux, seulement 40 litres de vinaigre sont nécessaires chaque année. Je me dis aussi que les bêtes sont susceptibles de développer une meilleure immunité… Nous verrons bien. Je ne dénigre pas les produits du marché pour autant : il y en a toujours besoin, mais si l'on peut utiliser des produits naturels, il ne faut pas se priver. En contrepartie, il faut le reconnaître, il y a plus de travail avec du vinaigre de cidre car il faut prendre les veaux un par un, à deux reprises, pour leur donner… Mais c'est le prix à payer ! »*.

AG

// RACE GALLOWAY

21 Une association va voir le jour

Un éleveur de Rouvres-en-Plaine et des étudiants de l'Institut Agro Dijon ont réalisé les démarches pour créer l'association Galloway de France.



Le Côte-d'orien Cyril Pautet, devant plusieurs de ses vaches.

Tout est calé pour le 9 mars. Une petite cérémonie, certainement à Dijon, célébrera le lancement de la toute nouvelle association Galloway de France.

Cette entité assurera la promotion de cette race bovine originaire d'Écosse, fédérera les éleveurs et établira un schéma de sélection. *« Tout est à créer, car rien n'existe aujourd'hui dans l'Hexagone »*, relève Cyril Pautet, qui élève des Galloways avec sa compagne Sandrine à Rouvres-en-Plaine, en plus de leurs vaches Charolaises.

Merci les jeunes

Le Côte-d'orien salue le travail de plusieurs étudiants de l'Institut Agro Dijon (anciennement Agrosup et Enesad), qui se sont occupés de la quasi-totalité des démarches administratives : *« ils se sont chargés de tout, merci à eux ! Ces jeunes étaient en visite sur notre ferme pour un tout autre sujet. Une réflexion a été menée sur la Galloway et un travail a été entrepris dans ce domaine, en lien avec leur formation »*. Trois groupes d'étudiants ont été constitués : le premier s'est intéressé aux références historiques de la Galloway, le second s'est concentré sur la création de l'association, et le troisième a planché sur la préparation d'un événement pour *« marquer le coup »*, le 9 mars.

Témoignage

Rémi Vuillemin, zootechnicien au sein du conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, ne pense que du bien de la race Galloway : *« Nous en avons une dizaine, que nous utilisons pour restaurer plusieurs sites remarquables dans le département. Cette vache est robuste, rustique, avec un fort potentiel en termes d'opportunisme alimentaire. Elle sait s'affranchir de toutes les broussailles ! Même sur des sites à forte biomasse, avec des espèces végétales réputées non appétentes, nous arrivons à faire du bon travail… La création d'une association dédiée à la Galloway sera bénéfique pour cette race, qui mérite d'être connue. Pour moi, cet animal a de l'avenir, notamment dans un contexte de réchauffement climatique qui engendrera des bouleversements au niveau alimentaire. Pour le débouché de la viande, son petit gabarit n'est pas un inconvénient selon moi : les consommateurs préfèrent désormais des petits colis. Avec une haute valeur nutritionnelle et de bonnes qualités organoleptiques, la viande de Galloway va pouvoir séduire de nombreux gourmets ».*

Recherche de débouchés

Environ 3 000 vêlages Galloways seraient recensés chaque année en France. *« C'est ce qui ressort du travail des étudiants, je ne pensais pas qu'il y en avait autant… Cela doit représenter une centaine d'élevages, un peu partout dans le pays »*, commente Cyril Pautet. Celui-ci a acheté ses premiers animaux il y a trois ans dans le Jura, sur un véritable *« coup de cœur »* : *« après de nouvelles acquisitions et des naissances dans notre ferme, nous comptons désormais 30 Galloways, tous âges confondus ! Pour les valoriser, nous avions trouvé un contrat en écopâturage. Nous en recherchons de nouveaux, aujourd'hui »*. Sans le dire ouvertement à sa compagne, l'éleveur envisage également de développer l'atelier viande : *« proposer de la caissette serait un bon complément… La viande de Galloway est extra, très persillée… Pour les Américains, c'est la meilleure qui existe, juste derrière celle du Bison. Elle est souvent appelée « viande des sportifs » car elle est très peu grasse, elle ne contient que de bons acides gras »*.

AG

// REPRODUCTEURS CHAROLAIS

21 Ils vous servent en génétique

Sept élevages de Côte-d'Or participent à la vente en ferme de printemps de la Fédération charolaise. Les visiteurs sont les bienvenus !

Un mois pour faire son choix ! La Fédération charolaise de Côte-d'Or organise sa vente en ferme de printemps du 19 février au 15 mars. Sept élevages du département participent à l'évènement, chacun se rend disponible pour accueillir les visiteurs dans les meilleures conditions : le Gaec Choubley (La Motte-Ternant, 06 76 65 35 98), le Gaec de la Fontaine (Sainte-Sabine, 06 77 00 86 27), le Gaec de Pergeot (Chatellenot, 06 24 69 61 13), le Gaec Lechenault Yves et Gabin (Foissy, 06 68 67 74 41), le Gaec Noireaut (Meilly-sur-Rouvres, 06 14 13 59 11), la SCEA Lucotte Jean-Marc (Créancey, 06 80 98 96 57) ainsi que la SCEA Tursin Sébastien (Villargoix, 06 85 51 56 86). *« Chaque élevage propose des animaux aptes à la reproduction, prêts à saillir, avec toutes les garanties sanitaires et de performances. Il y a de la qualité et du choix, pour répondre à toute demande et satisfaire tout besoin »*, souligne Laurent Choubley, président de la Fédération.

Rencontre avec un éleveur

Les taureaux de 14 et 15 mois devraient être les mieux représentés dans cette édition. Nicolas Noireaut en proposera d'ailleurs une douzaine dans sa ferme à Meilly-sur-Rouvres. La *« marque de fabrique »* de cet éleveur de 37 ans est indiscutablement le vêlage facile, tous ses reproducteurs mis en vente sont concernés : *« Il est vrai que nous privilégions le vêlage facile depuis plusieurs années. Les cheptels grandissent mais la main-d'œuvre ne suit malheureusement pas : il faut que tout se passe bien ! En ce qui nous concerne, nous faisons vêler trois quarts des vaches en décembre. Avec des pics à 10, 11 voire 12 veaux par jour, les complications sont à éviter »*.



Nicolas Noireaut met en vente treize reproducteurs vêlage facile à Meilly-sur-Rouvres.

Rencontré le 9 février à la vente du GIE Charolais Évaluation, Nicolas Noireaut croisait les doigts pour sa fin de campagne : en effet, aucune césarienne n'était à déplorer sur un total de 142 naissances. *« Il ne reste plus que trois vêlages… Pas la moindre césarienne : ce serait une première ! Nous en avons généralement une ou deux par an »*, confie le sélectionneur. À noter que deux de ses douze veaux proposés à la vente sont des homozygotes sans corne. Un taureau de six ans est également disponible.

Une période propice

Laurent Choubley, qui participe lui-même à l'évènement, rappelle que cette vente intervient au meilleur des moments : *« nous sommes en plein dans la reproduction, les besoins sont là. Cette opération commerciale a déjà été proposée l'an passé, mais sur une durée plus réduite. Les éleveurs de Côte-d'Or et des départements voisins sont encore une fois les bienvenus chez nous »*. Contrairement à la dernière semaine commerciale d'automne, aucune aide à l'achat ne sera proposée : *« nous tenterons de reconduire cette formule en fin d'année. Nous devrions obtenir un soutien du Conseil départemental »*. Laurent Choubley glisse un mot sur l'actualité et les récentes manifestations : *« les sérieuses revendications des agriculteurs ont-elles été entendues ? Rien n'est moins sûr, la montagne pourrait, à mon avis, accoucher d'une souris. Toutefois, une très belle solidarité s'est créée à cette occasion, de nombreux repas ont été partagés et nous avons reçu un joli soutien de la population. Nous espérons retrouver cette convivialité durant notre opération commerciale ! »*.

AG

Bilan mitigé pour Semur

Le comité d'agriculture de Semur-en-Auxois organisait sa semaine commerciale du 22 au 27 janvier, 14 élevages participaient à cette quatrième édition. Le bilan fait état d'une vingtaine de visites et de neuf ventes. Cinq autres transactions ont été validées les jours suivants. Ce résultat est jugé *« mitigé »* par Jean-Luc Baudot, le président du comité : *« Cela représente une petite quinzaine d'animaux vendus, nous terminons sur une note moins intéressante que les précédentes années. Le commerce de reproducteurs est moins florissant que l'an passé au vu des commentaires des participants et de mes propres constatations… Le prix des matières premières agricoles n'est plus le même et cela pèse dans la balance, notamment dans les fermes en polyculture-élevage. Notre événement s'est aussi déroulé pendant les manifestations : cela a peut-être joué… Nous remercions une nouvelle fois toutes les personnes qui ont participé et mis en avant notre belle race charolaise ».*



// ÉCONOMIE

21 En Côte-d'Or, la stratégie de montée en gamme s'avère payante

Cerfrance Bourgogne-Franche-Comté décline désormais ses Fermoscopie (photographie économique de plusieurs secteurs agricoles) sur la viticulture. Cela donne Vitiscopie et le premier de ces évènements avait lieu le 13 février en Côte-d'Or.

Analyser les données économiques de l'élevage ou des grandes cultures, Cerfrance le fait depuis plusieurs années. Les Fermoscopies, qui fournissent une photographie économique de ces secteurs agricoles sont des rendez-vous d'expertise reconnus. L'entreprise livre aujourd'hui un travail sur la viticulture basé sur le même modèle. Le 13 février, le château de Savigny-lès-Beaune, en Côte-d'Or, a servi de cadre au premier Vitiscopie. Cerfrance BFC avait mobilisé deux de ses experts du secteur : Agathe Darbon et Olivier Defert, conseillers spécialisés en viticulture. Les résultats présentés portaient sur l'année 2022. *« Il nous semblait important de ne pas être sur des résultats trop récents,* soulignait Agathe Darbon. *Avoir un peu de distance permet de voir et comprendre des mouvements tendanciels plus profonds et structurants ».*

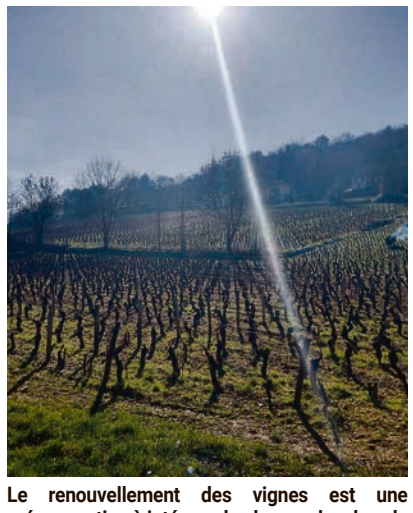
Bonne résistance des domaines bourguignons

En fait, les analystes sont remontés jusqu'à 2015 pour obtenir une vue d'ensemble significative. Ces dernières années, le Covid, la guerre en Ukraine, l'inflation, les taxes Trump et les aléas climatiques n'ont pas épargné la viticulture. Pourtant, il ressort de Fermoscopie que les domaines côte d'oriens ont très bien résisté économiquement, ce qui constitue une exception dans le paysage viticole français. C'est d'autant plus remarquable que cela se fait dans un contexte où la production marque tout de même le pas depuis 2013. *« En raison du changement climatique,* souligne Agathe Darbon, *on note une fragilisation des plants de vigne. Les vins sont plus difficiles à produire ».* Il faut aussi compter avec une hausse de 25 % du prix des bouteilles, ces deux dernières années. Globalement, les charges totales en euro/ha ont crû de 60 % depuis 2015, en Côte-d'Or ! En 2022, elles atteignaient 65 300 euros. Les fermages, le coût de la main-d'œuvre et les travaux par tiers sont les postes qui ont le plus augmenté. C'est particulièrement vrai sur les fermages qui, en Côte de Nuits, ont quasiment doublé entre 2015 et 2022. L'analyse du secteur montre par ailleurs la forte progression du poids des travaux en prestation, par tiers, qui représentaient en 2022, 11 % des charges en euro/ha contre seulement 3 % en 2015. Globalement, entre les impacts sur les rendements et l'inflation, Vitiscopie montre qu'entre 2015 et 2022, le coût de la vigne/ha a augmenté de 24 % pour les domaines qui vendent en bouteilles et de 20 % pour ceux qui commercialisent en vrac et mixte. En revanche, si l'on considère le coût de la vigne/hectolitres, celui-ci a baissé de 26 % (vente en bouteilles) et de 27 % (vrac et mixte).

Politique de prix en hausse

Reste que les domaines de Côte-d'Or semblent s'être adaptés à ces conditions pas toujours favorables : en premier lieu, comme le soulignait Olivier Defert, *« les vins de Côte-d'Or sont montés en gamme et cela leur a réussi, économiquement ».* Sur la période 2015-2022, le prix moyen de la bouteille en Hautes-Côtes est passé de 11 à 16 euros, en Côte de Beaune de 15 à 20 euros, et en Côte de Nuits de 20 à 33 euros. Au passage, cette montée a entraîné une évolution de la clientèle : les vins de chablis, par exemple, ont récupéré une partie de la clientèle qui était sur la Côte-d'Or auparavant. Au bilan, il apparaît que la hausse des prix a largement compensé les pertes de volume. Sur la Côte de Beaune, l'Excédent brut d'exploitation (EBE)/ha a plus que doublé depuis 2015, passant de 20 000 euros à 43 800 euros. Même schéma en Hautes-Côtes ou il est passé de 10 000 à 24 800 euros et en Côte de Nuits (de 25 000 à 50 800 euros). La rentabilité des exploitations ne cesse de se renforcer et *« finalement,* soulignait Olivier Defert, *le gel de 2021 aura laissé peu de séquelles ».* Pour 2023, Cerfrance anticipe, au minimum, un maintien de la rentabilité, pour ceux qui vendent en bouteille. Il faut néanmoins garder à l'esprit que les deux très bonnes récoltes de 2022 et 2023, couplées à la hausse des prix et aux tensions géopolitiques, entraînent quelques tensions sur les marchés. La récolte 2024 va être intéressante pour observer le comportement de la commercialisation. Elle contribuera à valider ou non la stratégie de montée en gamme.

Berty Robert



Le renouvellement des vignes est une préoccupation à intégrer de plus en plus dans la stratégie de conduite d'une exploitation viticole.

Le coût du renouvellement des vignes

Parmi les charges qui s'imposent aux domaines viticoles, celle du remplacement des pieds de vigne prend une importance croissante, en raison des problématiques de dépérissement constatées depuis plusieurs années. Sur la période 2015-2022, le coût de remplacement et de renouvellement en euro/ha est passé de 360 euros à presque 500 euros en Hautes-Côtes. En Côte de Nuits, il est passé de 400 à presque 600 euros, et en Côte de Beaune, de 500 à 650 euros. Pour les conseillers de Cerfrance, il est nécessaire aujourd'hui de repenser la stratégie de renouvellement de sa vigne.

// TRANSMISSION ET INSTALLATION

58 Le fruit des liens

Depuis le 1er janvier 2024, Loris Guyon, 22 ans, est installé à Pouilly-sur-Loire comme vigneron. Une rareté dans le paysage de l'appellation.

Si l'ensemble de l'appellation Pouilly-Fumé offre un patrimoine matériel et immatériel fort, le Bouchot, lieu-dit limitrophe à Pouilly-sur-Loire, est lui aussi porteur d'histoires. Parmi elles, celle des familles Barillot et Guyon. Intimement liées depuis de nombreuses générations, et très officiellement cousus dernièrement. En effet, depuis le 1er janvier, Loris Guyon, 22 ans, a repris l'exploitation de Frédéric et Élisabeth Barillot (respectivement 59 et 65 ans). Ces derniers précisent : *« la reprise d'un domaine par un jeune hors cadre familial est un fait rare que ce soit dans l'appellation mais aussi dans la majorité des régions viticoles. Nous avons fait ce choix, car nous ne voulions pas que notre domaine familial, existant depuis 1770, soit dilué dans un grand groupe ».* Pour comprendre cette décision, il faut remonter dans le temps… En 1914. *« Le domaine a été créé en 1770 et fonctionnait normalement jusqu'à la guerre de 14 où le chef de famille est décédé au combat »,* racontent Frédéric et Élisabeth. « *Camille, sa veuve, prit alors le domaine sous son aile. Elle le développa en rachetant des terres et continua l'exploitation en le mettant en métayage à l'arrière-grand-mère paternelle de Loris : Marie, qui est née et a vécu toute sa vie au Bouchot ».* Loris rebondit : *« lors de la reprise, je savais que ma famille avait des liens avec les Barillot mais je n'avais pas conscience qu'ils étaient aussi anciens. Quand j'en ai parlé à ma grand-mère, elle m'a partagé ces tranches de vies… ».* Ainsi, le métayage perdure jusqu'en 1984 lors de la reprise de Frédéric à ses 19 ans. *« Lorsque l'on venait en vacances ici avec mes grands-parents (André et Andrée Barillot), j'allais toujours dans les vignobles ».* À l'époque, Élisabeth est enseignante : *« dans la vie, il faut faire des choix. Nos activités professionnelles étaient parallèles sans jamais se croiser. J'ai donc décidé d'intégrer le domaine comme salariée afin que nos vies se croisent un peu plus avec Frédéric. Et, très naturellement, chacun a trouvé sa place ».* Jusqu'en 2022, tout cela continue, puis Élisabeth et Frédéric commencent à s'enquérir de la suite : *« nous avons commencé les démarches pour préparer notre retraite, mais notre fille ne souhaitait pas reprendre l'activité. Nous avons donc cherché un repreneur. Nous avons eu quelques propositions, mais elles ne nous convenaient pas car elles ne correspondaient pas au côté familial du domaine ».* Puis, un peu par hasard, Frédéric et le père de Loris, Didier, qui se connaissaient bien, se rencontrent au détour d'un champ. *« Je lui ai dit que je recherchais un repreneur et il m'a annoncé que son fils serait intéressé… Tout s'est fait simplement ». « Les domaines qui se libèrent sont rares et souvent inaccessibles financièrement pour des jeunes hors cadre »* ajoute Loris.



De gauche à droite : Loris, Élisabeth et Frédéric.

Vision du travail

Une fois l'accord trouvé, Loris a commencé à travailler dans le domaine et ce pendant un an et demi. Pour Frédéric, cette transition était indispensable *« afin qu'il se familiarise avec les outils, les vignes, les papiers administratifs… Même si on ne connaît jamais tout, c'est toujours appréciable d'être accompagné dans les premiers temps ».* Avide de ces conseils, Loris affirme : *« cette passation est incontournable à mon sens, car entre ce que l'on apprend à l'école et la réalité, il y a des différences. De plus, c'est agréable d'être accompagné par Frédéric, Élisabeth et Étienne (salarié) ».* Détenteur d'un Bac STAV (Legta Challuy) et d'un BTS Viticulture et œnologie (Beaune), Loris partage avec Frédéric son amour de la vigne : *« nous avons la même passion. Mais, il est difficile d'en expliquer les fondements ».* Avec un père céréalier, Loris raconte : *« j'ai toujours eu un attachement à la terre, car c'est l'origine de tout ».* Pour son installation, Loris avait un seul critère : *« une exploitation à taille humaine, afin que cela soit plus facile à gérer et viable. Cela sera encore plus vrai avec les problèmes de main-d'œuvre et les enjeux climatiques à venir. Je suis persuadé qu'il va falloir modifier nos méthodes culturales pour pérenniser nos productions viticoles et je pense que cela est plus aisé à réaliser sur 11 ha ».*

Transmission remarquée

Outre la signature entre les deux parties, actant officiellement la passation au 1er janvier 2024, un événement a marqué l'intégration de Loris dans l'appellation : la Saint-Vincent. Élisabeth pointe : *« Ça fait quelque chose de voir Loris, que nous considérons comme notre fils, remonter l'allée de l'église parmi les autres vignerons. Sa mère a versé une larme et nous aussi d'ailleurs. Depuis que la transmission est faite, tous les vignerons de l'appellation sont heureux de voir un jeune s'installer. Tout cela mis bout à bout, je pense que Frédéric a fait un choix remarquable – dans tous les sens du terme – et en accord avec ses valeurs ».* Pour inscrire encore plus officiellement ce changement de propriétaire, le Domaine Barillot est devenu le Domaine Guyon-Barillot. Loris conclut : *« Je vais tout faire pour conserver et faire perdurer l'aspect familial du domaine, car il est un fruit direct des liens humains et familiaux du Bouchot ».*

Chloé Monget

DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

58 Lancement de l'espace test de Luzy

L'espace test de Luzy est désormais occupé par un porteur de projet maraîcher. Une avancée pour le projet global de « Luzy village du futur ».



De gauche à droite : Aurore Robart (chargée de mission), Jocelyne Guérin (maire de Luzy) et Vincent Keignaert (maraîcher).

Après deux années de travail collaboratif avec le Conseil départemental, la commune de Luzy accompagne un maraîcher pour s'installer dans l'espace test de Montarmin [1]. Le choix s'est naturellement porté sur Vincent Keignaert, 34 ans, qui a su présenter son parcours et un projet réfléchi et construit pour le territoire. Jocelyne Guérin, maire de Luzy, définit ce projet comme un levier essentiel de développement local sur le sujet de l'alimentation locale et de l'économie circulaire.

En 2015, l'écriture du plan d'actions « Luzy village du futur » [2] visait à donner les grands axes de développement du territoire, tout en l'inscrivant dans une volonté d'adaptation au changement climatique. Jocelyne Guérin développe : *« Cette vision de la mandature précédente, que nous poursuivons aujourd'hui, était ambitieuse car elle impliquait un engagement sur de nombreuses années mais, elle était et est toujours pertinente. En effet, le point de départ de Luzy village du futur était de dire stop, nous n'avons plus le temps de lambiner, maintenant il faut agir à la fois sur toutes les questions environnementales mais aussi sur l'alimentation locale. Étant donné que ces projets d'envergure prennent souvent beaucoup de temps, nous nous étions fixés des actions concrètes ».*

En détail

Le premier objectif était l'évolution de l'approvisionnement de la restauration collective via le concept de *« cantine en transition »* qui, entre autres, tend vers les produits bios et locaux. Jocelyne Guérin explique : *« nous avons travaillé avec les cuisiniers et identifié leurs besoins. Ensuite, nous avons mobilisé les producteurs locaux prêts à répondre à la demande – avec une attention particulière sur les coûts justes pour les deux parties. Les producteurs locaux identifiés dans un premier temps, se trouvent dans un périmètre de 25 km autour de Luzy, nous avons élargi la recherche pour les produits non disponibles dans ce périmètre. Après cette première étape, il fallait aller plus loin : cuisiner des produits frais, nécessite un investissement que ce soit en temps ou en personnel qualifié. Ainsi, une personne de la mairie est mise à disposition 2 heures / jour sur les 4 jours afin d'aider à la préparation des repas. Nous allouons chaque année, une enveloppe de 6 000 euros pour l'achat des produits locaux. En sus, nous avons embauché en 2022 une chargée de mission à temps plein pour ce projet de territoire, Aurore Robart, qui permet de faciliter toutes les démarches pour l'ensemble les acteurs qui sont impliqués. Aujourd'hui, le restaurant du collège sert près de 220 repas par jour pour les élèves de la maternelle au collège et la cuisine s'approvisionne à près de 40 % en produits locaux (soit près de 15 producteurs), dont 100 % de viande bovine Charolaise et charcuterie provenant de notre secteur. Nous voulons atteindre les 100 % de produits locaux. Pour viser cet objectif, il fallait accompagner une installation en maraîchage à Luzy afin de fournir la restauration collective, les maraîchers déjà installés avaient été rencontrés afin de définir avec eux leur engagement ou non dans cet approvisionnement. La ferme de Montarmin s'est imposée naturellement comme le lieu d'installation pour ce maraîcher, ce site est propriété de la commune et s'étend sur 55 ha. Seul 1 ha est mis à disposition pour l'espace test maraîchage – le reste étant déjà loué ».*

À venir

Si le lieu était déjà ciblé, le porteur de projet restait à trouver : *« Nous avons lancé l'appel à candidature en 2021. Après une première vague de candidatures, un profil avait été ciblé, mais la personne s'est retirée pour des raisons personnelles, il a fallu relancer cet appel à candidature. Dans la seconde vague de candidatures, nous avons rencontré Vincent. Son projet nous a plu, il était prêt à s'engager dans l'aventure avec un projet rédigé pour la restauration collective et d'autres débouchés à terme. Pour nous, il est indispensable que cette installation soit accompagnée pour garantir un modèle économiquement viable pour le producteur ».* Afin de faciliter son arrivée à Luzy, la mairie lui a proposé un logement : *« Vincent est originaire de l'Yonne, il fallait l'accompagner pour lui permettre de démarrer au plus tôt ».*

Arrivé depuis décembre 2023, Vincent est déjà très Luzycois et a commencé à préparer sa saison 2024 pour une production attendue à l'été 2024. Jocelyne Guérin pense déjà à la suite : *« nous allons débuter les démarches pour installer un atelier de légumerie et conserverie pour la restauration collective, avec une réflexion autour d'une cuisine centrale. Pour ces deux projets, nous allons cibler des lieux possibles tout en étant conscients que cela prendra du temps. En ce qui concerne la cuisine centrale, ce sujet est en réflexion et sera construit de manière collaborative avec les acteurs concernés ».* Elle conclut : *« Nous avons tous les atouts à Luzy pour arriver un jour à cette autonomie alimentaire avec un grand projet agricole et un modèle économique autour de la production à la consommation et la vente, en passant par la transformation et la conservation ».*

Retrouvez la présentation de Vincent, et sa vision de l'exploitation, dans un prochain numéro.

Chloé Monget

(1) Voir TDB n° 1677
(2) (https://www.luzy.fr/innovante/genese-du-projet-lvf/)

La recette miracle ?

Jocelyne Guérin souhaite établir un document d'appui : *« nous allons mettre par écrit toutes les démarches effectuées depuis la genèse du projet afin de partager notre expérience avec tous. Nous espérons que cela pourra faciliter la tâche à d'autres communes, donner des idées à certaines. Nous désirons que ce projet insuffle une véritable envie de remettre les territoires au centre de tout ».*

Elle ajoute : *« notre projet fonctionne car il y a une véritable synergie entre toutes les parties et une envie politique d'avancer le plus rapidement possible. De cela découle aussi l'obtention de financements, car sans investissement, on ne va nulle part. Sans ces éléments, je pense qu'on ne peut pas mettre en place quoi que ce soit ».*



L'espace test de Luzy à Montarmin est désormais totalement irrigué.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

89 Se diversifier avec l'agritourisme

Le mardi 19 mars, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation sur l'agritourisme, dans ses locaux, à Avallon. Un moyen pour les agriculteurs de diversifier leur(s) activité(s) sur leurs fermes.

De plus en plus, de nombreux agriculteurs s'interrogent sur comment diversifier leur(s) activité(s) sur leurs fermes, en accueillant des touristes. *« Plusieurs activités sont possibles »*, informe Claire Duyck, conseillère d'entreprise diversification et circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Yonne. *« L'hébergement, avec des chambres d'hôtes, l'accueil de camping-cars, des gîtes ; la restauration, avec la création d'une ferme-auberge, des tables d'hôtes ; la création de fermes de découverte et pédagogiques… Entre autres »*, liste-t-elle.

Mais la réglementation peut s'avérer complexe. Ainsi, pour donner toutes les clés aux agriculteurs intéressés pour préparer un projet agritouristique, la Chambre d'agriculture de l'Yonne organise une formation, sur une journée (de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 17 h 30), intitulée « agritourisme : les bases pour se lancer », le mardi 19 mars, dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Avallon.

Identifier les éléments clés

Dans cette formation, les agriculteurs en réflexion sur ces projets pourront identifier les points importants à aborder avant de se lancer : les règles d'urbanisme et de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, connaître les labels touristiques, faire étude de marché pour analyser son offre et la demande, etc.

Plusieurs intervenants seront présents pour conseiller au mieux les agriculteurs. Outre Claire Duyck, Paul Thomas, conseiller agritourisme, diversification et circuits cours à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, et Mélodie Garcia, chargée d'analyse et de développement à l'agence de développement touristique de l'Yonne, interviendront.

C. L. avec la Chambre d'agriculture de l'Yonne

Contact : Claire Duyck, conseillère d'entreprise diversification et circuits courts à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 03 86 94 26 33 ou à c.duyck@yonne.chambagri.fr.



La formation a lieu le mardi 19 mars dans les locaux de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Avallon.

// SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

Les conseils pour éviter les mauvais

Bien se préparer et inspecter les points essentiels de son pulvérisateur avant de le passer au contrôle technique périodique peut vous éviter une contre-visite et du temps perdu.



En vérifiant la pression à la buse, on s'assure du bon fonctionnement du manomètre du pulvérisateur.



M. Portier

Avec un minimum d'anticipation du contrôle du pulvérisateur, il est possible de simplifier la tâche du contrôleur

La majorité des contrôles s'effectuant désormais sur l'exploitation, il est important de choisir une zone appropriée avec suffisamment de place autour du pulvérisateur pour déplier les rampes en sécurité. L'idéal est de s'installer sur une parcelle enherbée. Pour limiter les frais de déplacement du contrôleur, il peut être intéressant de se regrouper avec des voisins.

Le pulvérisateur doit être propre à l'intérieur comme à l'extérieur. Un nettoyage et un rinçage approfondis sont donc préconisés, en n'oubliant aucune partie de l'appareil. Le bac d'incorporation est notamment une zone sensible. Il est aussi nécessaire de contrôler la propreté des filtres et des buses, qui doivent être facilement démontables.

Un cardan bien protégé

La protection de cardan est un incontournable. Complète (avec les chaînettes) et en bon état, elle garantit la sécurité du contrôleur. Inutile de rappeler que cet élément parfois négligé peut vous sauver la vie !

La cuve principale et la cuve de rinçage doivent être remplies d'eau claire pour mettre en œuvre le contrôle. Vérifiez le bon fonctionnement de l'indicateur de niveau de la cuve.



M. Portier

Faut-il encore rappeler l'indispensable protection de cardan en bon état ?

Anticiper son contrôle

Depuis le 1er janvier 2021, le délai entre deux visites périodiques est passé de cinq à trois ans, le premier contrôle ayant lieu dans un délai de cinq ans après l'achat d'un appareil neuf. La période 2024-2025 va être assez chargée avec le cumul des appareils contrôlés en 2019-2020 et 2021-2022. Depuis le 1er octobre 2021, le pulvérisateur ne peut pas être utilisé sans la validation de la contre-visite.



es surprises au contrôle technique



M. Portier

r et d'éviter une contre-visite.

Cinq défauts évitables



M. Portier

La pompe du pulvérisateur peut perdre de son efficacité avec le temps

Lors des contrôles, cinq défauts sont régulièrement rencontrés, auxquels il est possible de remédier en changeant des pièces d'usure. Le premier concerne la pompe de l'appareil, qui peut manquer d'huile, avec régulièrement des usures de clapets ou de membranes. Autre problème, la fermeture des tronçons est souvent déficiente, à cause de problèmes électriques ou de défauts sur les électrovannes. Les soucis de fuites sont aussi très fréquents au niveau des porte-buses ou de la tuyauterie. La plupart des erreurs de pression sont liées à un manomètre défaillant. Enfin, sur les appareils plus anciens, c'est la rectitude de rampe qui est régulièrement mise en cause. Les problèmes de structure incluant des défauts de soudure sont aussi incriminés.

Il est conseillé d'inspecter l'état général de l'ensemble châssis-cuve, pour s'assurer de l'absence de fissure ou de défaut de fixation (déformations, soudures, jeux dans les articulations) des éléments de structure ou des différents organes : cuve, pompe, rampe… Toute modification ne doit pas affecter la résistance des éléments. Attention également aux pneumatiques pour les appareils traînés.

Un manomètre fonctionnel et une absence de fuite

Les commandes de fermeture (générale ou partielle) de la pulvérisation doivent agir de manière efficace. Il faut veiller à ce que l'écoulement soit interrompu ou rétabli dans un délai de cinq secondes après fermeture ou ouverture d'une vanne. Les défauts de manomètre sont souvent sources de contre-visite. Mieux vaut donc s'assurer du bon fonctionnement de celui-ci.

La détection des fuites n'est efficace qu'en montant la pression à 4 bars, car lors du contrôle, les essais se font généralement jusqu'à une valeur de 4 bars. Une fuite est considérée comme un défaut majeur si une goutte se forme à une fréquence en dessous de cinq secondes. La vérification des fuites est aussi l'occasion d'inspecter l'état de la tuyauterie et des porte-jets. Une usure de tuyau flexible peut être cause de contre-visite si la trame intérieure de la conduite est visible. Les gros tuyaux rigides sont plus sensibles aux fissures.

Une rampe bien droite

La rampe doit être la plus rectiligne possible pour garantir le triple recouvrement des jets. Dans le cas des déformations verticales, une contre-visite s'impose si la courbure est supérieure à 10 centimètres pour une rampe de moins de 20 mètres de large et 0,5 % de la largeur au-delà de 20 mètres. Attention également aux déformations horizontales : un écart de position majeur peut entraîner une contre-visite.

Des buses en état pour le bon débit

L'état des buses est essentiel à la qualité de pulvérisation. Mais avant de vérifier si elles sont propres et pas trop usées, il faut se garantir qu'elles sont toutes identiques (type, calibre et angle de pulvérisation). Un test relativement simple à mettre en œuvre pour s'assurer de l'état des buses, mais aussi de la pression et du débit du pulvérisateur, consiste à prendre une éprouvette ou un pot doseur pour contrôler deux ou trois buses par tronçon. Par exemple, en fixant la pression à 3 bars avec des buses lilas censées débiter 1 l/min, il faut récupérer environ un litre d'eau pour chaque buse en une minute. En prenant la même configuration, il est possible de se donner une idée de l'efficacité de la régulation DPAE. Avec une rampe de 21 mètres équipée de 42 buses, le débitmètre doit afficher environ 42 l/min.

Michel Portier



M. Portier

La vérification des fuites s'effectue à une pression de 4 bars.

PULVÉ IMPORT 21
www.pulveimport21.fr

PULVÉRISATEUR 32 MÈTRES



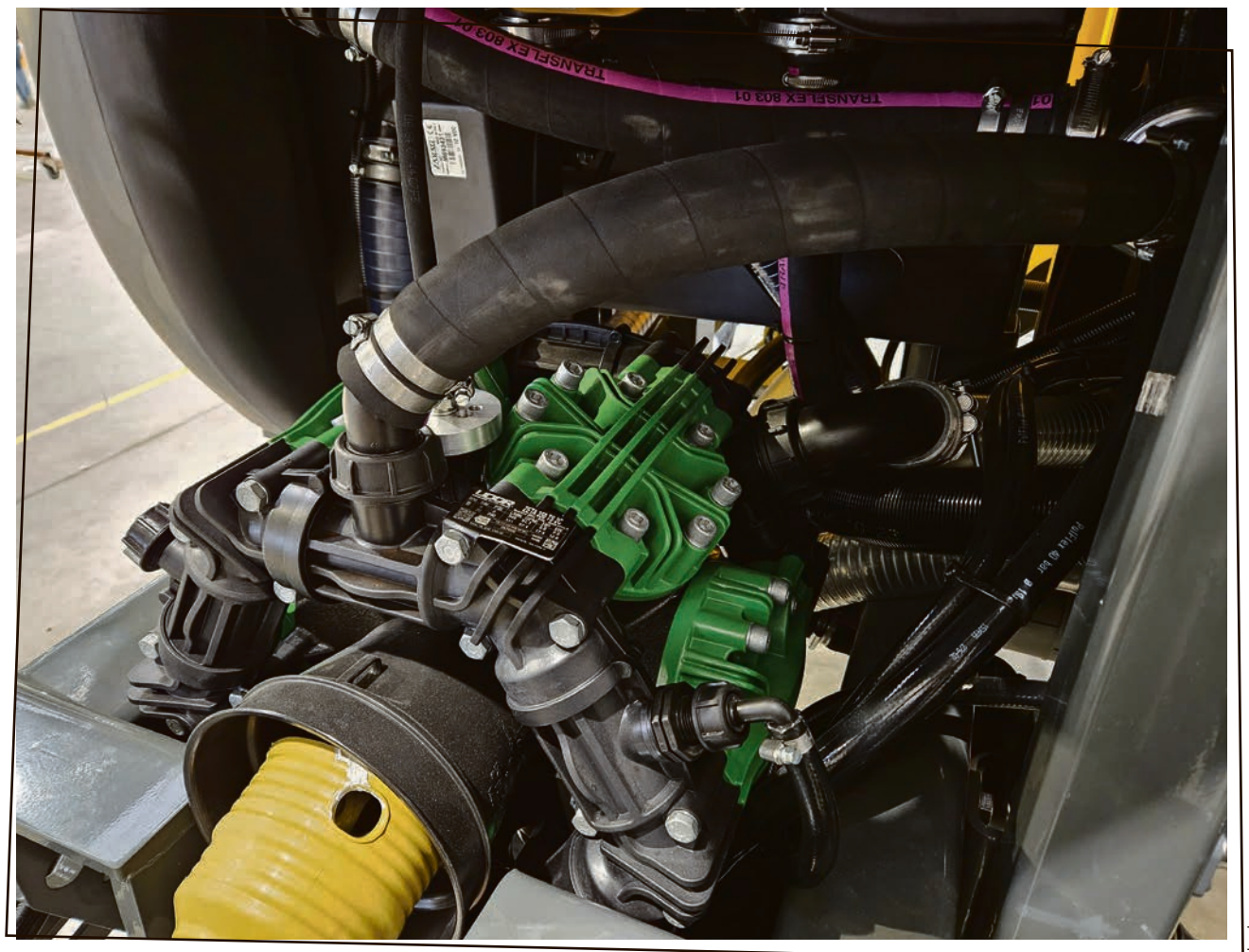
Cuves de 3000 à 7500 litres - Cuve de rinçage de 485 litres
Élévateur par parallélogramme - Régulation ISObus
Double suspension hydropneumatique sur l'axe attelage et sur les bras et essieux ar
Largeur de l essieux variable de 1500 à 2300 mm
Roues 9.50X44
Amortisseur hydraulique de balancement
Blocage hydraulique - Porte-buses teejet 5 jets
Rampes jusqu'à 36m avec différentes options de travail
Pompe à membranes de 350 litres/minute - Rampe inox

CHRISTOPHE GIRARD
31 rue Barrière - 21120 TIL CHÂTEL **06 81 28 90 01**

// SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

Bien entretenir sa pompe à pistons-membranes

La pompe à pistons-membranes exige un minimum d'entretien périodique.



Couramment employée sur les pulvérisateurs, la pompe à pistons-membranes impose des entretiens réguliers.

Arland

Équipant bon nombre de pulvérisateurs, la pompe à pistons-membranes nécessite un entretien régulier. La première vérification consiste à contrôler le niveau d'huile sur la jauge graduée, afin de s'assurer qu'il n'y a aucune fuite. Un contrôle visuel de la pompe et sur le sol à l'aplomb du pulvé dans son lieu de stockage permet également de détecter ces éventuelles fuites. La plupart du temps transparente, la jauge permet de visualiser que l'huile est claire. Un fluide laiteux est signe d'un problème d'étanchéité au niveau de la membrane notamment. Il faut dans ce cas arrêter d'urgence la pompe et procéder au changement de pièces. *«Heureusement, la plupart des pompes aujourd'hui bénéficient de membranes en Desmopan et de clapets en Inox capables de résister aux produits les plus corrosifs comme l'azote liquide*, confie Vincent L'Haridon, responsable technique pour le constructeur breton Arland. *Si l'on respecte les intervalles préconisés, les risques de problèmes sont quasi inexistants»*. Avec les matériaux premium comme l'Inox et le Desmopan, les intervalles de vidange et de remplacement des pièces d'usure se sont rallongés. Vincent L'Haridon cite par exemple les préconisations pour une pompe présente sur plusieurs modèles de la gamme Arland : *«vidange après 50 heures, puis toutes les 500 heures avec le remplacement des membranes et un changement complet des clapets d'aspiration et de refoulement toutes les 1 000 heures. Pour les gros faiseurs, qui travaillent 2 000 à 4 000 hectares par an, on préconise un changement des membranes tous les ans»*.

Contrôler l'état général lors du changement des pièces

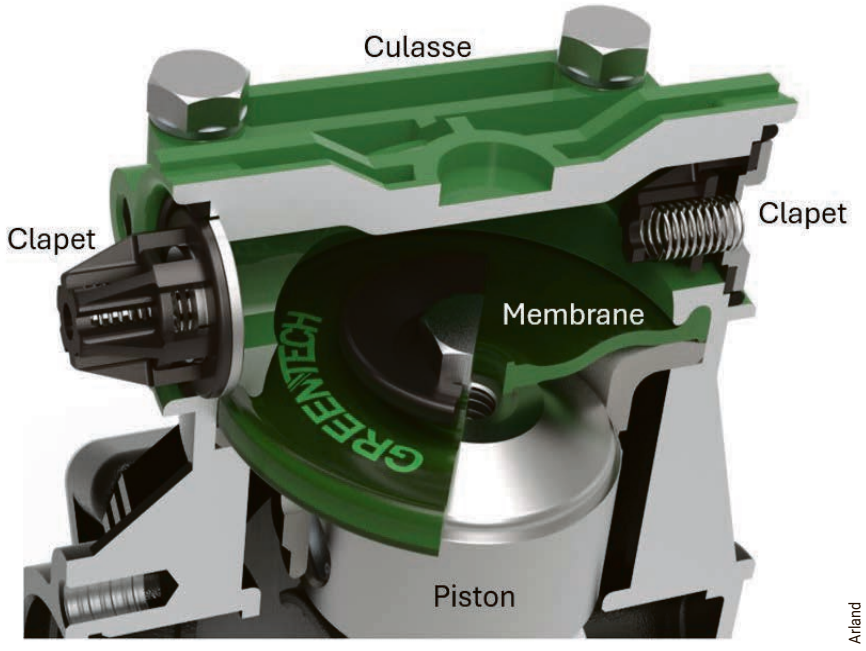
Lors des opérations de remplacement des membranes, Arland conseille de procéder tête par tête et dans un environnement propre. Un nettoyage soigneux des différents composants évite tout risque de défaut d'étanchéité ou de casse. Le démontage complet est aussi l'occasion d'inspecter l'état général interne de la pompe et de remplacer certaines pièces usées, fêlées ou défectueuses si nécessaire. Pour bien remonter la membrane, il faut faire tourner l'arbre principal pour que le piston soit à mi-course et la membrane non tendue. *«Certains clients changent systématiquement les clapets en même temps que les membranes*, ajoute Vincent L'Haridon. *Les clapets ne sont pas des pièces très coûteuses, alors quitte à démonter, autant tout changer. On repart serein à la pulvé»*.

Une fois tous les éléments remontés, il faut refaire le plein d'huile, jusqu'au niveau optimal. Faire tourner l'arbre pour éliminer les poches d'air, puis remettre la pompe en marche à la pression nulle pendant quelques minutes, avant d'alterner des cycles de pression et d'évacuation. Vérifier le niveau d'huile et le compléter au besoin. Dans les premières minutes d'utilisation, soyez également attentif à la teinte de l'huile dans la jauge transparente, un aspect laiteux pouvant trahir un mauvais montage de la membrane.

Enfin, pour l'hivernage, faire tourner la pompe quelques minutes avec un liquide antigel permet de se prémunir de tout problème lié aux températures négatives.

Ludovic Vimond





Arland

Vue en coupe de la pompe à pistons-membranes d'un pulvérisateur.

MECA-CONTROLE BOURGOGNE

- Contrôle pulvérisateur (agricole et viticole)
- Contrôle station de traitement des semences



21400 Chamesson - 06 26 14 71 45

// SPÉCIAL PULVÉRISATEURS

Les nouveautés 2024

Amazone Le pulvérisateur automoteur Pantera en grande capacité

Adoptant une nouvelle cabine plus spacieuse signée Claas, le nouvel automoteur de pulvérisation Pantera 7004 d'Amazone dispose d'une cuve de 6 600 l (500 l pour la cuve de rinçage). Pour accueillir cette dernière, l'automoteur a été construit autour d'un nouveau châssis à roues indépendantes et à bras longitudinaux proposant la correction de dévers et le réglage hydraulique de la voie de 2 à 3 m. Il est animé par un moteur Deutz TCD 7.8 de 306 ch et accède à l'injection directe DirectInject.
Il dispose de pompes débitant 610 l/min, de rampes de 24 à 48 m et des solutions de coupure de buses AmaSwitch/AmaSelect. En cabine, l'accoudoir d'origine Claas a été adapté pour la pulvérisation.



D. Laisney

Amazone La géométrie de rampe des pulvérisateurs UF s'adapte au terrain

Pour compléter le système de régulation automatique de la hauteur de rampe par capteurs à ultrasons DistanceControl, Amazone équipe ses pulvérisateurs portés UF 1602 et 2002 (1 600 et 2 000 l), dotés d'une rampe Super-S2 de 27 à 30 m, du dispositif ContourControl agissant sur la géométrie de la rampe pour offrir une hauteur de travail homogène dans les parcelles vallonnées. Le pilotage actif de la rampe régule son inclinaison par un vérin hydraulique précontraint des deux côtés, piloté par des électrovannes à réaction rapide. Il intervient également sur les vérins de géométrie variable des deux bras de rampe. Cet automatisme déjà proposé sur les appareils traînés et automoteur de la marque, permet de respecter une hauteur de pulvérisation inférieure à 50 cm, en utilisant les porte-buses quadrijet AmaSwitch associés à un jeu de rallonges pour obtenir un écartement entre buses de 25 cm. Le ContourControl donne par ailleurs accès à un dépliage asymétrique de la rampe.



Amazone

Arland Les pulvérisateurs traînés Premium Plus grimpent en capacité

L'offre en pulvérisateurs traînés Premium Plus du fabricant breton Arland s'enrichit de deux modèles de 3 500 et 4 000 l. Ces appareils d'entrée de gamme se caractérisent par leur compacité et par leur faible poids à vide (moins de 3 t), permettant de les utiliser avec des tracteurs de puissance modeste. Ils reçoivent des rampes en aluminium de 18 à 30 m de large et disposent d'un essieu coulissant pour ajuster la voie entre 1,60 et 2,25 m. Équipés d'un bac incorporateur de 35 l, ces pulvérisateurs traînés accèdent à des pompes délivrant de 220 à 300 l/min. Ils se complètent de différentes options : pilotage Isobus, jauge électronique, rinçage depuis le terminal en cabine, coupure de tronçons par GPS…



Arland





MACHINISME

Artec Les automoteurs sous la marque et les couleurs de Kuhn

La gamme de pulvérisateurs automoteurs d'Artec Pulvérisation, qui appartient au groupe Kuhn, est désormais sous les couleurs et l'identité du constructeur alsacien. Ce changement de marque ne modifie pas l'organisation commerciale et technique d'Artec Pulvérisation, ni le réseau de distribution actuel.



Kuhn

Danfoil Le Concorde 4, un pulvérisateur de haut vol

Importée en France par la société DKinnov, la marque danoise Danfoil enrichit son catalogue avec un pulvérisateur traîné de 4 000 l. Adoptant une finition plus moderne avec de nouveaux carénages, le Concorde 4 s'illustre par ses roues de 2 m de diamètre offrant une garde au sol de 1 m. Il est aussi doté d'un essieu suspendu et suiveur. Sa cuve de rinçage positionnée à l'avant a la particularité d'intégrer un système de réchauffage de l'eau améliorant le nettoyage de la cuve principale et du circuit de pulvérisation. Le Concorde 4 profite de la rampe SilverGlide construite en acier et aluminium pour limiter son poids. Disponible de 24 à 36 m avec des tronçons de 1 m, elle peut recevoir un dispositif de régulation de hauteur utilisant jusqu'à 9 capteurs à ultrasons. Danfoil reste fidèle à sa technologie de pulvérisation n'utilisant pas de buses classiques, mais un dispositif pneumatique associé à des nébuliseurs très rapprochés sur la rampe. Ce principe permet la création de fines gouttelettes sans risque de dérive et améliore leur pénétration dans la végétation, tout en limitant fortement le volume appliqué pour une autonomie étendue. Le Danois propose par ailleurs en option un dispositif d'injection directe autorisant la gestion indépendante de cinq produits. Le Concorde 4 est piloté par un boîtier Isobus donnant accès à la modulation, notamment pour chacun des produits de l'injection directe.



M. Portier

Hardi La rampe Pro Force pour le pulvérisateur porté Mega

Hardi profite d'une mise à jour de son pulvérisateur porté Méga (4 modèles de 1 200 à 2 200 l) pour lui donner un nouvel aspect visuel en remplaçant la couleur rouge du châssis et de la rampe par du gris, et surtout en lui greffant la rampe à repliage vertical Pro Force déclinée en largeurs de 15 à 28 m. Le cadre central élargi de cette rampe reçoit une suspension pendulaire, complétée en option d'amortisseurs hydrauliques. La structure de la rampe permet d'intégrer les conduites et les buses pour une meilleure protection. La Pro Force peut être équipée d'une coupure buse à buse. La gestion électrohydraulique évolue pour plus d'efficacité dans le maintien de la stabilité de la rampe, notamment grâce au système de suivi de sol ActiveSlant (correcteur de dévers et hauteur de rampe) et AutoTerrain (géométrie variable).



Hardi

Horsch Nouvelle cabine et voie variable pour l'automoteur Leeb VT



M. Portier

Basé sur le châssis du Leeb PT, le nouvel automoteur de pulvérisation Horsch Leeb VT se démarque par sa voie variable hydraulique qui était jusqu'à présent réservée aux modèles Leeb VN et VL dédiés aux cultures à grand dégagement. Ce nouvel appareil propose ainsi une voie réglable de 1,80 à 2,40 m, sans impacter le gabarit routier qui reste inférieur à 2,55 m de large pour autoriser une vitesse de 40 km/h. Décliné en deux modèles de 5 000 et 6 000 l motorisés par un six cylindres FPT 6,7 l délivrant respectivement 230 et 300 ch, le Leeb VT affiche un dégagement sous châssis de 1,30 m. Le modèle de 5 000 l profite d'une nouvelle version de transmission hydrostatique, baptisée OptiGear, utilisant des composants hydrauliques plus modestes que ceux de la PowerGear réservée au 6 000 l.
La nouvelle cabine toujours fournie par Claas offre davantage d'espace et un meilleur accès. Elle profite de commandes entièrement revues avec un nouvel accoudoir multifonction dérivé des automoteurs Claas et un joystick spécialement développé pour la pulvérisation. Ce dernier s'illustre par une meilleure ergonomie et davantage de commandes personnalisables. Cette cabine pressurisée est prédisposée pour la catégorie 4, avec un dispositif de filtration désormais complètement intégré dans le toit. Elle pourra recevoir en option une suspension pneumatique à quatre points. Cette nouvelle cabine équipera à partir de juillet 2024 l'ensemble des automoteurs Leeb.



John Deere La pulvérisation ciblée See & Spray disponible sur les traînés R900i


M. Portier

Depuis 2018 et le rachat de la société Blue River, John Deere développe la solution de pulvérisation ciblée See & Spray. Commercialisée sur les automoteurs américains 400R et 600R, cette technologie arrive désormais en Europe uniquement sur les pulvérisateurs traînés R900i pour l'instant. Quelques appareils équipés seront vendus en 2024, la pleine disponibilité étant prévue pour 2025. Dans un premier temps, seuls les modèles équipés de rampes de 36 et 39 m sont éligibles. Les composants du See & Spray viennent se greffer sur la rampe, comprenant des caméras espacées d'un mètre et cinq boîtiers calculateurs recevant chacun les signaux de huit caméras et pilotant 16 buses. Chaque caméra (30 images par seconde) analyse une surface de 27 m2 toutes les secondes, permettant à John Deere de garantir une vitesse de travail de 12 km/h pour son appareil traîné. Le système utilise par ailleurs deux caméras supplémentaires dédiées à la balance des blancs (correction des couleurs en fonction de la luminosité). John Deere a validé l'efficacité de sa solution de Spot Spraying sur trois principales applications. La plus simple à mettre en place est le désherbage ciblé en prélevée. Le système active les buses concernées, dès qu'il détecte des adventices en les différenciant du sol nu. Sur la base de ses observations sur des milliers d'hectares, le constructeur annonce une économie d'herbicide potentiel de 40 à 70 % selon les conditions, avec une efficacité supérieure à 98 %. La seconde application concerne le désherbage des cultures en rangs comme le maïs, le soja, la betterave… Sa mise en œuvre est permise, grâce à une détection des lignes de cultures qui sont extraites de la zone traitée. Le dispositif se concentre alors sur le ciblage des adventices présentes dans l'interrang, qui peut aller de 25 à 100 cm. Enfin, See & Spray trouve son utilité pour le défanage des pommes de terre en ciblant les plants qui subsistent après un premier passage.

Kuhn Des rampes supplémentaires pour les pulvérisateurs Metris 2


Kuhn

Constituant le cœur de gamme des pulvérisateurs traînés Kuhn, les deux modèles Metris 2 profitent d'un élargissement de leur gamme de rampes. Le modèle en alu à deux bras TR4 se décline désormais en largeurs de 24 à 30 m, donnant accès à davantage de technologies comme la circulation Multispray Duo. Du côté des rampes 3 bras, la nouvelle LEH3 combine un bras en acier et deux bras en aluminium. Une construction visant un rapport qualité/prix compétitif sur des largeurs de 27 à 36 m.
Contenant 3 200 ou 4 100 l, les Metris 2 sont désormais disponibles avec des pneus à technologie VF, autorisant des pressions de gonflage inférieures. Les terminaux Isobus CCI de ces appareils intègrent de série le premier niveau de télématique CCI Connect Lite.

John Deere Des automoteurs de pulvérisation à cabine avancée


John Deere

John Deere ajoute deux automoteurs de pulvérisation à cabine avancée à son catalogue. Ces appareils ne sont pas totalement inconnus puisqu'ils proviennent du constructeur italien Mazzotti, que John Deere a racheté il y a six ans. Doté d'un moteur quatre cylindres John Deere de 175 ch, le pulvérisateur 332M est proposé avec une cuve de 3 200 l et une rampe de 24 à 28 m de large. Le 340M abrite quant à lui un moteur John Deere six cylindres de 225 ch et supporte une cuve de 4 000 l et une rampe pouvant atteindre 36 m.
Très maniables (respectivement 3,80 et 4,20 m de rayon de braquage), les 332M et 340M accèdent à la voie variable et sont déclinés en trois plages de largeurs de voie : 150 à 180 cm, 180 à 225 cm ou 225 à 300 cm. De catégorie 4, la cabine intègre l'antenne GPS Starfire, l'écran G5 Universal et la connectivité JDLink.
Pouvant disposer du pilotage individuel des buses, les deux automoteurs reçoivent des rampes acier classiques ou pourvues de manches à air (largeur maximale de 28 m) pour une bonne pénétration de la bouillie dans le tapis végétal. Ils adoptent la solution PowrSpray à double circuit fournissant un débit de 600 l/min au remplissage et 750 l/min à la pulvérisation à 3 bars.





Kverneland Même concentration de bouillie dans la cuve frontale et le pulvé porté



D. Laisney

Estimant que les systèmes de remplissage des pulvérisateurs arrière combinés à une cuve frontale ne permettent pas d'obtenir une bouillie homogène entre l'avant et l'arrière, Kverneland a développé le dispositif TwinFill garantissant la même concentration. Cet automatisme, qui permet d'incorporer les produits phytos en une seule fois pour l'ensemble, est disponible sur le pulvérisateur porté iXter B associé à la cuve frontale iXtra. Il s'assure que la bouillie soit divisée et transférée dans les cuves avant et arrière avec un volume d'eau correspondant, afin d'obtenir la même concentration. Le TwinFill est facile d'utilisation, car un écran situé au niveau de la zone d'incorporation indique à l'opérateur les actions à réaliser durant le remplissage. La combinaison iXter B et iXtra donne aussi la possibilité de gérer indépendamment les deux cuves, permettant ainsi d'emporter deux bouillies différentes ou de stocker de l'eau claire pour une utilisation ultérieure.

Tecnoma Une pulvérisation localisée plus accessible avec le drone



Tecnoma

Afin d'accéder à la pulvérisation localisée avec un simple appareil doté de la coupure de tronçons et sans investir dans des caméras et le buse à buse, Tecnoma a fait évoluer son algorithme de régulation, de manière à utiliser des cartographies de haute précision générées par des drones ou des satellites. À partir de ces cartes de préconisation ciblant les zones infestées d'adventices, la régulation va gérer automatiquement l'ouverture et la fermeture des tronçons. L'économie de désherbant peut aller de 40 à 60 %, selon le niveau d'infestation de la parcelle.
Autre évolution, les automoteurs Tecnoma comme ceux des deux autres marques de France Pulvé, Berthoud et Spectre, profitent désormais d'une prédisposition pour l'agriculture de précision, à la suite de la mise en place d'un partenariat avec la plateforme numérique Climate Fieldview.

Duro-France L'épandeur d'engrais pneumatique traîné Eole 6000T vise la polyvalence



M. Portier

Pour compléter sa trémie frontale Eole, Duro-France a développé un épandeur traîné pneumatique d'une capacité de 6 000 l offerte par deux trémies Inox pressurisées de 3 000 l. Chacune d'entre elles est associée à deux doseurs pour alimenter quatre têtes de répartition montées sur une rampe aluminium Pommier de 36 m équipée d'éclateurs. Cet appareil permet de mieux valoriser les engrais de qualité hétérogène et d'être moins sensible au vent. Ses quatre doseurs offrent un débit cumulé jusqu'à 150 kg/min. Sa rampe lui autorise également de semer des couverts dans une culture avant la moisson. Montée sur un relevage 4 points, la rampe se démonte facilement pour être remplacée par une barre de semis, un strip-tiller ou une bineuse. L'Eole 6000T peut moduler la dose sur chacun des quatre tronçons à partir d'une cartographie, mais aussi mettre en œuvre la coupure de sections. Duro-France prévoit de proposer par la suite un essieu suiveur et un système de pesée. Différentes largeurs de rampes seront disponibles jusqu'à 38 m. Un prototype de 10 000 l a également fait ses preuves depuis deux ans. Le tarif de base de cet épandeur débute à 150 500 euros HT.

Crop.zone et John Deere Un concept de désherbage électrique à l'étude



Crop.zone et John Deere travaillent sur un nouveau concept baptisé Dual.Volt.24, une solution sans produits chimiques qui permet de dessécher les cultures et d'assurer le désherbage non sélectif des adventices et des engrais verts. Le processus de traitement commence par l'application d'une solution électrolytique (appelée volt.fuel) pour améliorer la conductivité de la plante. Des applicateurs électriques spécifiquement conçus passent ensuite dans les plantes et appliquent jusqu'à 5 500 volts. Les végétaux se fanent alors avec la destruction de leurs faisceaux de circulation de l'eau et des nutriments.
Le prototype Dual.Volt.24M, actuellement à l'étude, est basé sur le pulvérisateur traîné John Deere série R900. Cette année, crop.zone testera le prototype à grande échelle dans plusieurs applications et avec des exploitants agricoles aux profils variés.





Pour les agriculteurs qui se lancent, on lance un prêt bonifié au taux de 2%*

Pour accompagner les agriculteurs, essentiels à notre société d'aujourd'hui et de demain, nous leur proposons **un prêt bonifié* au taux de 2%** pour financer leur installation.



Crédit Mutuel

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,6 millions de clients-sociétaires.

* CRÉDIT SOUMIS À CONDITIONS, valable jusqu'au 31/12/2025 et réservé au financement de l'installation des agriculteurs. Après étude et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque. Bonification de taux soumise à l'obtention soit de l'aide ÉCORÉGIME issue de la Politique Agricole Commune pour 2023/2027, soit de l'une des certifications suivantes : Agriculture Biologique, Certification environnementale de Niveau 3 (HVE) ou de Niveau 2. Voir conditions en Caisse de Crédit Mutuel proposant ce crédit et sur www.creditmutuel.fr

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354.

// PROJET D'INITIATIVE ET COMMUNICATION

58 Par et pour les jeunes

Le 6 février, quatre élèves du Legta de Challuy en BTS PA 2e année organisaient une découverte de l'exploitation laitière de Gaëtan Brague à Urzy pour des enfants du CP au CM2.



Gaëtan Brague (bonnet noir) expliquant sa production laitière aux jeunes de CP.



Les élèves de BTS PA 2 du Legta de Challuy ayant organisé l'événement, avec de gauche à droite : Margot Pierrot, Camille Boiron, Baptiste Rondier et Louanne Bonnabaud.

Dans le cadre de leur Projet d'initiative et communication (PIC-1), Camille Boiron, Margot Pierrot, Baptiste Rondier et Louanne Bonnabaud ont orchestré une journée de découverte pour des enfants du CP jusqu'au CM2, le 6 février à Urzy.

Ils détaillent : *« Nous voulions que les jeunes puissent voir une exploitation sortant du cadre de l'élevage allaitant ou des grandes cultures, souvent assez connus dans le secteur. L'élevage laitier nous est donc apparu comme un thème pertinent. De plus, le lait est très consommé par les jeunes enfants, cela nous semblait donc intéressant qu'ils puissent comprendre sa production et toute la filière. Pour ne rien gâcher, Camille et Margot sont filles d'éleveurs laitiers, ce qui permettait également de leur rendre hommage, et notre tuteur de PIC (M. Bonnand, enseignant d'agronomie au Legta de Challuy) connaissait l'exploitant accueillant la rencontre ».*

Ainsi, c'est chez Gaëtan Brague à Urzy que le rendez-vous était donné pour les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 des écoles de Parigny-les-Vaux et Guérigny. Au total, près de 80 élèves se sont relayés toute la journée sur les cinq ateliers mis en place par les étudiants. Chaque atelier avait un thème précis : une dégustation de produits à base de lait pour les enfants, distribué par la laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (LSDH), un atelier dédié à l'alimentation des animaux, un quiz photo pour déterminer les productions (ovins, bovins, grandes cultures, maraîchage, etc.), une présentation du robot de traite, et un jeu des cinq sens. Les jeunes organisateurs stipulent : *« les intervenants ont balayé de manière ludique les différentes phases de l'élevage laitier, tout en rappelant les acteurs gravitant autour de cette production ».*

Soif de Connaissance

Camille, Margot, Louanne et Baptiste rajoutent : *« les enfants ont posé de nombreuses questions et ont semblé curieux. D'ailleurs, nous avons été étonnés de voir que même dans un territoire rural comme le nôtre, les productions agricoles ne sont pas assez connues. Nous espérons donc que cette journée aura pu leur faire apprécier nos professions et l'agriculture de manière générale ».* Du côté des accompagnatrices, Angélique Lavaut et Isabelle Millien (respectivement professeure des écoles et AESH de La Clé Verte de Guérigny) développent : *« la plupart des enfants ne savent pas comment sont produites leurs denrées alimentaires. Il y a donc un important travail de pédagogie à effectuer, et cette journée de sensibilisation permet de leur ouvrir les portes de cette connaissance, tout en mettant en exergue les métiers qui les composent. De plus, en Bourgogne, l'élevage allaitant est plus mis en avant que les élevages laitiers. Ces fermes sont souvent très discrètes, et passent inaperçues, c'est donc une chance de pouvoir en visiter une aujourd'hui. Outre cela, avec les événements récents autour de la crise agricole, il est nécessaire de rappeler aux enfants que derrière chaque aliment il y a des gens qui sont là pour les produire. Cette rencontre notamment avec la présentation des améliorations techniques (robot de traite par exemple) permet aussi de mettre à mal certains préjugés. Je pense que les élèves garderont un très bon souvenir de cette visite et, qui sait, peut-être que certains se sont découvert une voie professionnelle ».* Gaëtan Brague souligne : *« Si les enfants ne connaissent pas nos modes de productions, peut-être que cela vient d'un manque d'intérêt mais aussi peut-être de nous, exploitants. En effet, nous nous sommes renfermés sur nous-même et n'ouvrons pas facilement nos portes aux autres sûrement par peur des jugements. Mais, avec le soutien du public que nous avons pu voir ces dernières semaines, je pense qu'il est temps de renouer le dialogue avec les habitants, car nous avons tout à y gagner. Pour ma part, je trouve cela super de pouvoir partager son quotidien, de répondre à toutes les questions que ces petits jeunes peuvent se poser car force est de constater qu'ils sont curieux, sérieux et passionnés par ce qu'ils découvrent. En parallèle, cela montre les évolutions de nos professions et la modernité de l'agriculture ».*

Il conclut : *« Le public veut en savoir plus, alors autant nous positionner, nous exploitants, pour leur fournir les vraies informations ».*

Chloé Monget

1. https://epleanevers.educagri.fr/lycee-agricole-site-de-nevers/activites-pedagogiques-et-animations-diverses/projet-initiative-et-communication-en-bts

// MEILLEURS APPRENTIS DE FRANCE

89 Sélection départementale du concours palefrenier soigneur

La sélection départementale du concours des MAF (meilleurs apprentis de France), dans la catégorie palefrenier soigneur, a eu lieu le jeudi 8 février, au centre équestre Alix de Villefargeau. Neuf jeunes du CFA agricole de l'Yonne ont participé à ce concours.

Elles étaient neuf du CFA agricole de l'Yonne à participer à la sélection départementale du concours des MAF (meilleurs apprentis de France), dans la catégorie palefrenier soigneur, qui a eu lieu le jeudi 8 février, au centre équestre Alix de Villefargeau : six de la terminale en bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique (Suzanne Constant, Clara Bonin, Leïa Quaak, Molie Bollea, Ornella Grillot, Emma Guyaux), une apprentie de la première en bac pro conduite et gestion de l'entreprise hippique (Justine Henry) et deux apprenties en CAP palefrenier soigneur (Justine Sulic, Valentine Bourzeix).

Cette sélection départementale s'est déroulée sous l'égide du comité des MOF (meilleurs ouvriers de France), en présence de deux MOF, Marc Labarde (en qualité de président départemental du comité) et Serge Goulaïeff.

Six jurés professionnels du monde hippique étaient présents pour cette journée, qui s'est divisée en deux temps. La matinée a été consacrée à la complétude d'un QCM portant sur des connaissances globales, l'entretien du box et la mise au paddock. L'après-midi portait sur des ateliers pratiques avec le toilettage et la présentation en main, ainsi que sur l'identification et les soins aux équidés.

Les résultats de cette sélection départementale seront publiés le 28 février. Les qualifiées défendront leur place lors de la sélection régionale, le 21 mars à Mancy (près de Lons-le-Saunier, dans le Jura). La finale nationale, elle, est prévue le 7 juin, à Lyon.

C. L. avec CFA agricole de l'Yonne



CFA agricole de l'Yonne

Neuf jeunes du CFA agricole de l'Yonne ont participé à la sélection départementale du concours des MAF (meilleurs apprentis de France), dans la catégorie palefrenier-soigneur, qui a eu lieu le jeudi 8 février, au centre équestre Alix de Villefargeau.

// EAU

58

Un transfert de compétences en attente

Durant le forum de l'eau à Challuy, une réunion d'information était proposée par l'Union amicale des maires de la Nièvre pour éclairer le projet de loi de transfert de compétences « eau et assainissement ».



Pour en savoir plus : www.amf.asso.fr

Le 7 février, dans le cadre du forum de l'eau à Challuy, l'Union amicale des maires de la Nièvre tenait une réunion d'information pour clarifier le projet de transfert des compétences « eau » et « assainissement » prévu pour le 1er janvier 2026.

Celle-ci avait pour objet d'expliquer les tenants et les aboutissants du transfert des compétences « eau et assainissement » des mairies et de certains syndicats aux intercommunalités. Avec une application prévue le 1er janvier 2026, Valentin Kuznik, conseiller technique à l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF), présent pour l'occasion, a souligné devant la centaine de maires des communes de la Nièvre ayant fait le déplacement et des présidents d'intercommunalité présents, la proximité de cette date et l'anticipation nécessaire. Il a rappelé la position de l'association d'élus opposée au caractère obligatoire de ce transfert.

Des évolutions

Avant d'aborder les points de tensions, Valentin Kuznik a rappelé les buts poursuivis par le législateur : *« le renfort des moyens humains, techniques et financiers, l'amélioration de la coopération et la solidarité dans la gestion de l'eau et de l'assainissement »*. Il est ensuite revenu sur les différentes étapes législatives menant à celui-ci : le premier acte a été engagé avec la loi NOTRe (2015), puis une loi en 2018 a effectué un report du transfert – initialement prévu en 2020 – au 1er janvier 2026 avec un assouplissement des règles de substitution dans des syndicats d'eau, ensuite, la loi « engagement et proximité » (2019) a encore fait évoluer le texte, et enfin la loi 3Ds (2022) a poursuivi ces travaux, avec l'instauration d'un débat entre les communes et les communautés prévu en 2025. Valentin Kuznik insiste : *« Mais le principe du transfert obligatoire a toujours été maintenu »*.

Après cela, il est revenu sur le contenu de ce transfert : *« C'est une obligation qu'il faut anticiper. Les communes devront mettre à disposition tous les biens et personnels utiles à l'exercice de cette compétence (réseau, services humains, etc.) à l'intercommunalité. Les salariés dévoués à 100 % à ces thématiques dans les communes ne pourront refuser le transfert, pour ceux à 80, 60 ou 30 % (et les autres), ils pourront être mis à disposition pour la quotité d'heures concernée. Avec ce transfert à l'intercommunalité, seront aussi transmis les dettes ou encore les prêts en cours »*. Il ajoute : *« une harmonisation des tarifs sera à prévoir dans les 10 à 12 ans à compter du transfert. La mise en place d'une tarification différenciée est possible si elle est justifiée. Dans le cas de réseaux unitaires (ne distinguant pas les eaux usées des eaux pluviales), il faudra que la commune contribue aux charges du réseau utilisé selon des critères objectifs par convention »*. Parmi les inconnues, Valentin Kuznik a évoqué l'autonomie financière des syndicats infracommunautaires : *« les limites pour le moment sont comptables, mais pas juridiques. On ne sait pas si cela sera défini plus précisément »*. De même, les raisons du traitement différent entre les syndicats d'intercommunalité et les syndicats de communes se chevauchant ne sont pas connues.

Réactions à chaud

Là, la salle lance : *« On nous impose quelque chose qui est en travaux, sans avoir de véritable justification… à part compliquer toute la gestion, ce texte ne sert pas à grand-chose »*. Pour la question de la tarification, un autre maire s'inquiète : *« si nous ne faisons pas les travaux nécessaires maintenant, une fois que l'intercommunalité aura la main, il y aura forcément une augmentation de tarifs sans garantie de voir lesdits travaux être faits. Il y aura très probablement des disparités sur la qualité du réseau entre les communes. Et, sans grille tarifaire entre intercommunalité, il y aura aussi des écarts… »*. Un autre maire alerte : *« les intercommunalités vont être complètement asphyxiées avec tous les dossiers et financièrement »*. Valentin Kuznik répond : *« c'est pour cette raison qu'il est nécessaire de prendre de l'avance sur le 1er janvier 2026 »*. Enfin, une voix s'élève parmi l'assemblée réunie : *« Si tous les maires s'opposent à cette loi qui ne sert à rien, est-ce qu'elle sera retirée ? »*. Mais cette question relève du parlement. Valentin Kuznik a conclu la séance : *« Je conseille de mettre en place des commissions au sein de vos communautés et de réaliser un état des lieux de votre réseau afin que l'intercommunalité ait une vision précise de l'état du réseau lors du transfert »*. La réunion s'est terminée par un pot convivial, afin de poursuivre les échanges.

Chloé Monget

// FORUM DE L'EAU

58

Un rendez-vous toujours plus attractif

Le 7 février, le Legta de Challuy organisait son traditionnel Forum de l'eau. Avec près de 18 professionnels au rendez-vous, cet événement prend de plus en plus d'amplitude.

« Sur les 18 professionnels, nous en avons plus de cinq nouveaux pour cette édition du Forum de l'eau ; preuve que cet événement à de plus en plus d'importance pour eux » souligne Olivier Boulard, enseignant hydrobiologie coordonnateur des BTS GEMEAU et Licence Pro *« dépollution, production et gestion durable des eaux »* (DPGE) au Legta de Challuy lors du Forum de l'eau qui se tenait le 7 février dans l'établissement.

Ajustements

Il poursuit : *« pour cette année, nous avons trouvé qu'il était pertinent d'élargir le spectre des intervenants au traitement de l'eau, aux analyses ou encore aux microstations afin d'offrir un panel de possibilités aux étudiants »*.

Afin de proposer une formule encore plus efficace de mise en relation, des tables rondes étaient proposées entre deux ou trois élèves et chaque professionnel : *« Nous avons réduit ce nombre d'étudiants afin que les discussions soient plus productives ; un procédé portant ses fruits puisque certains ont pu trouver des stages à l'issue des entretiens »*. Mathis Bergevin, 20 ans en Licence Pro PDGE, souligne : *« tout cela permet d'étendre nos connaissances sur les débouchés potentiels dans les métiers de l'eau en nous présentant des perspectives professionnelles auxquelles nous n'aurions pas forcément pensé. Pour ne rien gâcher, les échanges se font à bâtons rompus avec les intervenants ; c'est très appréciable »*.

Organisation maison

Pour mémoire, une douzaine d'étudiants ont participé à l'organisation de l'événement. Parmi eux, Mathieu Girard, 19 ans, en BTS GEMEAU 2e année : *« Cela nous permet d'apprendre à monter et animer un tel événement. Et, comme nous étions chargés d'appeler les professionnels, nous avons pu mettre un pied dans ce réseau en discutant avec tous les acteurs principaux de ce secteur. Ces échanges ne sont pas négligeables puisque cela nous fait connaître assez tôt auprès de ceux-ci ; un atout supplémentaire pour trouver un stage ou un emploi dans un domaine qui est, aujourd'hui, encore assez confidentiel »*. Outre cela, Olivier Boulard constate un point : *« les représentants des divers organismes ou entreprises discutent aussi entre eux et créent du lien comme dans n'importe quel rendez-vous professionnel. Pour moi, ceci est la preuve de la pertinence de ce forum et assied son existence dans la durée. Il devient manifestement un rendez-vous immanquable pour eux »*. Pour Mathieu Girard, *« cela s'explique par l'émergence des problématiques sur l'eau avec le changement climatique. Avec la raréfaction de la ressource, on constate que de nombreuses questions sont posées auprès des professionnels des métiers de l'eau. Ils deviennent indispensables pour entrevoir l'avenir plus sereinement sur ce sujet ou, a minima, permettent de donner des pistes de solutions. De ce fait, je pense que toutes ces professions seront de plus en plus sollicitées et prisées »*.



Mathieu Girard, 19 ans, en BTS GEMEAU 2e année au Legta de Challuy et ayant participé à l'organisation du Forum de l'eau.

Chloé Monget

// SOLIDARITÉ

La MSA travaille sur la mobilité dans l'Yonne

La MSA Bourgogne et le réseau Mob'in BFC ont lié un partenariat. Les ressortissants de la MSA du nord de l'Yonne pourront ainsi bénéficier de solutions de mobilités adaptées aux zones rurales.



Les partenaires réunis à Rosoy pour l'officialisation du partenariat MSA-Mob'in BFC.

C'est au garage solidaire de la plateforme Mobil'Eco, à Rosoy, dans l'Yonne, près de Sens, qu'a été officialisé le partenariat entre la MSA Bourgogne et le réseau Mob'In BFC, le 5 février. C'est dans le but de renforcer ses actions en faveur de la mobilité en zones rurales que la MSA s'est tournée vers Mob'In BFC, une structure qui rassemble des écoles de conduite à statut associatif, des garages solidaires ou des plateformes mobilité dans le but d'accompagner la mobilité des publics vulnérables. Mobil'Eco, chez qui a été signé le partenariat, est membre du réseau Mob'In BFC. L'association avec Mob'In BFC va permettre à la MSA Bourgogne de passer des conventions avec des auto-écoles sociales et des garages solidaires adhérents au réseau, permettant d'apporter des réponses à ses ressortissants en matière de mobilité, sur tout le territoire bourguignon.

Des coûts de mobilité pris en charge

Exemple concret des solutions qui émergent ainsi : la convention avec Mobil'Eco permet aux affiliés de la MSA du nord de l'Yonne de bénéficier d'une prestation extralégale sous la forme d'une prise en charge MSA des coûts occasionnés par l'inscription à l'auto-école et la préparation au Code de la route, ou encore par les prestations d'entretien et réparation du garage (fixe et itinérant) de Mobil'Eco. La MSA Bourgogne prendra en charge 25 % du coût des prestations précitées dans un maximum de 3 000 euros, soit 750 euros par bénéficiaire jusqu'au 30 juin. Cette offre s'adresse aux ressortissants MSA dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 euros et/ou sont salariés en chantier d'insertion. Plusieurs partenaires étaient présents lors de l'évènement du 5 février : Patricia Flavien et Agnès Messaadi-Paris, respectivement présidente et coordinatrice de Mob'in BFC, René Cornet, président et Stéphane Pérennes, directeur de Mobil'éco, Dominique Chappuit, maire de Rosoy et présidente de l'Association des maires ruraux de l'Yonne, Bernard Drujon, administrateur de la MSA Bourgogne, représentant les associations familiales de l'Yonne et Nicolas Maulny, responsable de l'Action sanitaire et sociale de la MSA Bourgogne sur le site 89.

Berty Robert, avec communiqué

// 13E NUIT DE L'ORIENTATION

Ouvrir les horizons

Comme tous les ans, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre organisait la Nuit de l'orientation, le 9 février à Nevers. Pour cette 13e édition, le panel des métiers présentés a été étendu.



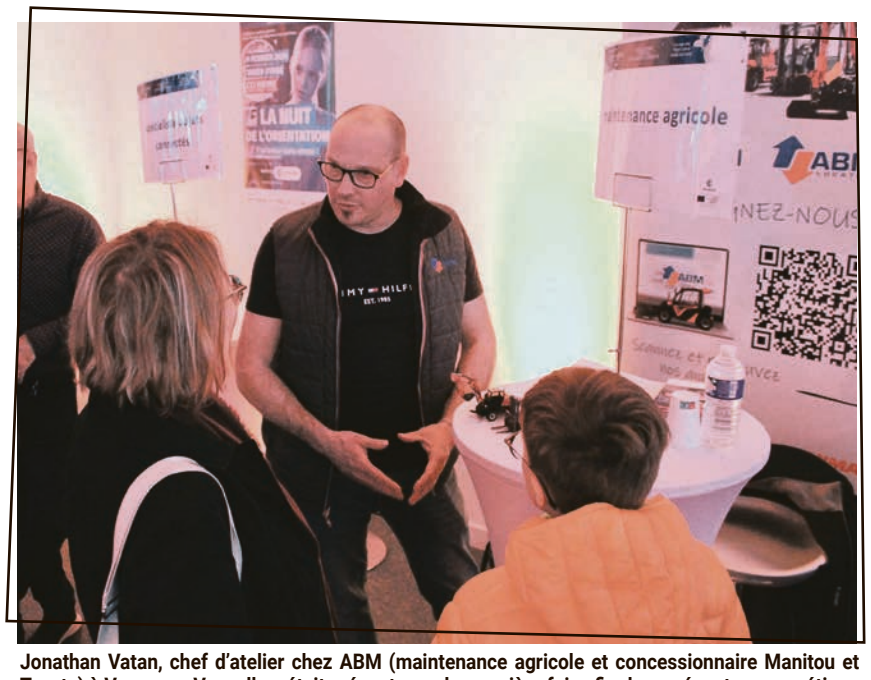
Près de 50 professionnels étaient présents pour parler avec les collégiens et lycéens venus à la 13e Nuit de l'Orientation.

Le 9 février, la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre (CCI 58) proposait aux collégiens et lycéens de participer à la Nuit de l'orientation. Cette dernière permet de : *« mettre en contact les jeunes avec des professionnels afin qu'ils aient une vision concrète des métiers via des retours d'expériences réels, loin des idéalisations ou préjugés. Ainsi, nous espérons que cette Nuit de l'orientation permette aux jeunes nivernais d'engager une réflexion professionnelle en dehors des établissements scolaires, et qui sait, peut-être que cette mise en relation pourra déboucher sur un stage »* détaille Céline Montigny, responsable Espace Entreprendre et conseillère en création d'entreprises à la CCI 58.

Ainsi, pour cette 13e édition, la CCI avait prévu un nouveau jeu « Talent game ». Céline Montigny développe : *« une série d'énigmes permet aux jeunes de mieux se connaître via leurs compétences et leurs envies. Par cette introspection, ils peuvent cibler les filières qui leur correspondent le mieux : assurant leurs choix ou ouvrant de nouveaux horizons professionnels »*. Afin d'aller encore plus loin dans la découverte des métiers, la CCI proposait une présentation virtuelle de plus de 200 professions, et la présence d'environ 50 professionnels, dont certains venus pour la première fois : électricien, conseiller en transition écologique et énergétique, professeur des écoles et du secondaire, qualiticien, policier ou encore médecin.

Retour à la réalité

Outre cela, la maintenance agricole était aussi proposée comme nouveauté avec Jonathan Vatan, chef d'atelier chez ABM (maintenance agricole et concessionnaire Manitou et Toyota) à Varennes-Vauzelles : *« être présent ici est important afin de montrer qu'il est possible de se former à ces métiers dès la 3e »* et ajoute : *« les métiers de la maintenance agricole et de la mécanique de manière générale, sont en tension car depuis trop longtemps considérés comme des voies de garage. Or, nos professions changent et aujourd'hui nous sommes en recherche permanente de véritables techniciens à part entière et de plus en plus qualifiés. Les forums comme la Nuit de l'orientation permettent d'expliquer réellement aux jeunes ce que sont nos métiers et les débouchés qu'ils offrent. Ce contact est indispensable notamment s'ils sont intéressés par des stages »*. Dans la même veine, Philippe Guillien, agriculteur à la retraite et présentant également son ancien métier insiste : *« J'espère qu'en partageant nos expériences nous impulserons des vocations à des jeunes qui n'avaient pas forcément l'idée de se diriger vers nos filières. Je suis persuadé que le contact humain peut être un déclencheur car on se rend compte concrètement de ce qu'est une profession. De plus, cela permet de démystifier nos métiers. Pour l'agriculture, les jeunes ont souvent l'idée que c'est soit très bucolique, soit très industriel. Or, aujourd'hui nous travaillons dans des conditions qui sont à la fois bonnes pour les humains et les productions (production animale ou végétale) et nous sommes là pour rappeler tout cela »*. Céline Montigny conclut : *« j'espère qu'ils ont pu découvrir le choix qu'ils avaient que ce soit sur le territoire nivernais et plus largement en France »*.



Jonathan Vatan, chef d'atelier chez ABM (maintenance agricole et concessionnaire Manitou et Toyota) à Varennes-Vauzelles, était présent pour la première fois afin de représenter son métier.

Chloé Monget

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Maintien et actualisation des compétences

• 27 février à Bretenière

// Gagner en visibilité sur les réseaux sociaux

• 4 mars à Bretenière et 4 avril en demi-journée à distance

// Risques et assurances de l'exploitation agricole

• 7 mars à Bretenière

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Piloter l'alimentation des ruminants avec la méthode OBSALIM

• 11 et 13 mars à Créancey

// Choisir un mineral adapté à son élevage

• 12 mars à Créancey

Céline Faubladier, CA21 - 03 80 90 68 76 celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Cultures légumières : protection intégrée sous-abris

• Le 27 février

Les légumes produits sous abris font souvent l'objet d'attaques par des ravageurs et maladies bien spécifiques. Afin de les prévenir, la Chambre d'agriculture propose une formation sur ce thème portée plus précisément sur la protection des plantes sous-abris en privilégiant l'utilisation de moyens de protection biologique intégrée (PBI). Elle aura lieu le 27 février , lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Gestion durable de l'eau sur mon exploitation

• Le 5 mars

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre vous propose une formation pour apprendre à préserver les ressources en eau en quantité et qualité. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Être autonome pour la VGP des engins et accessoires de levage

• Le 7 mars

La vérification Générale Périodique (VGP) des matériels et accessoires de levage est une obligation inscrite au Code Du Travail. Toute entreprise doit pouvoir présenter les rapports si nécessaire. Cf : Arrêté du 1er et 2 mars 2004 et de l'article R4323-24. Une formation sur le sujet aura lieu le 7 mars. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'Agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Produire du CBD

• Jeudi 29 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// Promouvoir ses produits avec les réseaux sociaux

• Mardis 5 et 19 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// Maîtriser les chiffres clés de mon projet (3 jours)

• Vendredi 8, jeudi 14 et lundi 18 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Bardos (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 41.

// Renouvellement certiphyto Densa (viticulture)

• Mardi 12 mars

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Christine Ligeron (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 22.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Démonstration d'une pose de clôture électrique

• Jeudi 29 février

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or et Feder proposent la démonstration d'une pose de clôture électrique permanente jeudi 29 février à 14 heures, sur une parcelle de l'EARL Javelle, à Puits. Géraldine Ducellier présentera l'intérêt et les atouts des haies à cette occasion, en abordant notamment la question du financement et des aides à la création.

Contacts : Jean-Paul Clerget (06 80 34 11 73), Matthieu Javelle (06 85 23 36 85).

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• Mercredis 6 et 13 mars

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or. La formation dure une journée. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Diagnostic moteur sur les tracteurs

• En février et mars

La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté et le Département de la Côte-d'Or organisent des séances de diagnostic banc d'essai moteur pour tracteurs. Seront mesurés le couple, la puissance nette réellement utilisable par la prise de force, la consommation horaire et spécifique ainsi que le débit de la pompe d'injection. Le but est de réaliser des économies de carburant et d'atténuer l'impact sur le climat. Le teste dure 1 heure. Il est ouvert à tous les agriculteurs. Les diagnostics ont lieu du 26 au 29 février sur les secteurs de Selongey, Arc-sur-Tille, Mirebeau, Is-sur-Tille et du 11 au 15 mars sur les secteurs de l'Auxois et du Chatillonnais. Le Conseil départemental de Côte-d'Or prend en charge 70 % du diagnostic dont le coût initial est de 170 euros HT. Il reste 50 euros à la charge de l'agriculteur.

Inscription : Fabrice Maitrot, opérateur banc d'essai moteur à la Cuma BFC : 06 25 00 71 48 ou par mail : fabrice.maitrot@cuma.fr

NIÈVRE

// Jugement de bétail

• 2 mars

Les JA de Luzy organisent leur jugement de bétail, à partir de 14 h, chez Alexandre Cabée (Couloise, 58170 Chiddes). En plus, et durant l'après-midi aura lieu une exposition de matériel et une vente de crêpes. Un repas en soirée est proposé (15 euros).

Renseignement : 06 19 86 62 27.

// Réunions publiques

• 5 et 11 mars

Quatre communes se sont engagés dans la démarche Bouge ton coq ! Pour la création d'épiceries participatives dans des communes qui n'ont plus de commerce. Dans ce cadre, des réunions publiques y seront organisées pour présenter aux habitants, commerçants, élus, producteurs, etc. le mode opératoire d'une épicerie participative. Les rendez-vous sont fixés : le mardi 5 mars, à 18 h, à La Nocle-Maulaix (salle des fêtes) ; le lundi 11 mars, à 18 h 45, à Marigny-l'Église (mairie).

// Journées portes ouvertes

• 9 mars

L'École de Production du Morvan (EDPM 58) ouvre ses portes pour la première fois pour faire découvrir les métiers de la scierie et ses locaux de Charnizot (Biches). Ouverture de 10 h 30 à 16 h 30.

Renseignements : 07 64 08 58 88.

YONNE

// Rédiger son DUER (document unique d'évaluation des risques)

• Mercredi 13 mars

De 9 h à 17 h, dans la salle informatique de la Chambre d'agriculture de l'Yonne (dans les locaux de Groupama), au 18 rue Guynemer, à Auxerre.

Contact : France Lahutte (animatrice emploi de la FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 10.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la Production agricole de des Cuma

Comme chaque année la grille des salaires fait l'objet de négociations dans le cadre de la commission nationale de négociation. Cette année, les partenaires sociaux se sont réunis le 18 janvier 2024 pour négocier la grille nationale des salaires de la Convention collective nationale de la Production agricole et des Cuma.
Un accord a été trouvé et sera applicable dès que l'arrêté d'extension paraîtra dans quelques semaines.
Aussi, la grille de salaire à appliquer à partir de janvier 2024 est la suivante.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,65
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,98
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/02/2024

Broutards 6-12 mois					Effectif : 358
Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif)			Variation
		Mini	Maxi	Moyenne	
200 - 250 kg	U	3,95	4,13	4,01	- 0,08
	R	3,55	3,69	3,62	=
250 - 300 kg	U	3,82	4,15	3,92	+ 0,02
	R	3,65	3,71	3,70	- 0,10
300 - 350 kg	U	3,72	3,97	3,88	+ 0,14
350 - 400 kg	U	3,60	3,95	3,79	+ 0,07
400 - 450 kg	U	3,56	3,81	3,68	+ 0,06
	R	3,56	3,60	3,58	=
450 - 500 kg	U	3,53	3,59	3,57	=
Laitonnes 6-12 mois					*Effectif : 123*
200 - 250 kg	U	3,63	3,63	3,63	=
250 - 300 kg	U	3,65	3,87	3,67	+ 0,05
	R	3,46	3,57	3,50	=
300 - 350 kg	U	3,56	3,72	3,67	+ 0,05
350 - 400 kg	U	3,61	3,71	3,64	+ 0,08
Taurillons 12-18 mois					*Effectif : 44*
500 - 600 kg	U	3,41	3,44	3,42	+ 0,02
Génisses 12-24 mois					*Effectif : 80*
400 - 450 kg	U	3,25	3,39	3,38	- 0,02
plus de 450 kg	U	3,10	3,47	3,23	- 0,04
Taureaux 12-24 mois					*Effectif : 8*
plus de 500 kg	U	2,53	2,69	2,60	1 0,12
Vaches					*Effectif : 176*
moins de 5 ans	U	2,82	3,32	2,96	- 0,01
	R	2,73	2,81	2,78	+ 0,04
5 - 10 ans	E	3,27	3,35	3,32	=
	U	2,76	3,16	2,89	- 0,04
	R	2,54	2,83	2,71	1 0,02
plus de 10 ans	U	2,62	2,86	2,68	- 0,04
	R	2,43	2,61	2,53	- 0,02
Génisses					*Effectif : 33*
24 - 36 mois	E	3,51	3,77	3,66	+ 0,01
	U	3,00	3,38	3,14	- 0,05
	R	2,68	2,99	2,89	- 0,09

OBSERVATIONS **Effectif global : 827 - Taux de vente : 98 %**

Broutards : L'offre est un peu moins étoffée cette semaine, et bien entendu, ne couvre pas les besoins des acheteurs venus plus nombreux cette semaine. Le déséquilibre offre / demande ne fait que s'accentuer, ajoutant ainsi de la fermeté dans les tarifs.

Laitonnes : Les disponibilités sont insuffisantes pour satisfaire les besoins du marché Italien. Les transactions sont actives avec une nouvelle progression des tarifs.

Génisses 2 ans : Très bonne valorisation grâce notamment à une très belle présentation de la part de nos éleveurs locaux.

Vaches / génisses 30 mois : Marché avec des apports de saison. La demande est toujours aussi forte dans les sujets proches de la finition ainsi que dans les bons animaux herbagés. Néanmoins, la qualité est moins bonne et plus hétérogène par rapport au marché précédent, ce qui explique la petite diminution des cours selon les catégories cette semaine. Rien d'alarmant, les cours des animaux de qualités sont encore légèrement en hausse. Très peu de relève.

Taureaux : Très bonne demande pour l'export dans les bons taureaux de viande.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/02/2024

Effectif : 205

Broutards :	(275 - 355 kg)	930 - 1300	3,00 - 3,70
Broutards :	(390 - 505 kg)	1440 - 1690	3,35 - 3,71
Laitonnes :	(235 - 360 kg)	820 - 1280	3,39 - 3,59
Génisses 16 - 24 mois :	(375 - 540 kg)	930 - 1520	2,47 - 3,02
Génisses 24 - 36 mois :	(545 - 780 kg)	1650 - 2360	2,82 - 3,22
Vaches légères :		1220 - 1650	
Vaches entre deux :		1660 - 1900	
Vaches lourdes :		1940 - 2450	

Forte activité commerciale en broutards et laitonnes à des tarifs plus fermes dans l'ensemble des catégories. Vente globale.

Demande suivie en génisses. Aucun invendu.

Apports plus importants en vaches. Cours sensiblement reconduits en vaches lourdes, fermes en sujets maigres qui sont recherchés en vue de la mise à l'herbe. Seulement 2 invendus.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : 5,34 à 5,42 € kg de viande.

Génisses de viande : 5,46 à 5,76 € kg de viande.

Vente globale à des cours reconduits.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

19/02/2024

Effectif : 18

Cours stables.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

19/02/2024

Agneaux gras					Effectif : ?
Poids	Conformation	Cours relevé (euros/kg vif)			Variation
		Mini	Maxi	Moyenne	
moins de 38 kg	E				
	U	4,45	4,66	4,52	+ 0,05
	R	3,70	4,02	3,96	- 0,13
38 - 44 kg	E				
	U	4,40	4,57	4,48	=
	R	4,21	4,25	4,23	=
44 - 50 kg	E				
	U	4,20	4,64	4,46	- 0,04
	R	3,70	4,27	4,04	=
plus de 50 kg	E				
	U	3,55	4,45	4,18	+ 0,34
	R				
Agneaux laitons					*Effectif : ?*
moins de 38 kg	E				
	U	4,67	4,70	4,69	=
	R				
38 - 44 kg	E				
	U	4,51	4,64	4,59	- 0,13
	R	4,45	4,46	4,46	+ 0,12
44 - 50 kg	E				
	U	4,31	4,79	4,58	- 0,05
	R				
Agneaux maigres					*Effectif : ?*
	R	3,27	3,88	3,52	+ 0,19
Brebis					*Effectif : 42*
60 kg et +	U	1,39	1,82	1,70	+ 0,21
Béliers					*Effectif : 5*
	U	1,53	1,92	1,69	+ 0,13
Caprins					*Effectif : 11*
	O	0,90	2,51	1,77	=

OBSERVATIONS

Effectif global : 357 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Offrelimitée. Cours globalement reconduitsen rapport avec la qualité.

Brebis : Offre très limitée générant une augmentation des tarifs.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/02/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif)						Effectif : 99 - Vente : 91 %
Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,51	3,55	3,55	+ 0,03
F	U	300-350	3,46	3,57	3,53	+ 0,03

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif)						Effectif : 104 - Vente : 84 %
Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,88	3,08	2,91	- 0,03
		5 à 10 ans	2,69	2,88	2,78	- 0,05
		+ 10 ans	2,59	2,91	2,66	- 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 203 - Taux de vente : 88 %

Broutards : Offre limitée cette semaine néanmoins les cours progressent de quelques centimes. La demande est présente.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : La qualité des animaux présentée n'est pas au rendez-vous, beaucoup de vaches maigres qui trouvent difficilement preneurs. Les vaches sont beaucoup plus facile à vendre et trouvent preneurs rapidement.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

14/02/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif)						Effectif : 331 - Vente : 97 %
Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,11	4,86	4,63	+ 0,14
		+ de 44 kg	4,04	4,55	4,41	- 0,07

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif)						Effectif : 86 - Vente : 100 %
Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,38	1,78	1,56	- 0,04

CAPRINS (€/tête)						Effectif : 54 - Vente : 96 %
Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F		Première qualité	31	98	77	+ 17,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 514 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : L'offre est de meilleur qualité que la semaine passée et les bons agneaux trouvent preneurs rapidement, le volume de laitons augment au profit des agneaux gris qui perdent quelques centimes.

Brebis : Cours reconduits.

Caprins : Cours globalement reconduits. Les chèvres de bonnes qualités et lourdes sont recherchées.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

19 Février 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Marché dynamique chez les mâles. En attente chez la femelle.

Bovins maigres : Bonne dynamique de marché, avec des cours orientés à la hausse.

POLITIQUES

Tandis que le Chef de l'Etat a confirmé que la France s'opposait à la signature de l'accord de libre-échange avec le Mercosur, des informations contradictoires continuent d'arriver de Bruxelles où le Commissaire au Commerce mentionnait que les discussions se poursuivaient toujours entre l'UE et l'Amérique du Sud.
Il est donc essentiel qu'E. Macron ait bien confirmé que la France s'opposera aussi à toute manœuvre de Bruxelles de diviser l'accord. La France conserve ainsi son droit de véto plein et entier sur l'ensemble.

ENVIRONNEMENT

Le dépôt des demandes **d'aides à l'investissement pour les producteurs des zones impactées par les tempêtes Ciaran et Domingos**, et par les inondations est possible **via la plateforme de FranceAgrimer**. Ces aides doivent permettre la prise en charge d'une partie des coûts d'investissement engagés pour réparer les dégâts occasionnés. Elles sont attribuées **dans la limite de 30 millions d'euros**. Le second dispositif prévu, affecté également de 30 millions d'euros, ne sera pas cumulable pour une même exploitation.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Un **rapport de la Cour des Comptes** avait été demandé l'été dernier sur **l'état d'application d'Egalim en secteur bovin (viande et lait) et les contrôles diligentés par l'Etat**. Ce rapport vient d'être publié le 14 février. Il conclut prioritairement à la nécessité de passer à une phase de sanctions en cas de non-application d'Egalim, ainsi que d'intensifier les résultats des contrôles réalisés, et les rendre public (rapport annuel auprès du Parlement). Le rapport mentionne également de préciser par des lignes directrices certaines dispositions pour clarifier les points nécessaires. On notera que le rapport inclue aussi une réponse de Bruno Le Maire, au titre du Ministère de l'Economie : il confirme que l'objectif est bien de renforcer les contrôles en 2024, et en visant prioritairement les acheteurs les plus importants en volume de chiffre d'affaires.

FAIT DE LA SEMAINE

Les signaux tangibles de concrétisation réelle des engagements pris par l'Etat en faveur de l'Elevage se font attendre.
La FNB, avec la FNPL, la FNO et la FNEC, ont fait exprimé **par communiqué de presse commun ce 19 février** qu'il ne peut y avoir de « plan Elevage au rabais » et que les actions reprendront si le compte n'y est pas pour les éleveurs !
Des annonces claires et précises sont attendues au SIA.

CARTON ROUGE

Carton rouge à la Commission européenne sur la mesure miroir relative aux antibiotiques utilisés comme activateurs de croissance des bovins dans les pays tiers. Après des années d'attente du règlement (le principe avait été adopté en 2018 !), le texte européen ne prévoit qu'une simple attestation par le vétérinaire de l'exploitation d'origine des animaux et aucun contrôle. De plus il reporte à septembre 2026 la mise en œuvre ! De qui se moque-t-on ?

CHIFFRE A RETENIR

13,39€/kgec

C'est la mise à jour pour le second semestre 2023 de l'indicateur de référence de coût de production pour les veaux labels rouges « Veaux sous la mère », soit +9,4% par rapport au premier trimestre! Une augmentation sans précédent pour cette production déjà très fragilisée ! Pour les veaux complémentés aux céréales (Veaux d'Aveyron et du Ségala), l'indicateur s'élève à 9,42€/kg, soit +5,1% par rapport au précédent semestre.

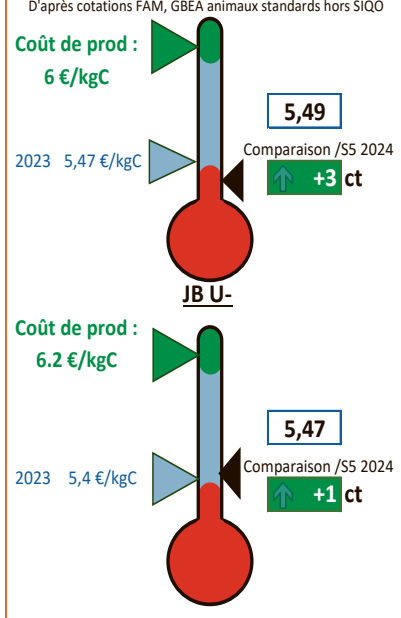
EN REGION

Les Préfets et DRAF réunissent les acteurs des filières sur l'état de situation d'EGALIM.
La FNB rappelle la nécessité d'une pression de l'Etat pour application d'Egalim, pour des prix fondés sur l'indicateur de référence de coût de production interprofessionnel.
Les éleveurs doivent être informés des contrôles réalisés, auprès des acheteurs privés comme coopératifs (redevable de fournir à leurs adhérents des « effets similaires » à un contrat par rapport au prix qui sera payé pour les animaux).

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

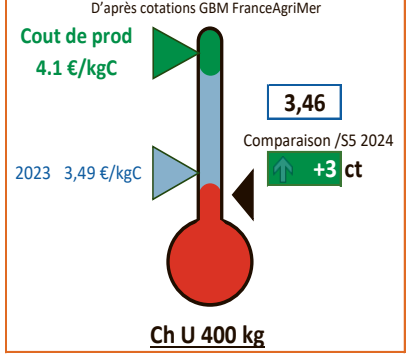
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

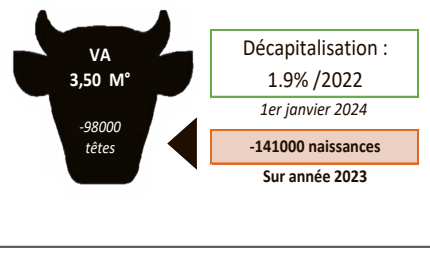
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

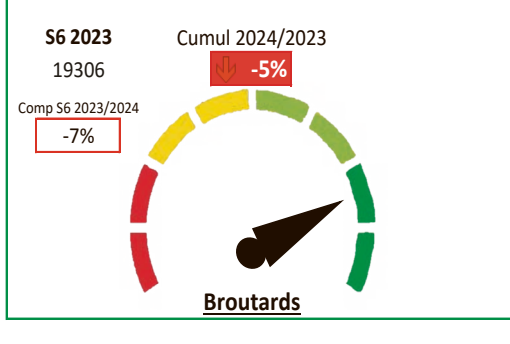
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

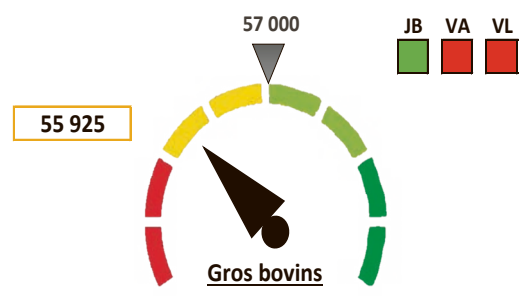
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 18 500 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,1	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 08
du 19 au 25 février.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Le marché est équilibré sur une présentation globalement de bonne qualité. Les cours sont facilement maintenus, voire en hausse, notamment en sujets légers charolais et croisés. Globalement, les bons lots bien préparés sont activement recherchés pour l'Italie. Les limousins semblent avoir un peu plus de mal à se défendre cette semaine. En femelles, les tarifs sont toujours fermes.

Gros bovins maigres : L'activité est toujours soutenue. Les volumes s'étoffent un peu et s'écoulent très rapidement. Les ventes sont rapides et quasi totales. Les jeunes vaches couvertes profitent de tarifs en hausse.

Boucherie : Offre et demande sont équilibrées sur un commerce un peu plus calme cette semaine. Les cours sont toujours facilement reconduits en allaitantes mais le plafonnement perdure. Les cours continuent de remonter en vaches mixtes et laitières.

Veaux : Sur l'Est, les volumes sont un peu moindres et s'écoulent facilement à des cours reconduits. Sur l'Ouest, les sorties sont un peu plus importantes et répondent à une forte demande. En veaux gras, le marché plafonne et seuls les animaux extra tirent leur épingle du jeu.

Ovins : En agneaux, les volumes sont toujours modérés même s'ils progressent un peu sur le bassin aveyronnais. Les tarifs sont facilement reconduits voire en légère hausse. En agnelets, la demande est meilleure, les cours se redressent nettement sur une vente fluide. En brebis, le commerce est régulier, sans plus.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tout tracteur avec problème mécanique ou pour pièce toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

26 - Agri. recherche tracteur NH 8360/8560 M 135 160 TM 120 ou 155 G 190 210 240 T 6070 7060. Laisser message vocal.
✆ 06 70 33 22 31

42 - Vends tracteur New Holland T7-185 cause retraite, Salle de traite 2*6 Delaval, Postes clôture.
✆ 06 47 72 08 61

42 - Achète tracteur IH de 40 à 50 cv, 353, 423, même avec répartions ou pour pièces.
✆ 06 61 01 60 08
ou 06 33 39 88 05

71 - Vends enjambeur 2.600 h, 4 portes outils, attelage rapide avant arrière, po centrale modèle 330, prix 75.000 €, bon état, départ retraite.
✆ 06 89 49 86 97
ou 06 32 83 45 88

Travail du sol

26 - Vends Cover-crop Quivogne 28 disques gros modèle TBE. Roues étroites av 9.5 R 32 et ar. 9.5 R 48 - Rototiller RAU 3 m.
✆ 06 15 36 56 81

38 - Vends semoir tournesol Lely 5 rangs équipement maïs avec micro granulés ; vibro 3 m large et 2 rouleaux brise mottes.
✆ 06 84 77 00 54

42 - Vends semoir Vicon 600 kg, bon état, prix 720 euros à débattre.
✆ 06 28 04 53 82

46 - Recherche corn picker Bourgoin automoteur MD8, GR10 ou autres.
✆ 07 84 88 74 09

69 - Vends charrue Huard HM1 MO NO socle TB état 320 euros - Pulvérisateur 600 l. ECD rampe 6 m. 160 euros.
✆ 06 88 85 19 25

Récolte

01 - Vends faucheuse Kuhn, faneuse Fella TH 450, andaineur Fella TS400, 2 presses à balles rondes 120x120, semoir à engrais Sulky 500, épandeur à fumier 3,6T.
✆ 06 42 53 40 35

89 - Vends faucheuse Agram, type Jet Cut L212, 5 disques, faneuse Claas, type Volvo 450 S, 4 toupies, le tout en bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

89 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Distribution

58 - Vends distributeur d'engrais Khun MDS 1131, 24 m., 2 300 kg, bâche bon état, 2 500 euros. (0803)
✆ 06 25 80 87 76 HR

Epandage

39 - Vends épandeur à fumier Hauswirth Titan E 14 GTI, année 2003, en très bon état, 3 jours de travail par an, hérisson verticaux diamètre 1000 galvanisé, porte articulé, béquille hydraulique, flèche à ressort. possibilité de faire passer des photos, 9500 euros à débattre.
✆ 06 24 79 68 66

BTP

01 - Vends tracto-pelle JCB en bon état de marche 2 godets AR Prix 15000 euros.
✆ 06 74 82 72 12

Divers

01 - Vends scie à ruban avec 3 lames attelage trois points prise de force cardan.
✆ 06 60 40 41 14



07 - Vends benne monocoque Devès 8T pneus routiers 385 65 22 5 porte double battants bon état.
✆ 06 83 79 87 72

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (0601)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends vêleuse Vynk 800, 40euros - charrue simple 5socs roue terrage 10 pouces, 30 euros, - établi en bois avec 2 étaux, 50 euros, - charrue traînée à pommes terre 1soc, 30euros, pick balles (2balles rondes) état neuf,70 euros, - porte masse avant JD sans masses, 20 euros. (0705)
✆ 06 83 79 98 90

21 - Vends épareuse Athéa 460 Rousseau bras 4.60 m., couteau manilles, année 2011. (0703)
✆ 03 80 75 67 12
06 44 06 87 51

21 - Vends 2 roues complètes 1200x20 ; 1 roue complète 750x20 ; 1 tapis roulant moteur 220 V. Vends 1 bélier 1 an race Solognot.
✆ 06 83 79 07 75

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (0806)
✆ 06 74 23 69 42

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

34 - Vends broyeur a sarments 1m20 Willibald tres bon etat 300 euros.
✆ 06 72 04 73 00

38 - Vends enrubanneuse Kverneland 7556 table tournante commande téléflexible année 2000 : 2800 euros.
✆ 06 84 05 20 80

38 - Rotovator Huard HC 2 m TB 3000 euros 2 roues 14,00/20 renforcé 8 trous 1000 euros chappe attelage 100 euros Master Huard 10Q : 300 euros.
✆ 06 38 55 53 31
04 74 97 23 88

38 - Cause retraite vend semoir céréale 3m 21 rangs Rabwerk - 2 mangeoires 6 m x0,80.
✆ 06 30 70 89 17

42 - Vends cuve de semoir à engrais Vicon, R4 pour pièces, 1970.
✆ 06 32 25 79 01

69 - Vends cause retraite bétaillère Lambert 4 bêtes état neuf.
✆ 06 34 95 54 42

69 - Vends essieu pour remorque agricole 3 tonnes freiné. Carré 50 mm., voie de 1.6 m. - Pneu en bon état - 200 euros.
✆ 06 13 52 27 12

69 - Site Villefranche 01/01/24 au 31/03/24 Gravier recyclé 0/30 : 3 euros ht/tonne 0/50 : 5,5 euros ht/tonne Rabotage enrobé 0/30 : 4,4 euros ht/tonne Enlèvements/ Ice ou livraison 8x4 / semi-
✆ 04 74 60 05 30

69 - Vends pelle et fourche Larripe adaptable sur petit tracteur fermier. Bas prix.
✆ 06 86 76 04 96

69 - Vends enrubannage 2ème coupe prairie temporaire, foin balle ronde. Dessileuse Jeantil D2000 portée commandes électriques.
✆ 06 37 52 38 42

71 - Recherche tracteurs en panne, épave, accidenté, - télescopiques, mini-pelles, - mini-chargeuses, MB 8060, 8070, - tracto pelle, - chariots élévateur, le tout même avec problème. (0407)
✆ 06 38 78 36 28

71 - Vends cause cessation 2 chariots 4 roues, bottes carrées, station fuel 1.500 l, avec pompe, cellule à grains 220 qx, vis à grains 3 m, moulin broyeur avec cuve, caméra sans rail Internet.
✆ 06 47 27 76 72

71 - Cessation, vend charrue Huard 4 socs réversible, combiné de semis camions Volvo bétail FL614, plateau Renault 440DXI, remorque.
✆ 06 07 57 55 40

71 - Particulier vend 2 pneus hivers Dunlop, état neuf, 215.50.R17, 80 euros la paire.
✆ 03 85 35 10 76

74 - Vends 4 pneus Bridgestone 4x4 TBE 235/75 R15, 2 pneus Dunlop 205R16 C, 110/108 N, silo tôle galvanisé circulaire.
✆ 06 14 57 34 71

89 - Vends motoculteur Iseki KC 2, moteur essence KT 350, pour pièces, 150 euros, - motobineuse Staub, moteur Bernard 227, pour pièces, 50 euros, - motoculteur/motobineuse Staub 300, machine légère, maniable et fiable, 52 cm de largeur de travail, bon état, 220 euros. (0706)
✆ 06 70 64 74 12

Elevage

26 - Vends louve Marchand pour veaux, cabris et agneaux.
✆ 06 07 64 29 69

Véhicule

Utilitaire

01 - Vends fourgon Ford Transit diesel 130 000 km CT OK factures d'entretien b.é. + loue poulaillers région Montrevel.
✆ 06 18 33 96 86

01 - Vends Opel combo 5 cv L1H1 pack clim 100 ch BVM5 attelage 3 places 2019 : 12 200 euros.
✆ 06 89 89 28 63

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous BE 100 euros le lot.
✆ 06 89 99 42 88

26 - Vends 4X4 L200 de 2002 avec coffre de benne et hard top 4 pneus état neuf + 4 pneus route 20 % usure, joint de culasse refait à 192000 km actuel 243000 km, prix 9000 euros.
✆ 06 81 94 36 90

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

74 - Vends 208 affaire 1,4 HDI 5 portes, 2 places, 200 000 km, CT OK, NB options, 5000 euros.
✆ 06 11 43 81 52

Tourisme

21 - Recherche Renault 4 L. (0707)
✆ 06 70 64 74 12

42 - Vends Peugeot 5008, an. 2012, 6 ch, 143 000 km, distrib. à 139 640 km, tbe, 1,6 HDI 112.
✆ 06 07 96 23 40

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin BR 120x120 prairie permanente, prix rendu.
✆ 06 16 28 80 56

23 - Paille de miscanthus liv. vrac fond mouv. départ 23 litière bovins volailles.
✆ 06 42 41 79 20

38 - Vends foin balles carrées.
✆ 06 70 24 56 64

74 - Vends foin 2023 balles rondes 120x120, prix : 40 € la balle ronde.
✆ 06 18 23 13 48

88 - Foin possibilité de livraison botte carrée 90/120.
✆ 06 09 39 14 91

Plants, pépinière

58 - Achète noyer, cèdre, chêne, acacia sur pieds ou abattus, préciser dimensions (diam. et long.) (0708)
✆ 07 50 95 96 53

Fourrage / Paille

01 - Cause surplus vends paille et foin en bottes rondes région Bresse.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends foin bonne qualité environ 50 rouleaux ; barrières gros tubes 3m50 + 1 ; gros piquets 1m80 prix 2 euros l'unité.
✆ 06 80 56 34 43

21 - Vends paille, blé & orge de qualité ou déclassé à petit prix en Bourgogne
Transport en plus suivant km
Tél. : 06 75 39 31 86 - 06 85 73 22 68

38 - Agriculteur vends foin prairie naturelle botte carrée 120x70 livraison à partir de 8t.
✆ 06 07 33 77 17

38 - Vends foin balle ronde 1,20X1,20 environ 250 kg.
✆ 06 88 34 30 61

39 - Vends foin et regain, récolte 2023, bonne qualité, balles rondes et bottes carrées.
✆ 06 83 33 88 74

39 - Vends foin prairie permanente récolte 2023 bonne qualité 120x120, filet, région Lons 39570.
✆ 06 84 21 69 15

42 - Producteur vend maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ 07 71 20 82 96

57 - Vends foin conventionnel et bio, bottes carrées et rondes, secteur Dieuze.
✆ 06 25 93 03 45

69 - Vends foin balle ronde 70 - Bétaillère 6 têtes - DMS - Trieur à grains.
✆ 06 58 38 45 71

69 - Vends bon foin 2023 HD.
✆ 04 78 81 81 05

70 - A vendre luzerne 2ème coupe 2023 bottes carrées 2,30 x 0,70 x 1,20 m 140 euros/t + foin 2023 balles rondes 140cm prairies naturelles 120 euros/t à venir chercher à Vauchoux (70). Contact
✆ 06 32 55 47 23

Propriété

38 - Vds bâtiment avicole 405 m2 sur terrain 1 Ha avec partie boisée, secteur de Vienne.
✆ 06 31 75 11 01

71 - Vends ferme céréalière sur 190 ha dont 90 ha en propriété zone Comté-Morbier, avec stabulation + stockage.
✆ 06 83 48 80 21

Location

Agricole

21 - Recherche prés en location pour printemps 2024, département 21, 52, 70 (0704)
✆ 06 19 17 60 92

69 - Recherche terrain agricole 5 à 8 hectares en vente d'herbe jusqu'à 30 kms autour de Saint Igny de Vers 69790.
✆ 04 74 04 50 83 h. repas

Chasse, Etangs

45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

69 - Chasse Côte d'Or propose week-end découverte postés traqueurs pour préparer saison 2024-2025 600 ha 20 cervidés 50 sangliers 20 chevreuils les 20-21/01/24 3-4/02/24 10-11/02/24 24-25/02/24.
✆ 06 19 43 19 97

Divers

71 - Prends chevaux en pension d'avril à novembre et montbéliardes de 2 ans, indemne IBR.
✆ 06 43 78 99 31

71 - Vends 1 800 piquets acacia appointés, longueur 2 m, 3 euros l'unité.
✆ 06 74 51 03 29

74 - Vends 1 taureau charolais 13 mois + foin en bottes MD 3 euros pièce.
✆ 06 19 33 56 77

HENRI VAN INGEN
SOURCIER
Conseiller technique en forages
06 85 53 68 87
henri.vaningen@gmail.com
Siret N°34938975900029

Mariage

22 - Homme 58 ans las de la solitude le WE aimerait connaître une amie pour partager loisirs, marche, expositions, salons, voir plus si affinés. (0602)
✆ 06 98 97 78 70

Animaux

Bovin

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 - 16 mois, fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (0804)
✆ 06 28 02 04 05

18 - Vends reproducteurs charolais HBC, 12 à 24 mois, vêlage facile, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier).
✆ 06 23 16 10 19

18 - Vends reproducteurs charolais HBC 14-15 mois, orig. Goujat, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

18 - Vends reproducteurs limousins 16/17 MS, inscrits HBL, homozygotes, hétérozygotes SC et cornus, nombreuses origines, IA. GAEC de Forêt Vieille.
✆ 06 65 68 06 68

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Vends reproducteurs charolais HBC, 13 à 15 mois dont certain pour génisses, - taureaux adultes, vêlage facile. IND ATAXIE. TGS, livraison assurée.GAEC Choubley -21210 La Motte Ternant. (0307)
✆ Laurent : 06 76 65 35 98
Baptiste : 06 37 23 32 07

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 16 à 17 mois, TGS, livraison possible. EARL Gabory Bruno - 21460 Jeux les Bard. (0709)
✆ 06 87 43 40 33

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 18 mois, gros veaux d'automne et veaux d'un an, TGS, Livraison assurée. Gaec Lechenault Frères – St Thibault (0710)
✆ 06 24 24 69 93

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 7 taureaux 16 à 17 mois tous génotypés. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT105,4,- IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (0805)
✆ 06 15 28 77 63

25 - Prends en pension en pâturage de mai ‡ septembre bovins/génisses (élevage trad. ou hors-sol).
✆ 07 65 60 85 06

PETITES ANNONCES

42 - Vends taureaux Charolais, HBC, 2 ans et 15-16 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisset-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - Journée commerciale vendredi 23 fevrier lieu dit : carillon 42640 st germain lespinasse à partir de 9 h repas du midi offert 30 taureaux charolais 18 mois 1 adulte aptes a saillir, semence testé velage facile, sans corne, génotypage, type viande et elevage Gaec Lapendery - Gaec Pierron Lafay Lespinasse Jean-Marc lycée agricole de chervé.
✆ 06 33 45 64 39
ou 06 82 49 25 24

55 - Elevage Salers Hbs vendreproducteurs prêts à saillir, origines la et station diévaluation ; génisses pleines, vêlages août, septembre, garanties sanitaires.
✆ 06 07 38 58 87

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL du Champ Morin - 58250 Saint Seine. (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ 06 08 78 05 01
ou 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur Limousin vend veaux de l'année modèle mixte à mixte viande ainsi que des sans cornes, le tout de père qualifié. TGS. David Thoulé - Diennes Aubigny. (0303)
✆ 06 10 09 65 69

58 - Elevage HBC, origine IA vend 2 taureaux 2 ans, - 18 mâles reproducteurs nés à partir 10/22, - 12 génisses 18 mois, - 10 laitonnes sélectionnées sur facilité d'élevage : aptitude au vêlage, facilité de naissance, lait, trayons, sabots, caractère, sans cornes, finesse d'os. Francois BOUCHE. Eleveur/inséminateur – Cercy la Tour. (0406)
✆ 06 16 07 54 55

58 - Vends taureaux charolais HBC 2 ans, 1 an et semences, bonnes origines, bons pédigrés. EARL Batho Serge - Saxi Bourdon (0506)
✆ 06 83 68 07 96

58 - A vendre taureaux HBC 1 et 2 ans maigres au pré, vêlage facile. EARL Pellé Jérôme (0501)
✆ 06 47 59 78 09

58 - Vends veaux reproducteurs 16 mois, plusieurs vêlages faciles, HBC, TGS. Gaec des Morillats 58360 Préporché (0603)
✆ 06 33 49 46 88

58 - Vends très bons taureaux HBC 12 - 15 mois, très bonne origine, TGS. GAEC Roubé-Fayet Magny Cours (0702)
✆ 06 72 77 44 76
06 27 74 79 50

58 - Vends reproducteurs 15 mois, 2 ans et 1 taureau 3 ans. Gaec Pautet - 58170 Savigny Poil Fol. (0801)
✆ 06 09 40 50 63

69 - Elevage Limousin EARL Jama vend reproducteurs HBL 18 mois TGS. Livraison possible Brignais.
✆ 06 08 10 22 44

69 - Vends jeunes reproducteurs Limousins HBL, fils de Io et Pinocchio Pp T bonnes origines avec gène sans corne ou non.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends vaches aux lait PH 1er 2ème 3ème lact logette sanitaire OK CL.
✆ 06 18 09 01 12

71 - Vends taureaux adultes limousins et veaux de 14 mois, type viande, Issy-l'Évêque, Gaec Saunier.
✆ 06 11 56 51 42

71 - Vends 2 bons taureaux aubracs, 2 ans, IBR A.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends taureaux 1 et 2 ans dont 6 SC, TX adultes, tout HBC, BO, TGS. Pierre Didier, Gueugnon.
✆ 06 80 44 08 26

74 - A vendre 2 vaches Abondance 2ème veaux, plusieurs génisses Abondance et Montbéliarde 23 à 26 mois.
✆ 06 40 28 07 04

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

89 - Disponible à la vente reproducteurs charolais sans cornes 16 - 18 mois HBC, facilité de naissance, bon index, prêt à saillir, TGS, livraison assurée. Acceuil permanent. SCEA de Tameron - Montillot (0304)
✆ Mandron Laurent
06 87 16 54 66
Maxime : 06 42 67 44 29

Caprin

26 - Vends 12 chevrettes Saanen de 13 mois pour reproduction. Litrage du troupeau 1288L.
✆ 07 50 34 80 02

42 - Achète chèvres, brebis réforme, agneaux, paiement comptant.
✆ 06 07 96 23 40

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

71 - À réserver chiots bergers allemands, père/mère Lof, nés 08/12/23, portée de 3, mère 250269591066421, siret 343 734 0420 0017.
✆ 07 84 83 61 44

71 - Vends chiots beaucerons, nés le 28/11/23, portée de 6, non lof, pucés-vacc.-vermifugés, mère 250268712362866, siret 493 012 173 00016.
✆ 06 87 10 88 01

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Bâtiments



Emploi

Offre

01 - Recherche bûcheron pour faire coupe acacia en 2m, région Pont de Vaux.
✆ 06 82 07 33 68

01 - Pour reprise ferme familiale recherche associé 100 chèvres FAB. VD. Dep01. Envoyez CV à :
✆ laramaz01110@gmail.com

Suivez-nous sur notre page Facebook

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr
«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »
RECRUTE UN CHARGÉ DE CLIENTÈLE (H/F)
MISSION : Assurer le suivi des clients élevage pour les consommables de traite et d'élevage. Vous livrez les produits sur des tournées organisées et visitez les clients tous les deux mois environ sur la zone 21, 89, 10.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 en formation commerciale et/ou expérience d'au moins 2 ans dans un poste similaire.
Une connaissance du milieu agricole/élevage est indispensable pour ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire à négocier selon diplômes et expérience.
DeLaval
Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



CONCESSIONNAIRE BASÉ EN CÔTE D'OR NEW HOLLAND
RECHERCHE
1 MAGASINIER (H/F)
1 COMMERCIAL (H/F)
CDI - temps plein
SAS MANIÈRE 21 Verrey sous Salmaise
Tel 03 80 35 80 66 - contact@sarlmaniere.com

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole pour intervenir au sein d'une exploitation ayant de la Viticulture et des Grandes- Cultures, sur la commune de Soulangis (située au nord-est du département). Dates : du 22 janvier 2024 au 05 novembre 2024 en temps plein. Missions : travaux liés à la viticulture (tailles de vignes, ébourgeonnage ...) + conduite d'engins agricoles pendant la moisson. Rémunération : 12,03 euros (brut)/heure + 10 % de congés payés + 10% prime précarité. Kilomètres indemnisés.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 4 exploitations, sur le secteur de Préveranges (sud Cher). Missions : soins, entretien et alimentation des animaux (bovins allaitants et ovins), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 21h/semaine (du mercredi au vendredi), possibilité de travailler exceptionnellement le week-end. Rémunération (de départ) : 13,15 euros (brut)/heure. Kilomètres indemnisés. Poste (en CDI) à pourvoir immédiatement. Profil : avoir une grande motivation, avoir des connaissances du milieu agricole (seraient un plus) Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

42 - Recherche salarié agricole à temps partiel pour travail sur exploitation céréalière bio.
✆ 06 47 61 45 50

58 - Bac Pro cherche stage en alternance pour 2 ans à partir de septembre 2024, ferme polyculture-elevage. (0802)
✆ 06 07 18 47 52

Des professionnels à votre service

BECKER Frères ARRIVAGE
PANNES GALVA
Profil SIGMA, profil Z, profil C
58310 ARQUIAN - 03 86 39 70 94 - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - 03 86 20 19 66 - becker.freres@orange.fr

PRESTATIONS DE SERVICES
Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.
Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

MALKI SERVICE VITI
TOUS TRAVAUX VITICOLES
Taille • Tirage des bois • Pliage • Plantations
Carassonnage • Levage • Relevage
Travail soigné / Personnel qualifié
06 17 46 04 22
elmalkiserviceviti@hotmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT
Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet
• Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
• Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
• Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
• Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.
Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes
Envoyez votre candidature à l'adresse suivante : contactrh@sicarev.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE
RECRUTE
1 COMMERCIAL (H/F)
Cause départ à la retraite.
• secteur chablisien-tonnerrois
• rattaché à la base de Venoy
• motivé, sérieux
• débutant accepté
• véhicule, PC et téléphone portable fournis
Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70
CASE IH



Terres de Bourgogne
Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout

SAINT-CHRISTOPHE-EN BRIONNAIS
Le Marché au Cadran recrute
2 postes sont proposés (qui peuvent être cumulés)
BOUVIER (le mercredi en CDI 8 h)
Votre rôle :
- Trier et manipuler des bovins
Compétences :
- Être motivé(e)
- Aimer le contact avec les animaux
- Être réactif(ve)
AGENT D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE (en CDI 27 h ou 35 h)
Votre rôle :
- Entretien du site (intérieur et extérieur)
Compétences souhaitées :
- "Touche-à-tout"
- Des bases en ferronnerie, menuiserie plomberie, électricité et maçonnerie
- Autonome
Le Cadran Brionnais
Contact : BERGER Guillaume
06 77 32 46 32
CV + LM par mail
g.berger@cadran-brionnais.fr

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

FAFCO
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 969 167,00 Euros
Siège social : 5 C Rue du Point Du Jour
21800 Chevigny Saint Sauveur
R.C.S DIJON 824 569 297

En date du 29.12.2023, l'associée unique a augmenté le capital social de 3.475.172 Euros par voie de création de3.475.172 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune et réduit le capital social de 1.844.339 Euros par voie d'annulation de 1.844.339 actions de 1 Euro de valeur nominale chacune.
Le capital social ressort à 4.600.000 Euros.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis
Le Président

AL24012371

MODIFICATION DU CAPITAL

VD INVESTISSEMENT
Société civile
Au capital de 4 213 000 euros
porté à 11 547 000 euros
Siège social : 20 Boulevard Vaulabelle
89000 AUXERRE
814 844 031 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 31 décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 7 334 000 euros par voie d'apport en nature.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à 4 213 000 euros.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 11 547 000 euros.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24012372

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

GAEC FERROUX
Société civile au capital de 297 4566,
Grande Rue Basse -
21430 SAVILLY
326850138 RCS DIJON

Aux termes d'un ASSP en date du 29/12/2023, à SAVILLY,Claude FERROUX a fait part de sa démission de ses fonctions d'associé cogérant à compter du 31/12/2023 inclus.Modification AU RCS de DIJON. POUR AVIS. La gérance

AL24012381

COMMISSAIRE AUX COMPTES

EDEN
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 5 rue Marguerite Yourcenar,
21000 DIJON
303 292 262 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Associé unique en date du 13 février 2024, il résulte que :
- la société AB AUDIT, ayant son siège social 28 rue de la Redoute à SAINT APOLLINAIRE (21850), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, en remplacement de la SOCIETE ROGER LHUILLIER ET ASSOCIES, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'Associé Unique sur les comptes de l'exercice clos le 30 SEPTEMBRE 2029 ;
- le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de M. Didier CUCHE n'a pas été renouvelé et qu'il n'y a pas lieu de désigner un remplaçant.
Pour avis
Le Président

AL24012403

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LARONZE MENAGERS
Société à responsabilité limitée
au capital de 80 000 euros
Siège social : 4 place Carnot -
21200 BEAUNE
382 905 099 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 24 Janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Baptiste LARONZE, demeurant 42 Grande Rue de le Poil - 21200 MONTAGNY LES BEAUNE, pour une durée illimitée à compter du 1er Février 2024.
Pour avis
La Gérance

AL24012404

NON DISSOLUTION

SARL Christophe VIOLOT-GUILLEMARD
Société à responsabilité limitée
au capital de 44 450 euros
Siège social : 7 rue de la Réfène
21630 POMMARD
508 263 878 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24012405

AVIS DE PUBLICITÉ

SBG
SARL au capital de 225 000 €
Siège social : 166 Route de Dijon
21200 BEAUNE
RCS DIJON 948 523 667

Par décision du 15.11.2023, le capital social a été augmenté de 222 470 € pour être porté à 225 000 € par voie d'apport en nature.
Ancienne mention : Capital : 2 530 €
Nouvelle mention : Capital : 225 000 €
Les statuts ont été modifiés en conséquence
Mention sera faite au RCS : DIJON
Pour avis

AL24012410

COMMISSAIRE AUX COMPTES

ANDRE & ASSOCIES
Société à responsabilité limitée
d'expertise-comptable
au capital de 1 050 000 euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle
& Rue Buffon –
21200 BEAUNE
788 411 742 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 27 Février 2023, il résulte que la société MAZA-SIMOENS, ayant son siège social 26 rue Raspail, à OULLINS (69600), a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes en remplacement de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, pour un mandat de 6 exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 AOUT 2028 ; et que le mandat de la société AUDIGEST, commissaire aux comptes suppléant, n'a pas été renouvelé, ni remplacé.
POUR AVIS
La Gérance

AL24012412

MODIFICATION DE CO-GERANT

COTE JARDIN Pouilly – SARL - au capital de 6 000 € - Siège social : 36, avenue Général de Gaulle - 21320 POUILLY EN AUXOIS - 893 013 847 RCS DIJON - Aux termes d'une délibération en date du 01.12.2023 la collectivité des associés a pris acte de la démission de Maryvonne DRUOT, de ses fonctions de gérant à compter du 01.12.2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence et la mention de Maryvonne DRUOT a été supprimée.
Pour avis - La Gérance

AL24012414

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

DOMAINE J. GRIVOT
SAS au capital de 100 000 €
Siège social : 6 Rue de la Croix Rameau -
21700 VOSNE ROMANEE
394 928 766 RCS DIJON

Par assemblée du 31 janvier 2024, les associés ont constaté que le mandat de la société AMV AUDIT et COMMISSARIAT, Commissaire aux Comptes, est arrivé à expiration et ont décidé de ne pas le renouveler ni le remplacer. Pour avis

AL24012428

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC BOURGUIGNON FR ET JC
Société civile au capital de 65 350 euros
Siège social : 12 Rue du Puits
21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE
434 889 184 RCS DIJON

Aux termes d'une AGE en date du 31/01/2024, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter rétroactivement du 1er Janvier 2024, sans création d'un être moral nouveau.La dénomination de la Société est SAS BOURGUIGNON JGGF. Son siège, son capital demeurent inchangés.
La durée de la société a été prorogée de 24 années à compter du 19 Décembre 2052.
L'objet social de la société a été modifié comme suit :
« la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ;la vente d'herbes ;la location de bâtiments propriété de la société. »
La date de clôture de son exercice social est fixée au 31 Décembre. L'exercice ouvert le 1er Janvier 2024 se terminera le 31 Décembre 2024.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.
Monsieur François BOURGUIGNON et Madame Jocelyne BOURGUIGNON, co-gérants, ont cessé leurs fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur François, Marie BOURGUIGNON, demeurant 12 Rue du Puits – 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE.
DIRECTRICE GENERALE DE LA SOCIETE :
Madame Jocelyne, Catherine BOURGUIGNON, demeurant 12 Rue du Puits – 21610 MONTIGNY MORNAY VILLENEUVE VINGEANNE.
Pour avis, La Gérance

AL24012429

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI FORVAL, société civile immobilière au capital de 100 €, siège social 50B rue de Corcelles 71530 Champforgeuil, RCS Chalon sur Saône 792 911 737 Aux termes des décisions de l'AGE du 22 janvier 2024, les associés ont décidé de transférer à compter du 1er janvier 2024, le siège social à l'adresse suivante : 1 allée du 11 septembre 1944 21490 Brognon. L'article 4 des statuts est modifié en conséquence. Mentions portées au RCS de Dijon pour immatriculation. Radiation du RCS de Chalon sur Saône. Pour avis Le gérant

AL24012432

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE DRUGHI SAS au capital de 1 172 000 € Siège social : 22 AV MARECHAL FOCH 21000 Dijon 432 618 072 RCS de Dijon L'AGE du 01/02/2024 a décidé de transférer le siège social 3 rue François Rude 21000 Dijon, à compter du 01/02/2024. Mention au RCS de Dijon

AL24012437

CHANGEMENT DE GÉRANT

S.C.E. DU DOMAINE MICHEL LAFARGE
Société civile au capital de 16 000 Euros
Siège social : Rue de la Combe –
21190 VOLNAY
315 817 668 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 janvier 2024, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Maxime-Henri LAFARGE, demeurant 17 Rue de la Combe – 21190 VOLNAY, pour une durée indéterminée à compter du 26 janvier 2024. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis. La Gérance.

AL24012454

MODIFICATIONS DES STATUTS

SCP ESTIVALET-TARDY
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 Rue de Nachey
21240 TALANT
839 927 183 RCS DIJON

Selon délibération du du 22/12/2023, l'AGE a décidé :
- de nommer Monsieur Sofiane ZRIZOU demeurant 14 B Rue Robert Folz – 21000 DIJON en qualité de gérant pour une durée indéterminée, à compter du 01/01/2024 en remplacement de Monsieur Laurent ESTIVALET.
- de remplacer à compter du 01/01/2024 la dénomination sociale SCP ESTIVALET-TARDY par SCP TARDY - ZRIZOU, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du TC de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012480

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

DOMOT'ELECTRIC SARL au capital de 5 000 € ayant son siège : 8 rue de Sèves 21170 ECHENON - RCS DIJON 877 924 019 : L'associé unique, par décision en date du 31/07/2023, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. La gérance

AL24012483

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Dénomination : JRS FIBER BRENIL
Forme : SAS
Capital social : 28 831 000 euros
Siège social : 1 ZA DE LA CARRIERE,
21530 LA ROCHE-EN-BRENIL
501002125 RCS de Dijon
Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 13 février 2024, il résulte que M. Sylvain GULLY a été révoqué de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour. Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL24012487

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DES DEUX PROVINCES
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 218 700,00 euros
Siège social : 21250 TICHEY
441 962 867 RCS DIJON

Par une assemblée générale extraordinaire en date du 14/12/2023, la collectivité des associés a :autorisé M. GIRARD François à démissionner de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/2023,
nommé M. GIRARD Jérôme, demeurant 20 rue du Chevalier de Lorcy, TICHEY (21250), co-gérant de la société pour une durée illimitée à compter du 01/01/2024.
Pour avis, La gérance.

AL24012489

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEFERTARI SCI au capital de 1 000 € 49A Route de Challanges 21200 BEAUNE 952.254.811 RCS DIJON Les associés par décisions unanimes du 02/02/24 ont transféré le siège social au 238 Rue Raymond Noirot 21200 BEAUNE à compter du même jour et modifié en conséquence l'article SIEGE SOCIAL des statuts : Ancienne mention : 49A Route de Challanges 21200 BEAUNE. Nouvelle mention : 238 Rue Raymond Noirot 21200 BEAUNE et ont nommé Sandrine FAIVRE demeurant 238 Rue Raymond Noirot 21200 BEAUNE en qualité de gérante.

AL24012494

// DIVERS

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Romain BRUCHON, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle « Romain BRUCHON, Clémentine COURLET de VREGILLE et Maximilien CHANUT, notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à DIJON, 16, avenue Victor Hugo, CRPCEN 21004, le 12 février 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur Xavier Patrice LECLER, plâtrier, et Madame Isabelle RECOUVROT, secrétaire, demeurant ensemble à DIJON (21000) 29 Bis rue Roget de Belloguet.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 5 novembre 1967,
Madame est née à DIJON (21000) le 8 juin 1966.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 6 juillet 1991 sous le régime de la séparation de biens pure et simple aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Bernard CAZOR, notaire à CHENOVE (21300), le 30 mai 1991.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire

AL24012375

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 19/02/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD : Loué, Vigne AOC POMMARD Urbanisme : R.N.U.
39 a 82 ca - En chiveau: BL-185-186-189
VOLNAY : Loué, Vigne AOC VOLNAY 1ER CRU « Les Mitans » Urbanisme : R.N.U.
32 a 74 ca - Les mitans: AD-131[33][P1]-134[33][P1]-134[33][P2]-136[33][P2]-136[33][P3]
Dossier BEURIZOT – THOREY-SOUS-CHARNY
Libre à compter du 1er janvier 2025 BEURIZOT: Pré Urbanisme : R.N.U.
3 ha 15 a 21 ca
- Champ de la pree: C-131 - Les marguerittes: C-133
THOREY-SOUS-CHARNY : Pré – R.N.U.
1 ha 07 a 00 ca - Le sieu: ZB-32
BILLY-LES-CHANCEAUX : Propriété agricole comprenant un corps de ferme avec maison d'habitation (2 logements) et des parcelles en nature de terres, prés, landes, bois, verger, truffières et jardin - Urbanisme : RNU - Agriculture biologique
135 ha 29 a 31 ca
- Cote bichot: ZD-12(J)-12(K) - La branchotte: ZD-18(B)-18(AJ)-18(AK) - La gruerie: AC-5-6-7-8-9-10-11(J)-11(K) - La maine: ZD-17(B)-17(AJ)-17(AK) - La puce: AC-12-13-14-15 - La terrasse: ZD-9(A)-9(B)-9(D)-9(E)-9(CJ)-9(CK)-9(CL) (avec bâtiments)
- Le chene clair: AC-18-19-20-21(J)-21(K)-22 - Le fourneau: AC-23-24-25-26-27-28(J)-28(K)-29-30-31-35(A)-35(B)-36[P1]-36[P2]
- Le movillot: ZD-10-11 (avec bâtiments)
OIGNY: Propriété agricole comprenant un hangar et des parcelles en nature de terres, prés, landes - Urbanisme : RNU - Agriculture biologique
48 ha 69 a 80 ca
- La plaine: ZD-11 ZE-9(B)-9(C)-9(D)-9(AJ)-9(AK)-14[131][F1]-14[131][F2]-15[182]-16[133] (avec bâtiments)
NUITS-SAINT-GEORGES: Terre à Vigne AOP Bourgogne Côte d'Or - Urbanisme : Zone N du PLU
2 a 61 ca
- De la serree: F-1224[924][P1]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012468

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

FP2G Partners

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : BECCARIA.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 500 euros.
Siège social : 2 Rue CHAUME MORISOT, 21140 VILLENEUVE-SOUS-CHARIGNY.807786793 RCS de Dijon.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 février 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 6 février 2024. Monsieur Louis VELUT, demeurant 2 rue Chaume Morisot 21140 Villeneuve sous Charigny a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est au siège social, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24012267

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NATURE DECOR-ECO-ENTRETIEN
SARL au capital de 400 €
Siège social : 1 RUE DE LA GARE
21410 Ancey
523 066 132 RCS de Dijon

L'AGE du 30/09/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. LAGARDE Phillipe, demeurant 1 rue de la gare 21410 Ancey pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL24012337

DISSOLUTION

EARL DE LA CHAPELLE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 72 000 Euros
Siège Social : Route D 19
21150 LUCENAY-LE-DUC
448 713 115 RCS DIJON

L'associé unique, personne physique, a décidé le 31 décembre 2023, la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, en conformité des dispositions statutaires et des articles L 237-1 à L 237-13 du Code de Commerce. M. Gilles BORNOT, associé unique, demeurant 7, Rue de la Levée à 21150 LUCENAY-LE-DUC assure les fonctions de liquidateur. Il a les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis

AL24012401

DISSOLUTION

EARL DU MOULIN DE BRAUX
société civile en liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : Moulin de Braux
21390 BRAUX
332 171 578 RCS DIJON

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 31/01/2024, l'associé unique de l'EARL DU MOULIN DE BRAUX a décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable.
Monsieur Luc RISETTI, demeurant Moulin de Braux à BRAUX (21390), a été nommé liquidateur et a les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Moulin de Braux 21390 BRAUX, lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL24012413

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DOMINIQUE MUGNERET
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 100 500 euros
Siège social : 21700 VOSNE-ROMANEE
Siège de liquidation : 3 Rue Maréchal Leclerc
21160 COUCHEY
325 694 750 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 13/02/2024 au 3 Rue Maréchal Leclerc 21160 COUCHEY, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Dominique MUGNERET, demeurant 3 Rue Maréchal Leclerc 21160 COUCHEY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL24012450

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 06/02/2024, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PLANNET'PIZZ
Objet social : La restauration à consommer sur place ou à emporter de pizzas et poulets rôtis ; La vente de boissons non alcoolisées ; Et plus généralement, toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. - Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.
Siège social :28 rue d'York 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : M. BOUDARENE Salem, demeurant Demeurant 6 rue du Tire Pesseau - Batiment B - 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24012300

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la EURL SCRIPT-E, au capital de 1 000 euros.
Siège : 4 RUE DE LA FONTAINE AU VAU 21320 MARCILLY-OGNY.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.
Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :
- Les activités de prestation d'assistance administrative aux entreprises aux particuliers et aux associations
- Toutes opérations de prestations marketing, de création de contenu numérique et physique
- Toutes activités de prestation commerciale, apporteur d'affaire et mandataire immobilier
- Toutes activités de formation et de prestation de publicité sur tous supports
Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles.
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000,00 euros.
La cession des parts de l'associé unique est libre.
Gérante : Madame Cyrielle CORMIER, demeurant 4 RUE DE LA FONTAINE AU VAU 21320 MARCILLY-OGNY

AL24012385

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 13/02/2024, il a été constitué une société à responsabilité limitée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : PL HORIZON
Siège : 56 Rue Claude Attiret - 21000 DIJON
Objet social : holding animatrice, notamment : l'animation effective de ses filiales, la participation à la politique du groupe et au contrôle de ses filiales, la délivrance à titre purement interne au groupe de services administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, l'acquisition, la gestion, l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêt, valeurs mobilières et immobilières, portefeuilles de droits sociaux ou titres, de même que tous éventuels droits démembrés desdites valeurs, sans limitation quelconque et quel que soit le domaine d'activité dans lequel s'inscrivent ces droits et valeurs, la gestion de tous capitaux dont elle pourrait disposer, le conseil en gestion et le management d'entreprises, et l'exercice de tout mandat au sien de sociétés dont elle détient des participations, le conseil et l'assistance des entreprises dans leurs problèmes de stratégie, de politique interne et externe, de systèmes opérationnels et fonctionnels, notamment dans le domaine des études de marchés, de la communication, de l'information, de l'organisation et des relations publiques, la formation de personnel et assistance technique des entreprises, la commercialisation et la promotion, sous toutes leurs formes, de tous produits émanant de la société ou de ses filiales, l'achat et la vente de tous produits manufacturés ou biens d'équipement, l'achat, la vente, la propriété, l'administration, la gestion de tous biens et droits immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Monsieur Pierre LAURENT, demeurant 56 Rue Claude Attiret - 21000 DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24012387

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 7 février 2024, à AUXONNE.
Dénomination : MAISON PIVOENA.
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle.
Siège social : 5D RUE DE MOISSEY, 21130 Auxonne.
Objet : FLEURISTE ET CONSEIL EN DECORATION FLORALE.Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros divisé en 1000 actions de 1 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : SELON STATUTS.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame MELANIE MARCHAND 5D RUE DE MOISSEY 21130 Auxonne.
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
LA DIRECTION

AL24012438

AVIS DE CONSTITUTION

L'ALAMBIC
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 23 Rue du Général de Gaulle,
21700 NUITS ST GEORGES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS SAINT GEORGES du 14 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L'ALAMBIC
Siège : 23 Rue du Général de Gaulle, 21700 NUITS ST GEORGES
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 10 000 euros
Objet :
• toutes activités d'hôtellerie, restauration (sur place ou à emporter), bar, brasserie, traiteur, négoce de produits régionaux,
• l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
• la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
• éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
• la création, l'acquisition, la cession, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, … se rapportant aux activités ci-dessus spécifiées,
• l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenue,
• a participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ;
• et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède

ANNONCES LÉGALES

ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des 3/4 au moins des voix des associés présents ou représentés.
Présidente : Madame Lucie MONGEARD, demeurant 2 rue Machot, 21700 AGENCOURT
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
La Présidente

AL24012441

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 15 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle
Dénomination : LA CHAPELLE
Siège : 16 Rue de Montchapet, 21000 DIJON
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La propriété, la gestion et l'administration, par bail ou autrement, de tous les immeubles et propriétés foncières et droits immobiliers composant son patrimoine.
L'acquisition, ainsi que la cession, desdits immeubles et droits immobiliers.
La rénovation, l'aménagement, l'entretien et la construction de tous immeubles.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Pierre ALEXANDRE, demeurant 16 Rue de Montchapet, 21000 DIJON
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24012449

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant assp en date du 15 février 2024, il a été établi les statuts d'une société civile immobilière dénommée SCI CJS dont le siège est à BROCHON (21220) 12 rue Briscona, ayant pour objet l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société. La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation. Le capital social est fixé à 3 000 €.
Il existe une clause d'agrément préalable par les associés pour certaines cessions ou transmissions de parts sociales.
Aux termes du même acte, Madame Charlène SCHIAVI, demeurant à BROCHON (21220) 12 rue Briscona a été nommée en qualité de gérant.

AL24012488

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/02/2024, il a été institué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LES 4 B
Siège social : 2 chemin des Erables - Laborde - 21200 MEURSANGES
Objet social : - l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières,
- la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières,
- l'exercice par la société des droits de vote attachés à ces participations en vue de mettre en œuvre une politique commune au groupe de sociétés dont elle est la mère, et de jouer ainsi un rôle d'animation dudit groupe,
- tous travaux de gestion, direction, tâches administratives et commerciales pour les sociétés du groupe présentes et à venir et plus généralement toutes prestations relevant de la gestion courante d'une entreprise à l'égard de ses filiales et participations et de tiers,
- l'octroi de prêts ou d'avances à des sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- la gestion d'opérations de trésorerie et de services en commun auprès de sociétés ayant avec la société des liens de capital, directs ou indirects,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous immeubles et droits immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, agricole, commercial ou industriel,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location, sous-location sous quelque forme que ce soit, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 833 910 euros, constitué au moyen d'apport en numéraire à hauteur de 200 euros et d'apport en nature à hauteur de 833 710 euros.
Gérance : M. Damien BEYER, demeurant 2 chemin des Erables - Laborde - 21200 MEURSANGES et Mme Sophie BEYER demeurant 2 chemin des Erables - Laborde - 21200 MEURSANGES.
Clauses relatives aux cessions de parts : les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément donné par décision collective extraordinaire.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL24012490

NIÈVRE

// MODIFICATION

AVIS DE PUBLICITE

LA P'TITE MOUXOISE

Société par actions simplifiée
au capital de 5.000 euros
Siège social : 1 rue de Larchotte
58230 MOUX EN MORVAN
951 140 847 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 20/12/2023, le siège social a été transféré à MOUX EN MORVAN (58230), 4 impasse des jardins, à compter du 20/12/2023.
L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis,

AL24012376

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEWS IMMO

Société civile immobilière
au capital de 20 000 euros
Siège social : rue Sacco Venzetti - Azy
58600 GARCHIZY
420 624 819 RCS NEVERS

L'AGE du 05.02.2024 a décidé de transférer le siège social au 5 lieu dit Fez 18300 FEUX, à compter du même jour. En conséquence elle sera immatriculée au RCS de BOURGES et radiée au RCS de NEVERS.

AL24012395

MODIFICATION DU CAPITAL

VAILLANT AUTO – Remorques et vans
SARL au capital de 8 000 € porté à 12 000 €
Siège social : 21, Route de Genève – 58300 SOUGY SUR LOIRE
792 082 000 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 07/02/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
- Capital social :
Ancienne mention : 8 000 €
Nouvelle mention : 12 000 €

AL24012407

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

YANXIA BEAUTE SARL au capital de 1000 € Siège social : 19 RUE DES BOUCHERIES 58000 Nevers 949 358 014 RCS de Nevers L'AGE du 19/12/2023 a décidé de changer l'objet social qui devient : Entretien corporel, relaxation du corps et vente de produits de beauté. Mention au RCS de Nevers

AL24012435

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA COMMANDERIE SCI au capital de 10 000 € Siège social : 28 avenue Reille 75014 PARIS RCS PARIS 882 921 703 Aux termes du pv du 05/12/2023, les associés ont décidé de transférer le siège social au 6 rue du Lavoir, Lieux dit Bretignelles 58200 POUGNY. Les statuts sont modifiés en conséquence. Gérant : Monsieur Pascal WIN demeurant 6 rue du Lavoir, Lieux dit Bretignelles 58200 POUGNY. Durée : jusqu'au 15/04/2119 Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion de tous biens ou droits patrimoniaux immobiliers ou mobiliers. La société sera radiée du RCS de PARIS et immatriculée au RCS de NEVERS

AL24012436

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL MYCOM

SARL au capital de 4 000 €
Siège social : 76, rue Jean gautherin
58000 NEVERS
RCS NEVERS 797 754 421

L'assemblée générale extraordinaire du 09/02/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 09/02/2024 et de modifier l'article Chapitre 1 - Article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 76, rue Jean gautherin , 58000 NEVERS.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 3, place du palais, 58000 NEVERS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal

AL24012448

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

SCI BVH
Société civile immobilière
au capital de 2 286,74 €
Siège social : 2 Ter, Boulevard Victor Hugo – 58000 NEVERS
422 847 913 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte reçu le 27/12/2022 par Me CLERGET la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à effet du 17/10/2020 :
Gérance :
Anciennes mentions : M. Philippe RAPNEAU et Mme Martine CHICARD
Nouvelle mention : M. Philippe RAPNEAU

AL24012492

// GÉRANCE

SCP Francis LHERITIER - Nicolas CIRON
Notaires associés
6, avenue Saint Just -
58000 Nevers

CESSION LICENCE IV

Suivant acte reçu par Maître Francis LHERITIER, notaire associé à NEVERS, le 5 février 2024, enregistré au SPF Enregistrement de Nevers 1
Monsieur Miguel MENDO-GARCIA, demeurant à SAINT ELOI (58000), 49, route de Bourgogne, Célibataire.
A vendu à La COMMUNE DE SAINT ELOI, collectivité territoriale, personne morale de droit public, située dans le département de la Nièvre, ayant son siège à SAINT ELOI(58000), Chemin du Bois-Bouchot, identifiée sous le numéro INSEE 251802380.
- le bénéfice de la licence de IVe catégorie délivrée par la Mairie de Saint Eloi, en date du 16 février 2005
Ladite Licence IV servait à l'exploitation d'un fonds de commerce de CAFE BAR BIMBELOTERIE à Saint Eloi, 49 route de Bourgogne.
Moyennant le prix de : QUATRE MILLE EUROS (4 000,00 euros).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire par Me LHERITIER, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.
Me F. LHERITIER

AL24012380

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 02 AVRIL 2024
A 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de NEVERS (Nièvre), 1 rue Martin des Amognes :
Maison d'habitation élevée sur sous-sol et comprenant :
Entrée, WC, cuisine, séjour, dégagement, deux chambres, salle de bains. Trappe permettant d'accéder aux combles perdus.
Sous-sol divisé en trois espaces (garage, débarras, chaufferie).
Appentis.
Terrain.
Le tout cadastré section CM, numéro 53 « 1 rue Martin des Amognes » pour une contenance de 02 ares 50 centiares.
Bien loué.
MISE A PRIX : VINGT TROIS MILLE EUROS (23 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 07 février 2024
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET, Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 20 mars 2024 à 14 h 00 sur place.

AL24012293

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Aux termes d'un acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY Notaire à NEVERS (58000) 3, rue Henri Barbusse, le 12 février 2024, contenant **CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL**, à la requête de :
Monsieur Alexandr **IONASCO** né à ANENII NOI, MOLDAVIE, le 9 octobre 1989 et Madame Elena **IONASCO**, née à ANENII NOI, MOLDAVIE, le 18 septembre 1992, demeurant ensemble à COULANGES LES NEVERS (58660), 53, rue des Chaumottes. Mariés à l'Ambassade de Moldavie en France, à PARIS (75017) le 2 novembre 2017.
Lesquels, faisant usage de la faculté offerte par l'article 1397 du Code civil, ont convenu dans l'intérêt de la famille, de changer entièrement de régime matrimonial.
Ils ont déclaré adopter pour l'avenir le régime de la séparation de biens, tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître Marie CHÉRAMY, notaire à NEVERS (58000), 3, rue Henri Barbusse.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial à M. le juge aux affaires familiales du tribunal judiciaire compétent.

AL24012455

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de ALLIGNY-COSNE: Urbanisme : Zone A du PLU de la commune
30 ha 97 a 50 ca
- Les vieilles vignes: ZC-100
Cmne de CHANTENAY-SAINT-IMBERT: Urbanisme : Zone NC du PLU de la commune
Biens loués par bail rural sur toute la surface
Avec bâtiments d'habitation et exploitation
15 ha 18 a 05 ca
- Bruyeres des granges: B-216-225-227-228-229-238-239-244-258(A)-258(B)-259(A)-259(B)-720[226] - De courtin: B-226
Cmne de SEMELAY: Urbanisme : La commune de SEMELAY est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
Biens loués – libres au 11/11/2024
5 ha 85 a 41 ca - Champ de lavau: ZI-84[42](*)
1 ha 49 a 77 ca - Champ de lavau: ZI-41 - Grande lavry: ZI-37
6 ha 91 a 37 ca - Grande lavry: ZI-35-38(*) - L echenot: ZI-82[11](*) - Le tureau: ZL-43 - Les forts clairs: ZK-13
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de SAINT-JEAN-AUX-AMOGNES : Urbanisme : La commune de ST JEAN AUX AMOGNES est couverte par le Règlement National d'Urbanisme.
15 ha 23 a 10 ca
- 'Champ seillery': B- 170
Et, par extension, Cmne de SAINT-BENIN-D'AZY : Zone A du PLU de la commune
4 ha 39 a 52 ca
- 'L embauche du crot': AW- 41[16]- 43[17]
Cession globale d'une exploitation d'élevage comprenant bâtiments d'habitation/exploitation (cheptel, matériel, stocks selon convenance) et diverses parcelles en nature de pré. (surface en vente : environ 35 ha + surface en location 110 ha environ)
Biens à vendre :
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX: Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
11 ha 79 a 30 ca - Les patureaux: ZN-9-10
Cmne de POUGUES-LES-EAUX: Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
23 ha 84 a 58 ca
- Bois chambeau: ZV-81[33]-83[35] - De bramepain: ZV-80[32](A)-80[32](Z)-82[34] - Le dessiert: ZV-1-3(J)-3(K)-4(J)-4(K)-79[37](J)-79[37](K)-84[36]
Biens à louer par intermédiation locative :
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
1 ha 44 a 80 ca
- 'Ouches de la berge': ZK- 2
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
9 ha 60 a 20 ca
- 'Les ecoursons': ZL- 109[93](J)- 109[93](K)
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
2 ha 91 a 64 ca
- 'La chapotte': F- 400 - 'Marguerite la longuiniere': F- 913[899](AJ)- 913[899](AK)
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
5 ha 58 a 10 ca
- 'La chapotte': F- 397 - 'Les moucottes': ZL- 30
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
8 ha 53 a 31 ca
- 'Les patureaux': ZN- 11
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
1 ha 85 a 50 ca
- 'La chapotte': F- 398
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
57 a 93 ca
- 'Ouches de la berge': ZK- 52[6]
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
18 ha 09 a 35 ca
- 'Les patureaux': ZN- 12- 13- 14- 15- 16
Cmne de CHAULGNES : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
3 ha 11 a 67 ca
- 'La berge': E- 977[505]- 1130[508]
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
26 ha 51 a 31 ca
- 'Le champ de pougues': ZN- 3 - 'Les patureaux': ZN- 8
Cmne de POUGUES-LES-EAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
4 ha 82 a 91 ca
- 'Le dessiert': ZV- 5(J)- 5(K)
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
17 ha 03 a 61 ca
- 'Chaume des noyers': ZN- 6 - 'Les champs du part': ZN- 4
Cmne de PARIGNY-LES-VAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
8 ha 77 a 89 ca
- 'Les patureaux': ZN- 17- 18
Cmne de POUGUES-LES-EAUX : Urbanisme : Zones NC et A du PLU de la commune
1 ha 16 a 06 ca
- 'Bramepain': ZT- 13
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 11/03/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24012427

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Notaires

SARL Vincent CORDIER & Karine ODOBERT
Notaires Associés
01290 PONT DE VEYLE

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Vincent CORDIER, Notaire à PONT DE VEYLE (01290), le 23/01/2024, **M. Claude CHAPALAIN et Mme Annie DE VLIEGHER**, demeurant ensemble à LA FERMETE (58160), Route d'Imphy numéro 32, mariés à la mairie de SAINTE-MAXIME (83120) le 23/12/1974 sous le régime de la communauté d'acquêts, à défaut de contrat de mariage préalable ont déclaré conjointement convenir, dans l'intérêt de leur famille, d'aménager leur régime matrimonial de la manière suivante : M. Claude CHAPALAIN déclare mettre en communauté les biens ci-après désignés lui appartenant en propre : 1/ A ROANNE (LOIRE) Des parcelles en nature de terrain à bâtir cadastrées Section AZ, n°600, lieudit 19 impasse Cuvier, Section AZ, n°602, lieudit 21 impasse de Cuvier, Section AZ, n°604, lieudit 23 impasse Cuvier, total surface 31a 58ca. 2/ A SAINT-BONNET-DES-QUARTS (LOIRE) une petite maison à usage d'habitation cadastrée Section C, n°1129, lieudit 143 chemin de Maridet, Section C, n°1341, lieudit Les Biefs, total surface 02a 01ca. 3/ A ARFEUILLES (ALLIER) un vieux bâtiment à usage de dépôt et de dépendances cadastré Section BK, n°73, 79, 72, lieudit Village Maridet, total surface 08a 78 ca. Une clause de reprise de l'apport est stipulée en cas de séparation ou divorce et une clause supprimant toute cause de récompenses en cas de dissolution de la communauté par décès, et dans ce cas seulement, ont été intégrées. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par LRAR ou par acte de commissaire de justice à Me Vincent CORDIER, Notaire à PONT DE VEYLE (01290). En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour avis, Me Vincent CORDIER

AL24012425

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE
en application de l'article L 331-19 du Code forestier
Vendeur
Monsieur Inzolino AFONSO-NOVO, et Madame Arlette Huguette LEDROIT, demeurant ensemble à ETAIS LA SAUVIN (89480), 17,rue des Roubdeaux,
Rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation
Sur la commune de ETAIS LA SAUVIN (89480), dont l'assiette foncière est constituée de la ou des parcelle(s)suivante(s) :
section : AC, numéro : 276, lieudit : BOIS DE LA METAIRIE OUEST, contenance : 0ha 05a 73ca.
section : AD, numéro : 119, lieudit : L HOUCHE A VILAINE,contenance : 0ha 03a 98ca.
section : AE, numéro : 89, lieudit : LA COURGELLE SUD,contenance : 0ha 15a 40ca.
section : AE, numéro : 305, lieudit : LA GROSSE ECLAISON,contenance : 0ha 02a 72ca.
section : AE, numéro : 326, lieudit : LA GROSSE ECLAISON,contenance : 0ha 03a 20ca.
section : AE, numéro : 331, lieudit : LA GROSSE ECLAISON,contenance : 0ha 04a 90ca.
section : AE, numéro : 436, lieudit : LES POINTES,contenance : 0ha 03a 70ca.
section : AE, numéro : 484, lieudit : LES POINTES,contenance : 0ha 04a 25ca.
section : AH, numéro : 2, lieudit : LE TROU DE L ARENE,contenance : 0ha 23a 37ca.
section : AH, numéro : 49, lieudit : LE TROU DE L ARENE,contenance : 0ha 50a 22ca.
section : AH, numéro : 57, lieudit : LE TROU DE L ARENE,contenance : 0ha 36a 00ca.
section : AI, numéro : 136, lieudit : LES VIGNES, contenance : 0ha 10a 38ca.
section : AI, numéro : 476, lieudit : LE HAUT DE LA COURGELLE NO, contenance : 0ha 41a 38ca.
section : P, numéro : 30, lieudit : LA PETITE MONTAGNE,contenance : 0ha 67a 62ca.
Contenance totale : 2ha 72a 85ca
Sur la commune de ETAIS LA SAUVIN (89480), dont l'assiette foncière est constituée de la ou des parcelle(s)suivante(s) :
Une superficie de 20a 20ca à prendre dans un bien non délimité cadastré section : AH, numéro : 50, lieudit : LE TROU DE L ARENE, contenance : 0ha 40a 40ca.
Une superficie de 9a 36ca à prendre dans un bien non délimité cadastré section : AI, numéro : 498, lieudit : LE HAUT DE LA COURGELLE NO, contenance : 0ha 18a 72ca.
Contenance totale : 0ha 59a 12ca
Moyennant le prix de : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 euros)
Aux conditions suivantes :
Libre de toute occupation le jour de la signature de l'acte authentique.
Paiement comptant le jour de la signature de l'acte authentique.
Frais d'acquisition à charge de l'acquéreur.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY(58500) 24 rue Marie Davy par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé,qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL24012430

Notaire

Maître Patrice PERRET
Notaire à Fourchambault (Nièvre)
22, rue Gambetta

AVIS DE SAISINE LEGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 19 mars 2015.
M Roger Albert BOUQUIN dt à FOURCHAMBAULT (58) 141 rue du Quatre Septembre, né à FOURCHAMBAULT (58) le 22 février1937, célibataire, décédé à PRECY (18) le 5 décembre 2023.
A consenti un legs universel.
Ce testament a été déposé aux minutes de Me Patrice PERRET,notaire à FOURCHAMBAULT le 23 janvier 2024, dont copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de NEVERS le 29 janvier 2024.
Opposition pourra être formée auprès du notaire sus désigné dans le mois qui suit le dépôt au Greffe dudit Tribunal.

AL24012491

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SABOR COMPANY

SAS au capital de 3000 €
Siège social : RESIDENCE LA PAGERIE
10 RUE COLONEL JEANPIERRE
58000 Nevers
950 965 822 RCS de Nevers

L'AGE du 19/01/2024 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, M. SABOR Ahmed, demeurant Résidence La Pagerie l0 Rue du Colonel Jeanpierre 58000 Nevers pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Radiation au RCS de Nevers

AL24011939

DISSOLUTION

BOULANGERIE DU CENTRE

boulangerie du centre
SARL au capital de 100 €
Siège social : 43 GRANDE RUE
58700 PREMERY
978 635 563 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 28/01/2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société, à compter du 28/01/2024, et sa mise en liquidation.
A été nommé Liquidateur Mme Isabelle POIRSON demeurant 43 GRANDE RUE, 58700 PREMERY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 43 grande rue 58700 PREMERY adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24012378

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : SCI PONTOT.
Forme : société civile immobilière
Capital social : 8000 euros.
Siège social : Le Pontot, 58290 Moulins Engilbert.
SIREN 423991595 - RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 février 2024, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 28 février 2024. Monsieur Luc NOVENT, demeurant 7, rue de l'Ouche 58490 St Parize le Chatel a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.

AL24012394

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination sociale : BOURGADE Capital : 1000€ Siège social : 24 bis rte des Brechats ; Villechaud 58200 Cosne sur Loire. Objet: Propriété, gestion et exploitation de biens immobiliers. propriété, création, gestion de fond de commerce. participation a toutes activité commerciale ou financière ou juridique ou économique, mobilières ou immobilière. Durée : 99 ans. Président: M. Bourgeois Laurent, 24 bis rte des Brechats ; Villechaud 58200 Cosne sur Loire. Directeur général: Mme Garcia Graziella, 13 rte de La Croix St Jacques 58200 Saint Loup. Clause d'agrément: Les actions ne peuvent être cédées qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant dans les conditions de majorité. Admissions: La collectivité des associés, est seule compétente pour prendre les décisions; le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix. RCS : Nevers

AL24012303

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP signé électroniquement en date du 12.02.2024, il a été constitué une SARL dénommée : FRANCK DEPAN RENOV
Objet social :
- La réalisation de tous travaux d'électricité, plomberie, entretien et réparation de piscine,
- L'installation de salle de bains et de cuisine,
- Les activités de pose de plaques, plâtrerie, peinture, carrelage, revêtement de sol et mur etc., connexes aux activités ci-dessus énumérées,
- Tout travaux d'aménagement des combles, isolation, revêtement sols et murs, plâtrerie, nettoyage, peinture, en direct ou en sous-traitance,
- Tout travaux de plomberie et d'électricité générale, en direct ou en sous-traitance,
- Le négoce de tous matériaux, produits, articles afférents aux activités ci-dessus.
Siège social : 275 rue Achille Millien - 58600 GARCHIZY
Capital : 2 000 euros
Gérance : Monsieur Franck MASSACRIER demeurant 275 rue Achille Millien - 58600 GARCHIZY et Madame Noémie JARNO demeurant 4 rue du Docteur Louis Tixier - 58000 NEVERS
Durée : 99 ans à compter de son immatricula-

ANNONCES LÉGALES

tion au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL24012370

IMMATRICULATION (SARL À CAPITAL FIXE)

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NEVERS du 02 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : JEAN RAFFOLE
Siège social : 9 Rue de la Fosse aux Loups, 58000 NEVERS
Objet social : La restauration rapide à emporter, et plus particulièrement l'activité de pizzaiolo, la vente de tout type de dessert et de boisson à emporter, y compris des boissons alcoolisées dans le respect des normes de la licence 3 et des normes ultérieures.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Marius GUYOT demeurant 9 Rue de la Fosse aux loups, 58000 NEVERS.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL24012374

Notaire

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

AVIS DE CONSTITUTION

SCI ELARINIMMO

Par acte authentique en date du 12/02/2024, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Raison sociale : SCI ELARINIMMO
Objet social : La propriété et la gestion à titre civil de tous les biens et droits mobiliers et immobiliers.
Siège social : 357 Les Prés du Chatelet, Le Petit Chatelet, CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS (58).
Capital : 1.000,00 euros.
Gérance : M. Olivier LAVALLE et Mme Amandine LAVALLE née CHARLON, demeurant ensemble à CHATEAUNEUF VAL DE BARGIS(58), 357 Les Prés du Chatelet, Lieu-dit Le Petit Chatelet.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS (58).
Pour avis.

AL24012379

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VILLE LANGY du 12 février 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : DE L'OUCHE
Siège : 12 Rue du Domaine, 58270 VILLE LANGY
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Achat, vente, installation et raccordement de panneaux solaires photovoltaïques et énergies renouvelables.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Alex LARRIVEE, demeurant 12 Rue du Domaine - 58270 VILLE LANGY
Directeur général :
Madame Catherine DHEE, épouse LARRIVEE, demeurant 12 Rue du Domaine - 58270 VILLE LANGY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
POUR AVIS
Le Président

AL24012382

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Antoine TRIAU, Notaire à SAINT JACQUES DE LA LANDE, 276 rue de Nantes, en date du 9 février 2024
Dénomination : CIRCLAM.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 37, Chemin des Chaumes, 58500 CLAMECY.
Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 151300 euros
Montant des apports en numéraire : 151300 euros.
Cession de parts et agrément : Les parts sont librement cessibles au profit d'un ou plusieurs associés ou au profit du ou des conjoints d'eux, ou de leurs enfants, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérant : Monsieur Cyril RIMBAUD, demeurant 11 rue Gabriel Péri, 94220 Charenton le Pont
Gérant : Monsieur Damien BARRÉ, demeurant 28 rue du Buisson Saint-Louis, 75010 Paris 10
Gérant : Monsieur Maxime LEFEUVRE, demeurant 64 boulevard de Bercy, 75012 Paris 12
Gérant : Madame Julie RALLIARD, demeurant 64 boulevard de Bercy, 75012 Paris 12
Gérant : Monsieur Thibaut FAURIE, demeurant 5 rue Morand, 75011 Paris 11
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.
Pour avis.
Me Antoine TRIAU

AL24012396

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

NIÈVRE TRANSACTIONS
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500 euros
Ayant son siège social :
209 Ter route de Lyon
58000 CHALLUY
En cours d'immatriculation
au RCS de NEVERS

Suivant acte reçu par Me Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380), le 4 janvier 2024, enregistré au SPFE NEVERS I le 25/01/2024 Dossier 2024 00001642 référence5804P01 2024 N 00065, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : NIÈVRE TRANSACTIONS
Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 1500 euros. Il est divisé en 100 actions de 15,00 euros chacune, toutes de même rang, et intégralement souscrites par les associés.
Siège social : 209 Ter route de Lyon 58000 CHALLUY
Objet : Toute activité de marchand de biens, c'est-à-dire l'achat d'immeubles ou de terrains en vue de leur revente ;ainsi que toute activité de promotion immobilière, au sens des articles 1831-1 et suivants du Code civil, ainsi que toute opération de maîtrise d'œuvre et déconstruction-vente.
Associés :
1) Madame Milena Malgorzata GRZELAK, demeurant à COURBEVOIE(92400), 6, rue Molière, veuve de Monsieur André CHAMMAS, et non remariée.
2) La société dénommée GROUPE CHAMMAS, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 EUROS, ayant son siège social à CHALLUY (58000), 209 T route de Lyon,identifiée au SIREN sous le numéro 952044493 et immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Président : M Camille CHAMMAS demeurant à COURBEVOIE(92400), 6 rue Molière
Directeur Général : Mme Milena CHAMMAS demeurant à COURBEVOIE (92400), 6 rue Molière
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés NEVERS.
Pour avis.

AL24012440

IMMATRICULATION

Par acte sous seing privé en date du 12 février 2024, il a été constitué à effet du 1er février 2024 un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « GAEC DES RAGONS », agréé par décision préfectorale de la Nièvre du 14 décembre 2023.
Le siège social est fixé à Les Ragons - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT.
Le GAEC sera immatriculé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis et mention, les gérants.

AL24012443

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 09/02/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée : MEL. Cavalier
Capital social : 1 000 euros
Siège social : Lieudit Jeunot - 58130 URZY
Objet : - la propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés, et exceptionnellement,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
- la vente de tous produits alimentaires ;
- les cours de cuisine ;
Président : Monsieur Eric Nobecourt demeurant Lieudit Jeunot - 58130 URZY
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : Sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24012446

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

AUXERRE AUDITION

SASU au capital de 1.000 €
Siège : 31 rue du temple
89000 AUXERRE
921741633 RCS de AUXERRE

Par décision de l'AGE du 15/01/2024, il a été décidé de:
- nommer Président M. DA COSTA DE SOUSA Manuel 14 rue beffroy 92200 NEUILLY SUR SEINE en remplacement de M. BLACQUE-BELAIR Fabrice démissionnaire.
Mention au RCS de AUXERRE

AL24012220

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

ETABLISSEMENTS LOOF

Société par actions simplifiée
au capital de 40 000 euros
Siège social : 3 Rue du Grand Hémont - 89470 MONETEAU
312 646 854 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 9 février 2024, il résulte que :
- Monsieur Mickaël THIERRY, demeurant 220 Rue du Clos de la Ronce – 45700 PANNES a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Jean-François LOOF, démissionnaire à compter du 9 février 2024.
- Monsieur Jean-François LOOF, demeurant Ferme de la Fringale – 89290 ESCOLIVES STE CAMILLE a été nommé en qualité de Directeur Général, à compter du 9 février 2024.

AL24012350

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCEA DES PERRIAUDINS - 15 890 €- La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES - 430 358 622 RCS AUXERRE - AGE 22/01/2024 transfert du siège social de La Rauderie, 89350 CHAMPIGNELLES au 4 rue Saint-Sezny 29880 GUISSENY et de modification de l'article 3 des statuts. La Société qui est immatriculée 430 358 622 RCS AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BREST.

AL24012383

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

EARL GILET - 53 250 € - La Rauderie 89350 CHAMPIGNELLES - 379 698 988 RCS AUXERRE – AGE 22/01/24 transfert du siège social de La Rauderie, 89350 CHAMPIGNELLES au 4 rue Saint-Sezny 29880 GUISSENY et modification en conséquence l'article 4 des statuts. La Société immatriculée sous le n°379 698 988 RCS AUXERRE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de BREST.

AL24012384

MODIFICATIONS DES STATUTS

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 11/02/2024, les associés la SASU PACHA PRO INVEST, au capital de 50 € immatriculée au RCS de SENS sous le n°833932031, dont le siège est situé 1 rue du Puits d'Amour 89500 Villeneuve sur Yonne, ont décidé des changements suivants :
- Ancienne dénomination : PACHA PRO INVEST. Nouvelle dénomination : LIFE 2 INVEST
- Ancien siège : 1 rue du Puits d'Amour 89500 Villeneuve sur Yonne. Nouveau siège : 9 rue Condé 33000 Bordeaux
- Ajout de l'objet social : toutes opérations d'assurance de quelque nature que ce soit, représentation des compagnies d'assurances françaises ou étrangères. Commercialisation de toutes formations afférentes à ces domaines d'activité.
- Changement de Gérant : Ancien gérant Edwige CURIEN. Nouveau gérant : Carole CSEKEI, demeurant 1 avenue Coulet 18 résidence tamaris 33470 LE TEICH.

AL24012392

AVIS DE TRANSFORMATION

GAEC GUINOT FRÈRES

GAEC au capital de 32 898,50 €
Siège social : 18 Grande rue - 89200 DOMECY-SUR-LE-VAULT
315 435 016 RCS AUXERRE

L'associé unique, le 18 janvier 2024, a décidé de transformer le groupement, sans création d'un être moral nouveau, en une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.Les caractéristiques de la société sous sa nouvelle forme sont les suivantes :
Dénomination sociale : EARL GUIGNOT FRÈRES.
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article 1844-5, par les articles L. 324-1 à L.324-10 du Code rural et de la pêche maritime, et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 32 898,50 €.
Siège social : 18 Grande rue - 89200 DOMECY-SUR-LE-VAULT.
Durée : Jusqu'au 25 mars 2049.
Gérant : M. Jean-Luc GUIGNOT, demeurant à DOMECY-SUR-LE-VAULT (89200), 18 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL24012388

NON DISSOLUTION

Continuation de la société malgré la perte de plus de la moitié du capital social
Dénomination : SAVEURS FLORALES.
Forme : EURL.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 15 Rue GABRIEL CORTEL, 89300 JOIGNY.
911715563 RCS de Sens.
Aux termes d'une décision en date du 12 février 2024, l'associé unique a décidé malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.

AL24012391

S.J.B. Société d'Avocats

COMMISSAIRE AUX COMPTES

CLICHES 2 000

Société Coopérative Ouvrière de Production à responsabilité limitée
au capital variable
Siège social : Route de Rousson - 89500 VILLENEUVE SUR YONNE
328 947 254 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 21 décembre 2023, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de la démission du Cabinet AUCAP de ses fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire, et du Cabinet MORIZE AUDIT, de ses fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant, à effet rétroactif de l'exercice clos le 31 octobre 2022 et décide de ne pas désigner de nouveau Commissaire aux Comptes en remplacement des Commissaires aux Comptes démissionnaires.

AL24012393

MODIFICATIONS DES STATUTS

SIRIUS

SCI au capital de 150 000 €
18 rue du Bois Chaland
ZI du Bois Chaland
CE 2907 - Lisses
91029 EVRY-COURCOURONNES CEDEX
301 097 283 RCS EVRY

Suivant AGE du 08/01/2024 et à compter de ce jour, il a été constaté le décès du cogérant M. José PERRAUT. Reste seule gérante en fonction Mme Josette PERRAUT demeurant 21 rue des Bruyères, 89113 CHARBUY.
La durée de la Société a été prorogée de 99 ans, soit jusqu'au 29/08/2123.
Le siège social a été transféré au 21 rue des Bruyères, 89113 CHARBUY.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers.
Radiation au RCS d'EVRY, immatriculation au RCS d'AUXERRE.

AL24012398

S.J.B. Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EXPERTISE ET TECHNIQUE COMPTABLES

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 028 375 euros
Siège social : Place de l'Europe
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
017 151 200 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 25 janvier 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de cogérante Madame Laëtitia COURVOISIER, demeurant 1 Rue des Bourres – 89270 VERMENTON, pour une durée illimitée, à effet du 1er janvier 2024.

AL24012402

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCPM MILLON

Société civile au capital de 262 960 €
Siège social : 12 bis rue du Puits Noblot - 89600 CHEU
803 465 319 RCS AUXERRE

Par AGE du 01/02/2024, nomination de Madame Chantal MILLON demeurant 27 rue du Puits Noblot - 89600 CHEU en qualité de cogérante de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Monsieur Pascal MILLON reste également cogérant pour une durée illimitée.
Pour avis, la gérance.

AL24012406

GROUPE etc LE PARTAGE DES VALEURS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : SOCIETE CIVILE NICOLE LEROYER.
Forme : SC.
Capital social : 1524 euros.
Siège social : Rue Gutenberg, 89500 Villeneuve sur Yonne.
350122248 RCS de SENS.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 janvier 2024, les associés ont décidé, à compter du 13 janvier 2024, de transférer le siège social à 7 Quai des Marchands, bâtiment E13, Résidence Blue Bay, 14800 DEAUVILLE.
Radiation du RCS de SENS et immatriculation au RCS Lisieux.

AL24012409

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HA BUREAUTIQUE

à responsabilité limitée
au capital de 170 250 euros
Siège social : 8 Rue de l'Auge
89000 PERRIGNY
448 422 972 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 1erjanvier 2024 , l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :
- de transférer le siège social du 8 Rue de l'Auge,89000 PERRIGNY au 54 avenue Jean Jaurès,89000 AUXERRE, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24012411

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TFY Société par actions simplifiée au capital de 200 000 euros Siège social : 4, rue de Bourgogne, 89140 CUY 322 723 131 RCS SENS Par décisions du 26/01/2024, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 13, route de Bray, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE à compter du 26/01/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS : La Présidente

AL24012431

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PJ HOLDING Société par actions simplifiée au capital de 400 000 euros Siège social : 4, rue de Bourgogne, 89140 CUY 512 568 221 RCS SENS Par AGE du 26/01/2024, les associés ont décidé de transférer le siège social au 13, route de Bray, 77130 MONTEREAU FAULT YONNE à compter du 26/01/2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS : Le Président

AL24012434

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

LE RELAIS

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 6 rue du centre
89340 CHAMPIGNY
902362268 RCS de SENS

L'associé unique, en date du 31/01/2024, a décidé de nommer nouveau président M. MOHAMED USSAN SIYAMDEEN demeurant 1 Rue GUILLAUME ACHILLE VIVIER 94130 NOGENT SUR MARNE , à compter du 31/01/2024 en remplacement de M. NAILLARD Adam Yaro démissionnaire.
Mention au RCS de SENS

AL24012439

S.J.B. Société d'Avocats

GÉRANCE

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DE LA VARENDE

au capital de 111 511,08 eurosLieudit Les Prés du Bois
89144 LIGNY LE CHATEL
328 705 322 RCS AUXERRE

La collectivité des membres associés du Groupement Foncier Agricole dénommé «GFA DE LA VARENDE» réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 2 février 2024, a pris acte du décès de Monsieur Pierre PROU, co-gérant, intervenu le 11 avril 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Messieurs Gilles et Philippe PROU demeurent co-Gérants.

AL24012444

TRANSFORMATION EN SOCIETE CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE

GAEC BENOIST

Groupement agricole d'exploitation en commun
Société civile au capital de 90 150 euros
Siège social : 18 RUE CORNU
89160 SENNEVOY LE HAUT
314 696 451 RCS AUXERRE

La collectivité des membres associés du Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé «GAEC BENOIST» réunie en assemblée générale extraordinaire le 15/01/2024 a : autorisé Monsieur Florent BENOIST à démissionner de ses fonctions de gérant, décidé de réduire le capital social d'une somme de 16 170 € passant ainsi de 90 150 € à 73 980 €, décidé de modifier la forme sociale de la société afin d'adopter la forme EARL et décidé le changement de dénomination de la société pour adopter celle de EARL BENOIST, le tout à compter rétroactivement du 31/12/2023 ; Monsieur Romantin BENOIST est confirmé dans ses fonctions de gérant, le siège est également inchangé. POUR AVIS, La gérance

AL24012447

S.J.B. Société d'Avocats

CHANGEMENT DE GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER TERRES BRETONNES

au capital de 97 000 euros
Siège social : Les Prés du Bois
89144 LIGNY LE CHATEL
398 827 295 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 février 2024, la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Pierre PROU, intervenu le 11 avril 2023 et du décès de Madame Léone COLINOT épouse PROU, intervenu le 9 août 2020 et a nommé en qualité de nouveaux co-gérants Monsieur Gilles PROU, demeurant 5 Avenue de Chablis – 89144 LIGNY LE CHATEL et Monsieur Philippe PROU, demeurant 1 Rue des Pépinières – Les Prés du Bois – 89144 LIGNY LE CHATEL, pour une durée illimitée, à compter du 2 février 2024.

AL24012451

// ADDITIF-RECTIFICATIF

AUX DOUCEURS D'ETHAN
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 9 Rue de la Fontaine
89510 Veron
RCS : Sens

RECTIFICATIF A L'ANNONCE PARUE LE 2 FEVRIER 2024 TERRES DE BOURGOGNE

Il fallait prendre connaissance que Madame LEREY née HIEMSTRA EMILIE PATRICIA VANESSA, demeurant 14 Bis Rue Thénard La Haute Epine 89500 Villeneuve sur Yonne, est nommée directeur général de la SAS AUX DOUCEURS D'ETHAN.

AL24012408

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue le»09/02/2024», concernant la société
SQUILLARIO ADELINE
Il a lieu de lire : le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du siège social et non au domicile du liquidation.

AL24012485

// DIVERS

Notaires

Laurent FRANCIN,
Stéphanie FAIVRE FRANCIN &
Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL - DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à AUXERRE (89000) du 19/04/2010, lequel a été suivi d'un codicille en date à AUXERRE (89000) du 13/07/2012, le tout déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt et de description de testament en date du 13 février 2024, Monsieur Michel Lucien Eugène CONNAT, demeurant à AUXERRE (89000), 11 rue Buffon, célibataire, né à SAINT FARGEAU (89170), le 29 juin 1934, décédé à AUXERRE (89000), le 14 décembre 2023, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du Tribunal Judiciaire de AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament et de son codicille.
Pour avis, le notaire.

AL24012452

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE PUBLICITE

SCM MONDEL

Société en liquidation
S.C.M. au Capital de 2 000 Euros
110 rue Georges Pompidou
89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 477 932 073
(2004 D 00146)

L'Assemblée des associés réunie en date du 13 février 2024, à la diligence du Liquidateur, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, a donné au Liquidateur quitus de sa gestion et décharge de son mandat.
Cette même Assemblée a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce même jour.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Pour avis : Le Liquidateur,

AL24012397

LIQUIDATION

GERMAINE
Société à responsabilité limitée en cours de liquidation
Au capital de 5 000,000 euros
Siège social : 2 grande rue Aristide Briand, Bar les Maréchaux - 89200 AVALLON
Siège de liquidation : 6 rue du Château - 89290 QUENNE
Liquidateur : Monsieur Didier CATHELIN demeurant 6 rue du Château - 89290 QUENNE
508 931 649 RCS AUXERRE
Aux termes d'une délibération en date du 31 janvier 2021, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Le liquidateur.

AL24012389

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI 6 RUE FAILLOT.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 260000 euros.
Siège social : Place du Palais de justice, 89000 AUXERRE.
453134645 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 janvier 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian VIGNET demeurant 4 rue des Remparts, 89000 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24012390

DISSOLUTION ANTICIPÉE

L'AGM du 30.12.2023 des associés de la SARL A.C.2.L au capital de 10.000 euros, siège social à MIGENNES (89400) 24, rue Olympe de Gouges, 494 069 305 RCS SENS a décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter du même jour. M. Jean-David RAMOS demeurant à CHAMPLOST (89210) 6, chemin Noel Vaudupuits, a été nommée liquidateur.

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/02/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS à associé unique AD METAL SAS** rue de Bourgogne 89250 Chemilly-sur-Yonne (fabrication de pièces métalliques). RCS Auxerre 443816376. CIP 4679. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012358

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 12/02/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique FINANCIERE LOÏC FOULON** 14 Rue Chambault Neuilly 89113 Valravillon (gestion de patrimoine). RCS SENS 897754347. CIP 4680. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012359

Jugement du Tribunal de Commerce de Paris en date du 09/02/2024 prononçant la liquidation judiciaire de la **SAS WEBFORCE3** 4 rue Paul Doumer 89000 Auxerre (formation aux métiers du Web). RCS PARIS 817 867 641. Liquidateur judiciaire : la SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine.

AL24012360

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de **l'EIRL HANNOUCH KAMAL - K.H GESTION** 12 rue Fontenelles Serein 89240 Chevannes (conseil et gestion administrative). RCS Auxerre 840208821. CIP 4732. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012456

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS JLLCONSTRUCTIONS** 86 route d'Auxerre Le Milieu des Ruelles 89380 Appoigny (contractant général tous corps d'état) RCS Auxerre 890283542. CIP 4719. Date de cessation des paiements : 05/08/2022. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012457

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **Sàrl à associé unique SAD** rue Robert Raclot 89290 Champs Sur Yonne (gros et second œuvre). RCS Auxerre 824596704. CIP 4720. Date de cessation des paiements : 05/08/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24012458

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **Sàrl RV FENETRES** 5 rue Louis Renault 89000 Auxerre (commercialisation de fenêtres). RCS Auxerre 527539340. CIP 4721. Date de cessation des paiements : 05/02/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012459

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl METAL PROTECTION ZINGAGE** 4 chemin de la Rigole 89220 Bléneau (protection des métaux électroniques). RCS Auxerre 506450188. CIP 4722. Date de cessation des paiements : 05/02/2024. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012460

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'entreprise individuelle de Monsieur Frédéric Jean-Pierre MENNECIER** Treigny 7 Rue du Professeur Camille Lian 89520 Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe (débit de boissons). RCS Auxerre 478729866. CIP 4723. Date de cessation des paiements : 14/10/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012461

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS ALMA HERITAGE** 2 Rue de l'Eglise 89130 Mézilles (prestations de services). RCS Auxerre 881736953. CIP 4724. Date de cessation des paiements : 05/08/2022 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012462

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique ML INVESTS** 8 Rue des Poiriers Villiers sur Tholon 89110 MONTHOLON (prise de participation). RCS SENS 892078403. CIP 4725. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012463

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS à associé unique DU SERVICE** 8 Rue des Poiriers Villiers sur Tholon 89110 MONTHOLON (entretien de la maison, repassage). RCS SENS 881561807. CIP 4726. Date de cessation des paiements : 05/02/2024. Administrateur : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012464

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SAS LE PAIN DE MON ENFANCE** 8 Place du Marché 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye (boulangerie). RCS Auxerre 887832830. CIP 4727. Date de cessation des paiements : 01/11/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012465

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sci SCI LA BONNE ETOILE** 11 Route de Thury 89520 Lainsecq (gîte). RCS Auxerre 848711727. CIP 4728. Date de cessation des paiements : 01/11/2023. Administrateur : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODAC

AL24012466

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS AQUAREKA ENVIRONNEMENT** Rue Robert Raclot 89290 Champs-sur-Yonne (négoce de matériel dédié au traitement de l'eau). RCS Auxerre 840860100. CIP 4729. Date de cessation des paiements : 01/09/2023 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012467

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'entreprise individuelle de Monsieur Christian Lucien BEAUJARD** 10 boulevard Gallieni 89000 AUXERRE (Vente de fleurs). RCS Auxerre 524960119. CIP 4730. Date de cessation des paiements : 05/08/2022. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24012469

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la **SAS à associé unique AU TEMPS RETROUVÉ** 15 place Vauban 89200 Avallon (achat vente d'objets de décoration). RCS Auxerre 913787594. CIP 4731. Date de cessation des paiements : 05/02/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24012470

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la résolution du plan et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de **l'entreprise individuelle de Monsieur Guillaume FRAU** 4 Les Foucards 89520 Fontenoy (plomberie, chauffage). RCS Auxerre 801687682. CIP 4733. Date de cessation des paiements : 05/02/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 29 Rue des Lombards 30000 Nîmes, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL24012471

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **SAS LAGUILLAUMIE** route des Bries 89380 Appoigny (abattage). RCS Auxerre 426520060. CIP 4697. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012472

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la **Sàrl à associé unique GEODATINDUSTRY** ZONE Les Hâtes du Vernoy 89130 Toucy (création de données géographiques). RCS Auxerre 501630073. CIP 4709. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL24012473

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 arrêtant le plan de redressement sur 9 ans de la **Sàrl SYS LAB** 20 Rue Fécauderie 89000 Auxerre (réparation entretien de systèmes industriels). RCS Auxerre 811916808. CIP 4595. Commissaire au plan : la SELARL BCM en la personne de Me ALBERTINI Rond Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre.

AL24012474

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 arrêtant le plan de sauvegarde sur 10 ans de la **Sàrl à associé unique DEM'COM** 23 rue de Preuilly 89000 Auxerre (conception de supports publicitaires). RCS Auxerre 813101953. CIP 4620. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 12 Boulevard Thiers 21000 Dijon.

AL24012475

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement de **Monsieur Jean-Philippe VEYSSIERE** 11 rue de Chavigny 89240 Parly. RCS Auxerre 424069136. CIP 3302.

AL24012476

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **Sàrl GILPAYSAGES** 2 rue de la Coutaule 89270 MAILLY LA VILLE. RCS Auxerre 828628735. CIP 4519.

AL24012477

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Dominique BONNOT** 80 Route de Lormes 89200 Avallon. RCS Auxerre 382876399. CIP 4517.

AL24012478

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 05/02/2024 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS Manufacturing of Electronics** 1 Route de Coussegerey 10130 BERNON. RCS Auxerre 519247365. CIP 4212.

AL24012479

La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés au siège de la liquidation à MIGENNES (89400) 24, rue Olympe de Gouges. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué auprès du tribunal de commerce de SENS. Cette dissolution met fin aux fonctions du gérant.

AL24012415

DISSOLUTION

LA PISCICULTURE DU THOLON

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 102 rue de Paroy,
89300 CHAMVRES
951 577 014 RCS SENS

Par décision du 14 février 2024, la société LA TERRASSE DU THOLON, Société par actions simplifiée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 102 rue de Paroy 89300 CHAMVRES, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 951 563 527 RCS SENS a, en sa qualité d'associée unique de la société LA PISCICULTURE DU THOLON, décidé la dissolution anticipée de ladite Société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société LA PISCICULTURE DU THOLON au profit de la société LA TERRASSE DU THOLON, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du Greffe du Tribunal de commerce de SENS. Les oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS, 89100. POUR AVIS La Présidente.

AL24012418

FIDAL
AVOCATS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI EULER

Société Civile en liquidation
au capital de 42.400 Euros
Siège Social : 12 Bis Avenue de la Gare
89700 TONNERRE
442 605 879 R.C.S. AUXERRE

!!!Par décisions unanimes en date du 31 Décembre 2023, les associés ont décidé:
- d'approuver les comptes de liquidation,
- de donner quitus aux liquidateurs et de les décharger de leur mandat,
- de prononcer la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
LES LIQUIDATEURS

AL24012442

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SCI 18.20.
Forme : SCI société en liquidation.
Capital social : 62504 euros.
Siège social : 18 Boulevard du 11 novembre, 89000 AUXERRE.
350225454 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 janvier 2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Christian VIGNET demeurant 4 rue des Remparts, 89000 Auxerre et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du Auxerre.
Le liquidateur

AL24012445

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une décision en date du 13/02/2024, la société S.T.I, SOCIETE DE TRANSACTION IMMOBILIERE, a, en sa qualité d'associée unique de la société LE CLOS DES BOIS, SCI au capital de 1000 euros ayant son siège social 10 avenue de St-Georges 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE n° 520 958 786, décidé la dissolution anticipée de ladite société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société LE CLOS DES BOIS peuvent faire opposition à la dissolution susvisée dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions devront être présentées devant le Tribunal de commerce d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL24012486

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : **EURO HABITAT 89**
Siège social : 19 rue chantecoq, Z.I des vauguillaittes, 89100 Sens
Forme : SASU
Nom commercial : EURO BTP&RÉSEAU
Capital : 500 Euros
Objet social : construction et l'aménagement intérieur et extérieur des bâtiments
Président : Monsieur Hicham Belhaj demeurant : 19 rue Chantecoq, 89100 Sens, élu pour une durée de 99 années
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens.

AL24012426

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 07/02/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : SCI L&M Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement d'immeuble dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport, construction ou autrement. Siège social :123 RUE DE PARIS 89000 Auxerre. Capital : 1000 euros Durée : 99 ans Gérance : M. RAHO Merouane, demeurant 13 Parc de la Commanderie 95500 Gonesse.
Immatriculation au RCS d'Auxerre

AL24012369

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 12 février 2024, à Auxerre.
Dénomination : LURAPH.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 86 bourneil, 89000 Auxerre.
Objet : - L'acquisition d'un ou plusieurs immeubles, l'administration et l'exploitation par bail, location meublée ou autrement desdits immeubles et de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Cession de parts et agrément : Les cessions sont soumise à un agrément donné à l'unanimité des associés nu-propriétaire et usufruitiers..Gérant : Monsieur Philippe WATTECAMPS, demeurant 86 rue bourneil, 89000 Auxerre
La société sera immatriculée au RCS d'Auxerre.
Le gérant

AL24012422

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 15/02/2024, il a été constitué une SAS
Dénomination :
TR CABLING
Siège Social : 29 rue de Plante Rose 89340 VILLEBLEVIN
Capital : 2000 €
Activités principales : Travaux d'installation électrique, intervention dans la pose et la dépose des câbles souterrains et aériens dans tous locaux Durée : 99 ans
Président : M. ASLAN HASAN 29 rue de Plante Rose 89340 VILLEBLEVIN
Cession d'actions : LIBRE
Immatriculation au RCS de SENS

AL24012453

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ
d'un accès illimité
au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement
IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

☐ Réussir Bovins — BOVINS VIANDE
☐ La Chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Bio — BIO numérique

ÉQUIPEMENT

// MACHINISME

Opération de réglage des tracteurs en Côte-d'Or

La Fédération régionale des Cuma et le Conseil départemental de Côte-d'Or organisent deux sessions de réglages de moteurs de tracteurs, fin février et en mars. Une opération partiellement prise en charge, financièrement, par le Département.

Faire régler son tracteur, c'est bon pour faire des économies de carburant et pour moins polluer également. La Fédération régionale des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et le Département de la Côte-d'Or mettent en place une action Diagnostic banc d'essai moteur en ce mois de février. Elle a pour objectif de réaliser des diagnostics sur des moteurs de tracteurs neufs ou anciens. Lors de l'opération, on mesure le couple, la puissance nette réellement utilisable par la prise de force, la consommation horaire et spécifique (c'est-à-dire la consommation de carburant relative à la puissance produit) ainsi que le débit de la pompe d'injection. L'ensemble de ces mesures permet de déterminer la plage de régime moteur économique pour laquelle on observe le meilleur compromis entre la réserve de couple, la puissance et la consommation spécifique. On constate ainsi un gain moyen de consommation de 2 litres à l'heure pour un tracteur de 150 chevaux. La base de données des essais officiels permet de comparer les courbes de son tracteur avec les courbes du tracteur d'origine et ainsi de mettre en évidence les dérives de puissance, les problèmes de débit injecté ou de réglages. Cela s'adresse également aux tracteurs en fin de garantie : un moteur diagnostiqué en bon état constitue un atout lors de la revente de son tracteur d'occasion. Le test dure 1 heure.

De vrais conseils personnalisés

Il est important de savoir que si ce test coûte 170 euros HT, le Conseil départemental de Côte-d'Or prend en charge 70 %. Il ne restera donc à la charge des agriculteurs qui s'inscriront, que 50 euros. L'optimisation des performances du moteur de son tracteur fait partie de la panoplie dont peut user un agriculteur pour limiter sa consommation de carburant, en plus du dimensionnement de son parc de traction et de son matériel, de l'organisation de chantier, du regroupement du parcellaire ou de l'assolement en commun. À l'issue du test, l'agriculteur repart avec de vrais conseils personnalisés pour son tracteur donnés par l'opérateur du banc d'essai, qui s'appuie sur les références officielles (norme OCDE) et sur les courbes des nombreux tracteurs déjà réalisés. Les courbes et les conseils sont synthétisés sur un document de quatre pages remis à l'agriculteur. Les tests sont ouverts à tous les agriculteurs, et pas uniquement ceux en Cuma. Les diagnostics ont lieu du 26 au 29 février sur les secteurs de Selongey, Arc-sur-Tille, Mirebeau-sur-Bèze, Is-sur-Tille. Du 11 au 15 mars sur les secteurs de l'Auxois et du Chatillonnais. Une session est aussi prévue mi-novembre, après les semis d'automne, mais les dates restent encore à définir. Attention : il est important de nettoyer et/ou changer, avant le rendez-vous, les filtres à air et à carburant du tracteur diagnostiqué pour que les mesures soient au plus juste.

Berty Robert, avec communiqué

Inscriptions auprès de Fabrice Maitrot, opérateur banc d'essai moteur à la Cuma BFC : 06 25 00 71 48 ou par mail : fabrice.maitrot@cuma.fr



Les tests sur tracteurs démarrent en cette fin février sur les secteurs de Selongey, Is-sur-Tille, Arc-sur-Tille et Mirebeau-sur-Bèze.

// PNEUMATIQUES

Vers des gommes biodégradables

Michelin, le CNRS et l'Université Clermont Auvergne ont inauguré dernièrement un laboratoire commun baptisé « BioDLab » consacré à l'étude de la dégradation et biodégradation des gommes des pneumatiques.

Lorsque l'on roule, au contact de la route, la gomme s'échappe de manière infinitésimale mais ramené au nombre de véhicules en circulation, le sujet prend une tout autre dimension. En effet, pour garantir la sécurité à l'automobiliste, le pneu doit d'abord adhérer à la route avec, pour conséquence, une érosion générant des particules d'usure. Elles forment un mélange complexe pour lequel de nombreux phénomènes chimiques restent à découvrir notamment leur évolution dans le temps lorsqu'elles se mélangent au sol et à l'eau.

Au cœur de l'élastomère

Ainsi, pour mieux comprendre le processus de dégradation des pneus liée à leur utilisation et développer des solutions techniques aux problématiques environnementales des particules d'usure, un laboratoire a été inauguré en fin d'année par Michelin, le CNRS et l'Université Clermont-Auvergne (UCA). Cette collaboration mobilisera une vingtaine de membres de l'Institut de chimie de Clermont-Ferrand (Université Clermont Auvergne / CNRS), et une dizaine de salariés de la Direction opérationnelle de recherche et développement de Michelin. À l'interface entre l'étude des matériaux, la chimie et la microbiologie, les travaux de recherche devraient conduire à des méthodes d'évaluation de la dégradation de l'élastomère, composant essentiel des pneumatiques, et à produire une analyse fine qui permettra de comprendre les mécanismes en jeu, et les réactions physico-chimiques à l'œuvre. Comme le rappelle Jean-Luc Moullet, Directeur général délégué à l'innovation du CNRS : *« Michelin compte parmi les partenaires industriels principaux de notre organisme avec désormais neuf structures de recherche communes en activité mais aussi de nombreuses collaborations de recherche autour d'enjeux scientifiques partagés »*.



© Michelin

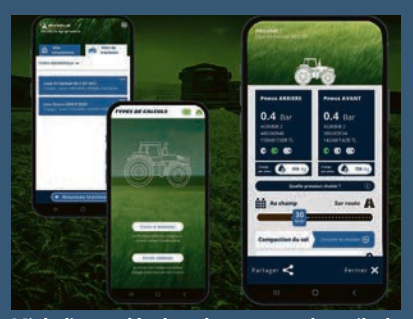
Pour la première fois, la norme européenne (Euro 7) fixe des limites aux émissions de particules engendrées par l'usure des freins et des pneus.

Un partenariat public-privé

Du côté de l'équipementier clermontois, on se félicite de l'ouverture d'un nouveau champ de recherche ambitieux. *« Depuis plusieurs années, Michelin s'est engagé à réduire le phénomène d'abrasion de ses pneus, en s'appuyant sur sa maîtrise des matériaux et une stratégie de conception historiquement orientée pour optimiser l'utilisation de la matière. Cette politique a permis de réduire de 5 % les émissions d'usure de nos pneus entre 2015 et 2020. Notre groupe a toujours été favorable à l'établissement de seuils réglementaires d'abrasion des pneus pour limiter les émissions de particules d'usure partout dans le monde. À ce titre, il a soutenu activement les recommandations de la Commission européenne relative à la norme Euro 7 »*, témoigne Éric-Philippe Vinesse, directeur recherche et développement – membre du Comité exécutif du groupe Michelin. BioDlab est le troisième laboratoire commun créé entre Michelin et l'Université Clermont Auvergne et le second qui implique l'Institut de chimie de Clermont Ferrand (ICCF). *« Ce partenariat scientifique permettra d'accompagner la production de matériaux innovants et durables. Il s'inscrit donc pleinement dans la feuille de route de notre stratégie scientifique qui vise à concevoir des modèles de vie et de production durables »*, explique Mathias Bernard, président de l'UCA.

Sophie Chatenet

Agropressure // Un outil de calcul de la pression des pneus



Michelin a développé un nouvel outil de conseil pour la pression des pneus agricoles.

Grâce au simulateur de charges, ainsi qu'à une base de données de plus de 9 000 modèles de tracteurs et d'une liste d'outils complète, les agriculteurs peuvent accéder à tout moment à des conseils pression personnalisés afin de gérer l'ensemble de leurs combinaisons tracteur - outil. Le tout grâce à l'outil digital Michelin Agropressure. Combinant les connaissances approfondies de Michelin dans le secteur des pneumatiques agricoles et celles de l'Université de Berne dans le domaine des sols, cet outil digital gratuit permet aux agriculteurs, aux ETA, aux revendeurs de pneus et aux concessionnaires de machines, d'obtenir les pressions de travail appropriées pour leurs pneus, en fonction de la marque et du modèle de tracteur, des outils et du sol, ainsi que de la charge subséquente supportée par les pneus. Remplaçant l'application « Michelin Calculateur de pression », l'outil est disponible sur le site web pro.michelin.com ainsi que sous la forme d'une application smartphone (disponible sur iOS et Androïd) pour un accès facile en situation de travail. L'interconnexion entre les deux plateformes permet aux utilisateurs de retrouver leurs différentes configurations quels que soient les appareils utilisés.

PORTRAIT

// RÉSEAUX SOCIAUX

Zoom sur Goran, le permaculteur

En quelques mois, Goran Puig a rassemblé des milliers d'internautes sur les réseaux sociaux autour de ses conseils en permaculture.

Multiplier un hortensia, bouturer de la lavande, recycler des cendres en produit anti-limace ou encore booster les plants de tomates… Les comptes Instagram et TikTok de Goran le permaculteur (aussi baptisé le permaculteur) regorgent de techniques de jardinage en permaculture.

Le jeune homme de 21 ans, pourtant pas issu du monde agricole, a *« grandi à la campagne »* et *« toujours aimé la nature, les animaux »*, précise-t-il.

Une fois son bac en poche, c'est vers des études de philosophie qu'il s'oriente. Puis la période du covid et ses interminables confinements à répétition passent par-là : *« J'étais à Montpellier à ce moment, je n'avais plus cours, c'était très compliqué »*. Et, comme bon nombre de Français, Goran Puig s'interroge sur son avenir, *« je passais mon temps à scruter Internet à la recherche de ce qui pouvait m'intéresser, d'un projet de vie… »*. Et l'étudiant tombe par hasard sur des vidéos traitant de la permaculture. *« J'ai vu des reportages sur la ferme Bec Hellouin dans l'Eure qui a crédibilisé la permaculture en montrant, notamment, que cela était viable sur un hectare »*.

Et justement, lors de leur divorce, les parents de Goran Puig lui ont donné un terrain d'un hectare dont il ne savait pas trop quoi faire… Alors pendant six mois, il ingurgite toutes les informations qu'il trouve sur le sujet, puis avec ses économies, il se lance dans son projet de maraîchage en permaculture. Il retourne la terre, se construit un poulailler, une serre, récupère du matériel… et commet des erreurs ! *« La théorie, c'est une chose, la pratique c'en est une autre »*, sourit le jeune homme.

Un succès rapide

Il y a quatre mois, Goran Puig retrouve son *« meilleur pote »*, Hugo Mottin, rentré d'un voyage en Asie. Lui non plus n'est pas issu du milieu agricole. Mais il a une licence en e-commerce et communication digitale. Les réseaux sociaux, ça le connaît ! *« Je suivais le projet de Goran depuis le début, alors je l'ai encouragé à partager sa passion et son savoir-faire sur les réseaux »*, explique Hugo Mottin. Les deux amis décident de faire des vidéos où le maraîcher en devenir livre ses secrets et astuces en jardinage. *« Le 13 avril 2023, on a posté notre première vidéo sur TikTok et Instagram, et ça a bien marché ! »* Le succès est, en effet, au rendez-vous. En quatre mois, Goran Puig et Hugo Mottin ont rassemblé une communauté de près de 520 000 internautes sur Instagram et de plus de 350 000 personnes sur TikTok. *« Ça a été très vite, c'était au-delà de nos espérances »*, s'étonnent-ils encore. De quoi faire pâlir de jalousie certains influenceurs !

Depuis Goran Puig et Hugo Mottin continuent de poster régulièrement leurs vidéos filmées et montées au téléphone avec un mot d'ordre : ne pas se prendre la tête. *« Il n'y a pas de script écrit à l'avance, on ne se met pas de pression, le but est de prendre du plaisir, insiste l'influenceur jardinage. Les sujets sont choisis en fonction des saisons et des questions posées par les internautes. Par exemple, ces dernières semaines, beaucoup ont indiqué rencontrer des problèmes de mildiou, auquel j'ai aussi dû faire face, alors j'ai donné des conseils sur ce thème »*. Et Hugo Mottin d'ajouter : *« Goran y montre, avec sa patte un peu décalée, des choses simples, accessibles à toutes les personnes qui ont un petit bout de terrain qu'elles souhaitent cultiver sans avoir besoin d'une tonne de matériel »*.

Manger mieux et moins cher

Goran Puig y voit aussi une manière d'aider les gens face à l'inflation en mangeant mieux et moins cher. *« En y consacrant un peu de temps, on peut récolter de bons produits. Par exemple, la tomate Noire de Crimée peut se cultiver dans le nord et dans le sud, un pied de tomates peut donner jusqu'à 4 kg si on s'en occupe bien. À Paris, cela peut se vendre entre 8 et 9 € le kilo. C'est aussi une façon de redécouvrir les fruits et légumes, les épinards ou les tomates cocktails que l'on fait pousser soi-même n'ont absolument pas le même goût que ceux qu'on achète en supermarché ! »* Au fil des semaines, la réussite se confirme et pousse les deux jeunes hommes à créer leur société autour des réseaux sociaux. Une activité complémentaire pour Goran Puig dont l'objectif principal reste toujours de vivre de sa ferme.

En juin 2022, il a quitté son emploi dans le magasin de bricolage pour se consacrer entièrement à sa ferme. *« L'objectif est de l'ouvrir en juin 2024 et d'en vivre, avance le jeune homme qui fourmille de projets, j'aimerais l'ouvrir au public pour vendre mes produits, mais aussi pour y faire des visites pédagogiques, faire découvrir la permaculture et pourquoi pas aussi proposer des formations sur le sujet ! »* On croise les doigts…

Hélène Grafeuille



Simon Gosselin

Les comptes Instagram et TikTok de Goran le permaculteur regorgent de techniques de jardinage en permaculture.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 3 mars

// Exposition « Des génies, des lieux » à la Cité internationale de la gastronomie et du vin de Dijon

Gustave Eiffel, Henry Darcy ou Hippolyte Fontaine, originaires de Dijon, sont reconnus dans leurs disciplines. Des figures illustres qui pourraient masquer l'histoire scientifique et technique foisonnante de la ville, car les sciences et techniques marquent de leurs empreintes le patrimoine dijonnais. Les lieux d'études ou d'application gardent le souvenir du passage de grandes figures de la science. L'exposition « Des génies, des lieux » vous invite à la découverte des lieux marquants et des grands noms de l'histoire scientifique et technique de Dijon.

www.citedelagastronomie-dijon.fr

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition *« Fantaisies pour un palais »* au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIII[e] siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

Nièvre

• 5 mars

// Conférence

Une conférence sur les actions mises en œuvre pour la protection du busard cendré se déroulera le 5 mars à partir de 19 h 30 au Legta de Challuy (route de Lyon à Challuy).

Informations sur Instagram : instagram pic_lpo

• 10 mars

// Portes ouvertes

Le refuge de Thiernay (Les Senots, La fermeté) organise sa journée portes ouvertes le 10 mars de 10 h à 17 h. Outre la rencontre avec les résidents du refuge, le magasin animalier Cat Pattes sera présent toute la journée, à 11 h et 16 h une démonstration d'obéissance aura lieu et à 14 h une balade avec votre chien ou un chien du refuge sera proposée. Restauration possible sur place.

Renseignements : https://www.refuge-thiernay.com/ ou au 03 86 58 41 44

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison le 7 avril. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 KM avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

Yonne

• 24 février

// Foire de St Léger-Vauban

La 58e édition de la foire de St Léger-Vauban a lieu le samedi 24 février. Au programme : exposition d'animaux d'élevage (bovins, ovins et caprins), exposition de bovins inscrits au Herbook Charolais, exposition de matériels agricoles, présence de producteurs et d'artisans locaux et démonstration de sculpture à la tronçonneuse. Le midi, un repas est prévu où le charolais est mis à l'honneur. Le soir, une « tomiflette » est proposée, suivie d'une soirée dansante, à partir de 20 heures. À noter qu'un espace pour les enfants est installé pour la journée. Renseignements et inscriptions au 06 98 83 01 62.



// CHIENS TRUFFIERS

Des chiens qui ont du flair et un caractère dévoué

Au départ, ce n'était qu'un loisir mais Myriam Oddon, éleveuse de chiens truffiers de race lagotto, est vite devenue passionnée par l'éducation de ces boules de poils laineux au point d'en faire une activité à part entière. Rencontre.



M. Martin/AAA

Myriam Oddon fait sentir une truffe avant de lancer ses chiennes dans la recherche.

« Tous les chiens peuvent chercher de la truffe, mais au départ on voulait un chien pour les enfants, nous avons choisi le lagotto, car il ne présente pas d'agressivité », affirme Myriam Oddon, éleveuse de lagotto et productrice de vinaigre balsamique à Saint-Julien-en-Saint-Alban.

Au commencement, Myriam Oddon cherchait des truffes sur son exploitation, avec pour compagnon un chien de race Braque allemand. *« Il tirait dans des endroits escarpés, cela devenait dangereux »*, se souvient-elle. Loin de se décourager, la jeune éleveuse se dirige alors vers la race lagotto réputée pour sa loyauté, mais aussi sa capacité à exceller dans le cavage (recherche de truffes). *« C'était une évidence »*. Malgré le coup de cœur pour la race, l'éleveuse passe quantité d'heures à ne pas trouver ce précieux champignon. *« Les truffes étaient de plus en plus petites, ce qui entraînait une frustration pour le maître et le chien, alors j'ai décidé de me former, et j'ai eu l'idée de dresser des chiots. C'était une découverte »*. Portée par la passion de l'éducation, l'ancienne enseignante devenue agricultrice n'a pas pour autant délaissé le volet pédagogique de sa vie d'avant. Avec ses chiots, elle passe ses journées à les initier au cavage grâce à des méthodes sous forme de jeu, avec des groupes d'enfants (scolaires, centres aérés). L'éleveuse possède désormais trois chiennes, dont une est à la retraite. Les deux chiennes font chacune, une portée par an, de six à dix chiots.

Une éducation au poil

« Pour entraîner les chiots, l'important, c'est de leur faire sentir l'odeur de la truffe pour qu'ils apprennent. Je leur fais manger un bout de truffe et les incite à chercher, en appuyant sur des mots-clés ». Mais élever des chiens truffiers n'est pas de tout repos. *« C'est une quantité de temps d'éducation monstrueuse. Les femelles ont 7 mamelles et parfois 10 chiots, je les nourris au biberon toutes les deux heures, puis les masses pour la digestion. L'éducation se fait tous les jours »*. L'éleveuse tient à préciser une notion importante concernant la posture de l'éducateur: *« Le chien fera ce que l'on veut, si l'on devient son dominant protecteur: il faut lui apprendre ses droits et devoirs »*. Elle ajoute, *« le Lagotto aime creuser la truffe naturellement. De plus, il n'aime pas les animaux sauvages »*. Afin de valoriser ses qualités, l'éleveuse dévoile une évidence quelques fois oubliée et met en garde: *« Si le maître aime quelque chose, le chien va l'aimer aussi, mais il ne faut pas croire que le chien est la poule aux œufs d'or. Il faut du travail et de la persévérance pour trouver des truffes »*.

Des acheteurs triés sur le volet

Ses chiots, Myriam Oddon les vends *« dès la première semaine où ils sont nés »*. Bien sûr, ils restent le temps nécessaire avec leur mère avant d'être restitués à leur nouveau propriétaire. L'éleveuse se dit très attentive aux clients potentiels. Pour elle, ce n'est pas envisageable de vendre ses chiots à de futurs maîtres qui vivraient en appartement. *« Il faut que je sache que les chiens se sentent bien, car j'en suis responsable »*, lance-t-elle, catégorique. *« Je vends en général à des professionnels de la truffe. La vente se fait pour un quart à l'étranger, surtout en Suisse, Angleterre, parfois en Roumanie et une fois en Géorgie. Les papiers sont faits en France. Les futurs propriétaires peuvent venir voir les chiots quand ils veulent et je fais un suivi sur WhatsApp »*, détaille l'agricultrice, qui encourage les futurs propriétaires à faire des cours d'éducation avec le chiot.

Au sujet de la génétique, Myriam Oddon essaie de privilégier des références génétiques très demandées: la couleur abricot ou chocolat, avec un poil bien bouclé.

Dans son élevage, le secret pour trouver des truffes, n'est pas tant de compter sur les qualités innées du chien et son légendaire flair, mais surtout de mettre l'accent sur une éducation équilibrée, où chien et maître apprendront à devenir un véritable binôme pour mettre toutes les chances de leurs côtés et trouver le précieux champignon.

Marine Martin



Myriam Oddon

Ses chiots, Myriam Oddon les vends *« dès la première semaine où ils sont nés »*. Bien sûr, ils restent le temps nécessaire avec leur mère avant d'être restitués à leur nouveau propriétaire.